
Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Histoire de Beauport au temps des Souques (1836-1901) Recherche sur les causes de la chute des usiniers créoles en Guadeloupe au début du XX^e siècle

Christian Schnakenbourg

Number 115, 1er trimestre 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043234ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043234ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Schnakenbourg, C. (1998). Histoire de Beauport au temps des Souques (1836-1901) : recherche sur les causes de la chute des usiniers créoles en Guadeloupe au début du XX^e siècle. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (115), 61–139. <https://doi.org/10.7202/1043234ar>

Histoire de Beauport au temps des Souques (1836-1901)

Recherche sur les causes de la chute des usiniers créoles en Guadeloupe au début du xx^e siècle

par
Christian SCHNAKENBOURG¹
Université de Picardie, Amiens

Trois raisons nous incitent à entreprendre cette étude.

La première d'entre elles réside dans le fait que, après avoir retracé l'histoire de Darboussier², il nous a semblé intéressant de procéder à des comparaisons avec d'autres usines³ afin de savoir si la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre est réellement représentative de l'évolution de l'industrie sucrière guadeloupéenne dans la seconde moitié du xix^e siècle, ou si elle n'en constitue qu'un cas particulier. A cet égard, le choix de Beauport s'impose pour ainsi dire de lui-même. Seconde usine de la Guadeloupe pendant la majeure partie de son histoire, et la principale, puis la seule à partir de 1929, d'une région, le Nord de la Grande-Terre, qui constitue elle-même l'une des plus importantes zones sucrières depuis la fin du xviii^e siècle, elle se situe, tout autant que Darboussier quoique

1. Abréviations utilisées. ADG = *Archives Départementales de la Guadeloupe* (Bq Gpe, CA = *Registres des délibérations du Conseil d'administration de la Banque de la Guadeloupe* ; Hyp. PAP = *Hypothèques de Pointe-à-Pitre*). AN = *Archives Nationales*. AOM = *Archives d'Outre-Mer*. BDC = *Banque de Consignations*. BN = *Bibliothèque Nationale*. CFC = *Crédit Foncier Colonial*. CG Gpe = *Procès-verbaux des délibérations du Conseil Général de la Guadeloupe* (SE = *session extraordinaire* ; SO = *session ordinaire*). CSPAP = *Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre*. GO Gpe = *Gazette Officielle de la Guadeloupe* (jusqu'en 1881). JO Gpe = *Journal Officiel de la Guadeloupe* (à partir de 1882). SASPL = *Société Anonyme des Sucreries du Port-Louis*. SAUB = *Société Anonyme des Usines de Beauport*. SIAPAP = *Société Industrielle et Agricole de la Pointe-à-Pitre*. SSPL = *Société Sucrière du Port-Louis*.

2. Ch. SCHNAKENBOURG, *La Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre. Histoire de l'usine Darboussier de 1867 à 1907*, Paris, L'Harmattan, 1997, 308 p.

3. En préparation, une prochaine étude sur l'histoire de Blanchet à l'époque de la Compagnie Marseillaise de Sucrierie Coloniale, de 1860 à 1932.

moins symboliquement qu'elle, au cœur même de l'histoire économique de l'île, particulièrement à l'époque des Souques.

Ecrire ce nom revient en fait à énoncer le second facteur de notre choix, en raison de la place tout à fait considérable qu'occupe cette famille dans l'histoire de la Guadeloupe de la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle compte parmi les principaux acteurs de la modernisation de l'industrie sucrière après l'abolition de l'esclavage, notamment en créant au cours de la décennie 1860 les deux plus grosses usines ayant jamais fonctionné dans l'île, Darboussier et Beauport. Et surtout, Ernest Souques, le fils cadet, joue pendant pratiquement plus de quarante ans, comme usinier, comme élu et comme patron de presse, un rôle de tout premier plan dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale guadeloupéenne, dont il constitue, surtout après 1880, la figure centrale et dominante jusqu'au début du XX^e siècle⁴. C'est sa gestion ininterrompue par des membres de la famille Souques pendant deux tiers de siècle qui fait la profonde unité de l'histoire de l'habitation-sucrierie puis de l'usine Beauport entre 1836 et 1901.

La dernière raison de cette étude, mais non la moins importante, tient à la nature très particulière des relations qu'entretiennent à Beauport les Souques avec le grand industriel métropolitain Jean-François Cail, puis avec ses héritiers. C'est là l'une des principales originalités de l'histoire de cette usine. A Darboussier aussi, l'association Souques-Cail joue un rôle essentiel dans la création et les quinze premières années de l'histoire de l'entreprise, mais les relations entre eux ne sont ni aussi étroites ni aussi longues qu'à Beauport, où elles s'étendent sur plus d'un quart de siècle. Surtout, nous avons la chance de disposer ici de sources provenant séparément des deux parties, et de pouvoir confronter ainsi le point de vue du créancier avec celui de son débiteur. L'analyse de la nature et de l'évolution de cette longue relation permet, au-delà du cas particulier de Beauport, de mieux éclairer les causes de la disparition des usiniers créoles de la Guadeloupe à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e ; nous verrons que leur chute n'est pas due seulement à la crise sucrière des années 1884 à 1905, mais qu'elle est aussi très fortement la conséquence de la stratégie mise en œuvre par le capital métropolitain dans l'île dès la décennie 1860.

*

**

Telle est, au-delà de l'intérêt propre d'une étude destinée à retracer l'histoire d'une des principales usines de la Guadeloupe, la problématique centrale qui se dégage des quelques archives antérieures à 1901 laissées par Beauport. Précisons toutefois qu'il ne s'agit seulement ici que d'une simple note et non pas d'un travail exhaustif prenant en compte tous les aspects directs et indirects de l'histoire de l'usine et de son environnement politique, économique et social au cours de la période étudiée. D'ailleurs, le caractère extrêmement lacuneux des sources disponibles suffirait à nous dissuader de nous lancer dans une telle entreprise. Dans bien des

4. Ch. SCHNAKENBOURG, « Un grand industriel guadeloupéen du XIX^e siècle : Ernest Souques (1831-1908) », *Bull. de la Sté d'Hist. de la Gpe*, n° 95-98, 1993, p. 78-149.

cas et sur bien des aspects de cette histoire à propos desquels nous ne savons pratiquement rien, nous serons conduits, pour relier entre eux des développements malheureusement trop souvent fragmentaires, à invoquer l'exemple de Darboussier, l'autre usine d'Ernest Souques, en supposant que le même homme confronté au même problème au même moment dans deux entreprises produisant de la même façon le même bien dans un même environnement réagit probablement de la même façon et y apporte vraisemblablement la même solution⁵. Mais même ainsi limité, nous espérons que cet article fera apparaître, à travers l'exemple de Beauport, toute l'importance de la fin du XIX^e siècle comme moment accélérateur essentiel du processus de mise en dépendance de l'économie guadeloupéenne.

Après avoir d'abord présenté l'histoire, principalement depuis 1836, de l'habitation-sucrerie qui précède l'usine, nous nous attacherons à retracer la création de celle-ci, en 1863, puis nous suivrons l'évolution de sa gestion et des difficultés croissantes qu'elle rencontre jusqu'en 1901, date à laquelle E. Souques est exproprié et où Beauport passe définitivement dans des mains extérieures à la Guadeloupe.

1. L'HABITATION-SUCRERIE BEAUPORT JUSQU'EN 1860

1.1. Avant les Souques (1732-1836)

Rappelons ce que l'on appelle une « habitation-sucrerie » aux Antilles à l'époque pré-industrielle. C'est une propriété familiale de grandes dimensions (100 à 150 ha, 80 à 100 esclaves), intégrée et autonome (elle est à la fois plantation de canne et manufacture sucrière, et ne manipule que ses propres cannes), dont les techniques de fabrication rudimentaires et peu mécanisées (moulin à eau, à bêtes ou à vent, évaporation et cuite à feu nu dans des chaudières à l'air libre) reposent essentiellement sur l'emploi massif d'une main d'œuvre servile misérable ; elle produit 50 à 100 tonnes par an d'un sucre brut de médiocre qualité. Ce mode d'organisation de la production, sur lequel repose exclusivement toute l'industrie sucrière antillaise jusqu'aux années 1840, est appelé « système du père Labat », du nom du célèbre dominicain qui géra pendant onze années à la fin du XVII^e siècle l'habitation-sucrerie de son ordre, à la Martinique, et nous en laissa une description classique.

Il existe une habitation-sucrerie sur l'emplacement de la future Beauport à partir de 1732 au moins ; elle appartient alors à un certain Simon Babin et s'étend sur 70 « carrés » de terre, soit 66 ha⁶. Son histoire est difficile à retracer avec précision avant 1813. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, elle change plusieurs fois de propriétaire⁷ ; au début du XIX^e,

5. Ce qui nous amènera sans doute à beaucoup (beaucoup trop ?) citer notre propre travail sur l'histoire de Darboussier de 1867 à 1907, référencé à la note 2. Que l'on veuille bien nous en excuser. Nous avons voulu garder à cette étude des dimensions raisonnables en évitant de répéter mot pour mot des passages entiers déjà imprimés par ailleurs.

6. *La Guadeloupe. Album de géographie historique. Extraits d'archives (1682-1818)*, s.l.n.d. (Paris, 1931), planche n° 8, « Plan de l'isle Grande-Terre, Guadeloupe, représentant les terres telles qu'elles ont été arpentées », 4 octobre 1732 : la future Beauport correspond à la propriété n° 597.

7. En 1766, elle appartient à un sieur Barbotteau (BN, Dépt des Cartes et Plans, dépôt

elle appartient à l'un des membres de la grande famille Ruillier⁸, Nicolas Ruillier Saint-Clair⁹. Celui-ci meurt en 1812 ; ses héritiers provoquent la licitation, et l'habitation est reprise l'année suivante par un autre membre de la famille, Pierre-Guillaume Ruillier-Beauport¹⁰, qui lui donne ainsi son nom définitif ; elle contient alors 102 « carrés » de terre (97 ha), possède 70 esclaves et représente une valeur d'estimation de 363 000 F¹¹. Enfin, à la mort de Ruillier-Beauport, en 1836, l'habitation-sucrierie est achetée aux héritiers par un médecin de Port-Louis, le Dr Aman Souques¹².

1.2. Le Dr Souques et la modernisation de l'habitation-sucrierie (1836-1860)

Originaire du Sud-Ouest, comme tant d'autres métropolitains qui immigrent en Guadeloupe sous la Restauration, A. Souques naît en 1801 à Saint-Gaudens. La date exacte de son arrivée dans l'île n'est pas connue, mais elle se situe très probablement vers 1824 ou 1825. Il ne s'installe pas à Port-Louis par hasard ; deux de ses oncles Montalègre y sont déjà fixés et exploitent les habitations-sucrieries Bonvoisin (la future Marielle-Montalègre) et Jolibois (la future Sylvain-Montalègre). Nul doute qu'ils facilitent grandement son enracinement dans la région. En tout cas, celui-ci est très rapide. Dès 1826, il fait l'acquisition de l'habitation Casse-Moustache, sur laquelle ne se trouve toutefois pas de sucrierie¹³. Puis deux ans plus tard, il épouse Marie-Victoire Guerry, fille de l'un des principaux habitants-sucriers de l'Anse-Bertrand, dont il aura onze enfants ; Ernest, le troisième, naît en 1831¹⁴. Enfin en 1836, la baisse de valeur des habitations-sucrieries résultant de la crise du système esclavagiste lui permet

du Service hydrographique de la Marine, portefeuille 155, division II, carte n° 14, « Carte générale de la Guadeloupe », par les ingénieurs-géographes de la Marine, 1766-68, feuille « Pointe d'Antigue ». Elle est ensuite vendue en 1783, puis partagée (en valeur) en 1788, mais nous ne connaissons pas le nom de ses propriétaires successifs. Un avis publié dans *GO Gpe*, 10 mai 1840, fait mention de deux actes, l'un de vente, passé devant le notaire Gédouin, 2 novembre 1783, l'autre de partage, passé devant Blin, 4 avril 1788 ; malheureusement, le double de ces actes ne semble pas avoir été envoyé au Dépôt des papiers publics des Colonies, créé à Versailles en 1776 et qui forme aujourd'hui le fonds des notaires des Archives d'Outre-Mer, à Aix-en-Provence.

8. On trouve un Ruillier parmi les premiers colons du Nord de la Grande-Terre dans le cadastre de 1732 cite à la note 6. Avec ses nombreuses branches, la famille Ruillier est l'une des plus importantes et des plus riches de la région jusqu'au milieu du XIX^e siècle ; H VOILLAUME, « La famille Ruillier et ses alliés. Douze générations en Guadeloupe », *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, n° spécial « Filiations », n° 1, 1990, 132 p.

9. Histoire de propriété de l'habitation retracée dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 1^{er} acte du 30 décembre 1864.

10. *Ibid.* id°.

11. Inventaire résumé dans *GO Gpe*, 10 mai 1840.

12. ADG, Hyp PAP, transcriptions, vol. 33, n° 2.

13. Achat cité dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 13 février 1862. Voir à la fin de cette étude la carte du domaine foncier de Beauport en 1930.

14. Sur tout ce qui concerne Aman Souques, ses origines, ses liens avec la famille Montalègre, sa venue en Guadeloupe et son implantation dans le milieu blanc-créole, voir les développements définitifs de R. GAMA, *Evolution d'un grand domaine sucrier à la Guadeloupe. Les rapport sociaux dans le Nord de la Grande-Terre, aire de la Société Anonyme des Usines de Beauport (1908-1981)*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université des Antilles-Guyane, 1997, vol. I, p. 121-125. Des informations plus proprement généalogiques sur les familles Souques et Montalègre dans la notice que leur consacre VOILLAUME, *Famille Ruillier*, p. 116-119.

de racheter à bas prix celle de Beauport¹⁵ et de s'implanter ainsi dans le secteur sucrier.

Pourtant, le moment semble particulièrement mal choisi. A partir du milieu de la décennie 1830, il apparaît en effet que le système « du père Labat » est désormais périmé, ou en voie de l'être, à la fois techniquement, économiquement et socialement. Avec leurs moulins à eau ou à vent et leur production presque entièrement manuelle, les vieilles habitations-sucreries coloniales ne peuvent pas lutter contre la concurrence du sucre de betterave produit à des coûts très inférieurs en France même par des usines modernes mécanisées ; les planteurs antillais sont donc menacés d'élimination économique. Mais ils le sont aussi d'élimination sociale, en raison de l'intense développement de l'agitation anti-esclavagiste à partir de 1835, de l'inlassable action abolitionniste de Victor Schoelcher et de la gauche métropolitaine, de la résistance croissante des esclaves sur les habitations, du développement du marronnage et des fuites vers les îles anglaises¹⁶, et du danger grandissant de soulèvement général « à l'haïtienne ». A partir de 1845, ce système tout entier est au bord de la faillite et de l'effondrement¹⁷.

Face à cette situation, l'immense majorité des planteurs se fige de plus en plus dans une attitude de conservatisme crispé, ne concevant pas d'autre réponse au cataclysme qui les menace qu'un recours accru à la répression. Pourtant, un petit nombre d'entre eux, minoritaires sans doute mais dynamiques, prend progressivement conscience, au cours de la décennie 1840, qu'il s'agit là d'une évolution irréversible et que, s'ils veulent survivre, les habitants-sucriers doivent impérativement moderniser l'ensemble de leur système de production, tant sur le plan technique que pour ce qui concerne les rapports de travail sur leurs plantations¹⁸.

Le Dr Souques fait indiscutablement partie de ceux-là, comme le montre le peu de ce que nous savons de l'histoire de sa gestion de l'habitation-sucrierie Beauport. La modernisation de celle-ci commence en 1843, avec l'installation d'un moulin à vapeur ; un gros moulin, sans doute, puisqu'il est qualifié d'« usine » par un bon connaisseur de l'industrie sucrière antillaise¹⁹. Puis au début de 1848, il prend à bail l'habitation Rodrigue ou Saint-Guillaume²⁰, contiguë de Beauport, très probablement pour pouvoir disposer de davantage de canne à passer à ce moulin.

Mais c'est surtout au lendemain de l'Abolition que le Dr Souques fait la preuve de son esprit moderniste et novateur. En ce second semestre 1848, le principal problème pour les planteurs et les autorités coloniales

15. Pour 110 000 F alors que sa valeur d'estimation était de 363 000 F en 1813.

16. Où, rappelons-le, l'esclavage était aboli depuis 1814.

17. Sur tout ce qui précède, Ch. SCHNAKENBOURG, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX^e et XX^e siècles*, t. 1, *La crise du système esclavagiste (1835-1847)*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 91-171 ; J. FALLOPE, *Esclave et citoyens. Les Noirs à la Guadeloupe au XIX^e siècle*, Basse-Terre, Sté d'Hist. de la Gpe, 1992, p. 237-323.

18. FALLOPE, *ibid.*, p. 323-338 ; Ch. LOUIS-JOSEPH, *L'esclave, le maître et le marchand. L'économie du sucre aux Antilles françaises (1730-1848)*, Thèse de Sciences Economiques, Grenoble, 1982, t. II, p. 352-366.

19. AOM, Gpe, c. 149 d. 974, Paul Daubrée au ministre de la Marine, 12 août 1845.

20. AOM, Notaires Gpe, minutes Anatole Léger, 1^{er} mai 1849, qui renvoie à un acte sous seing privé du 28 février 1848. Rappelons qu'à cette date, la nouvelle de la révolution survenue quatre jours auparavant à Paris, et qui sonne enfin le glas de l'esclavage, n'était pas encore parvenue aux Antilles ; elle n'y sera connue que le 26 mars.

est celui de la poursuite du travail sur les habitations. Sauf peut-être au cours des premières semaines suivant l'Émancipation, l'activité ne semble pas, d'une façon générale, s'être jamais totalement arrêtée en Guadeloupe, mais il se produit néanmoins un très fort ralentissement du travail et une profonde chute de la production, et la reprise est extrêmement lente. Dans cette situation, l'immense majorité des planteurs, qui, il est vrai, n'ont pas les moyens de payer un salaire à leurs « cultivateurs », essaient de mettre en place des formes non monétaires de rémunération, à travers notamment la conclusion de contrats « d'association » et partage de la récolte avec leurs ateliers ; mais surtout, ils ne cessent de réclamer à l'administration coloniale l'instauration d'une législation répressive d'« organisation du travail » pour obliger les nouveaux libres à revenir sur les habitations pour y reprendre leurs travaux comme si rien n'avait changé²¹. Pourtant, une fois de plus, le Dr Souques se singularise par son sens de la modernité. Tournant définitivement la page de l'esclavage, il adopte immédiatement le salariat comme seul moyen de retenir la main-d'œuvre dont il a besoin sur son habitation ; à Beauport en tout cas, la dépression post-abolitionniste semble vite surmontée, puisque dès Octobre 1848 il n'hésite pas à déclarer « qu'il est complètement satisfait et que sa récolte de l'année prochaine sera augmentée d'un tiers »²². Nous ne savons pas comment il a pu se procurer les moyens de payer un salaire à ses « cultivateurs », mais il y a là une attitude qui tranche singulièrement sur celle très généralement adoptée par les autres planteurs de l'île.

Nous connaissons mal le devenir de Beauport et de son propriétaire au cours de la décennie 1850, mais le fait qu'il soit nommé membre du Conseil Général dès le rétablissement de celui-ci, en 1854²³, montre à l'évidence que le Dr Souques est devenu un personnage important dans la colonie. Au cours de cette période, il poursuit probablement sa politique de modernisation, puisqu'en 1860 Beauport est devenue la huitième habitation-sucrerie de la Guadeloupe, avec une production de 175 tonnes, contre 76 seulement pour la moyenne de l'ensemble de celles de l'île²⁴. Mais déjà, Aman Souques a cessé de se satisfaire de cette réussite et se prépare à passer au stade supérieur de la modernisation de sa production, la construction d'une usine centrale.

2. LA CRÉATION DE L'USINE BEAUPORT (1861-1864)

2.1. *Le cheminement d'une idée et les transformations de l'environnement de la production sucrière antillaise*

Au début de la décennie 1840, les éléments les plus lucides de la « plantocratie » antillaise commencent à réaliser que, pour sauver l'industrie sucrière coloniale et la mettre à même de résister à sa rivale mé-

21. J. ADELAÏDE-MERLANDE, « Les administrations abolitionnistes. Juin-Octobre 1848 », *Historial Antillais*, Paris, Ed. Dajani, 1980, t. IV, p. 47-78 ; D. CLEACH, « La Guadeloupe en 1848. Quatre mois d'administration abolitionniste », *Etudes et documents du GURIC*, n° 7, 1970, p. 70-107.

22. AOM, Gpe, c. 6 d. 68, commissaire général Gatine au ministre, 8 octobre 1848.

23. *Annuaire de la Gpe*, à sa date.

24. D'après tableau publié dans *GO Gpe*, 1^{er} février 1861.

tropolitaine, il faut abandonner purement et simplement le vieux système « du père Labat » et s'orienter vers une organisation entièrement nouvelle de la production, reposant sur la séparation entre la culture de la canne et la fabrication du sucre, ainsi que sur la centralisation et l'industrialisation de celle-ci. Emise pour la première fois vers 1840, cette idée débouche sur la création aux Antilles de grandes « usines centrales », utilisant la nouvelle technologie mise au point dans la sucrerie de betterave et manipulant les cannes des habitations voisines qui cessent ainsi de produire leur propre sucre pour se reconvertir en simples fournisseurs de matière première. En Guadeloupe, les premiers établissements de ce type apparaissent entre 1843 et 1845, dont deux dans le Nord de la Grande-Terre, Duval et Bellevue²⁵.

Interrompu pendant quinze ans, en raison de la crise puis de la dépression post-abolitionnistes et surtout du manque général de capitaux disponibles localement, ce mouvement de construction reprend avec force à partir de 1860, essentiellement grâce aux prêts du Crédit Colonial devenu trois ans plus tard Crédit Foncier Colonial²⁶. Dix usines sont créées entre 1860 et 1870, dont deux en 1863 dans le Nord de la Grande-Terre, Beauport et Clugny ; en 1884, à l'apogée de ce mouvement, elles sont au nombre de 22²⁷. Manipulant les cannes de plusieurs habitations et employant une technologie mécanisée moderne, importée de la sucrerie de betterave (emploi généralisé de la vapeur, évaporation et cuite sous vide, turbinage de la masse cuite), elles produisent en grandes quantités (2 000 tonnes par campagne en moyenne au début des années 1880) et à moindre coût un sucre de qualité très supérieure à celui des habitations-sucreries. La production sucrière guadeloupéenne bondit de 33 000 tonnes en 1860 à 57 000 en 1884²⁸.

Ce mouvement d'industrialisation de la production coloniale ouvre un marché relativement important aux constructeurs métropolitains de matériel sucrier²⁹ à la recherche de nouveaux débouchés, et plus particulièrement au premier d'entre eux, Jean-François Cail, alors l'un des plus grands parmi les grands industriels français³⁰. Celui-ci, qui cherche alors à se réimplanter aux Antilles³¹, met en œuvre une politique commerciale

25. SCHNAKENBOURG, *La crise*, p. 200-220.

26. Créé en 1860 par un groupe d'importants capitalistes métropolitains liés aux principales banques de Paris, le Crédit Colonial a exactement pour objet d'accorder aux propriétaires des Antilles et de la Réunion des prêts à long terme destinés « à la construction de sucreries ou au renouvellement et à l'amélioration de l'outillage des actuellement existantes ». En 1863, il se transforme en Crédit Foncier Colonial, qui ne répond pas tout à fait exactement au même objet. En 1872, il a déjà accordé plus de 42 MF de prêts aux trois vieilles colonies sucrières insulaires prises ensemble, dont 12 à la seule Guadeloupe. Voir sur tout ceci les développements définitifs de A. BUFFON, *Monnaie et crédit en économie coloniale. Contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe (1635-1919)*, Basse-Terre, Sté d'Hist de la Gpe, 1979, p. 234-244 et 256.

27. Ch. SCHNAKENBOURG, « La disparition des habitations-sucreries en Guadeloupe (1848-1906). Recherche sur la désagrégation des structures préindustrielles de la production sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage », *Revue Fse d'Hist. d'Outre-Mer*, t. LXXIV, 1987, p. 269-270 et 279-280.

28. *Statistiques Coloniales*, années citées.

29. En 1884, à la fin de la grande vague de modernisation de l'industrie sucrière dans les trois vieilles colonies insulaires, on y compte, ensemble, plus de 60 usines.

30. Sur Cail et ses différents intérêts guadeloupéens, voir *infra*, point 4.1.

31. Il y avait déjà fait une percée avant l'abolition de l'esclavage en équipant cinq usines

offensive s'appuyant sur quelques grandes familles créoles influentes et dynamiques, particulièrement désireuses de moderniser leur production, dont il espère qu'elles serviront d'exemple et de relais pour la diffusion de ses équipements dans le milieu des planteurs. En Guadeloupe, son choix se porte sur le Dr Souques, dont il reçoit d'ailleurs le fils Ernest dans ses usines de Paris au cours de la décennie 1850 pour qu'il y apprenne la mécanique et la technologie sucrière³².

2.2. *Le Dr Souques et le lancement de la construction de l'usine : déjà des problèmes d'argent*

C'est au milieu des années 1850 qu'Aman Souques commence à envisager de créer une usine moderne sur son habitation³³, mais le manque de moyens financiers l'empêche tout d'abord de réaliser l'opération. Heureusement pour lui, la création du Crédit Colonial, en 1860, débloque la situation. Il charge Ernest, alors toujours à Paris, d'une double négociation, l'une avec cet établissement de crédit pour en obtenir un prêt, l'autre avec Cail pour la construction de l'usine qu'il projette d'établir à Beauport³⁴. Ernest Souques s'acquitte avec succès de cette mission ; en Juin 1861, le Crédit Colonial accorde un prêt de 550 000 F³⁵, puis en Août le matériel expédié par Cail arrive en Guadeloupe et le montage de l'usine commence³⁶.

Mais il apparaît vite que le prêt du Crédit Colonial est insuffisant pour faire face à toutes les dépenses. Au début de 1862, les travaux de construction de l'usine semblent même arrêtés³⁷. C'est Cail qui sauve une première fois la situation en accordant au Dr Souques les avances nécessaires à la poursuite de l'opération³⁸. Dès lors, la construction reprend avec célérité³⁹ et l'usine allume ses feux pour la première fois en Février 1863⁴⁰ ; elle représente un investissement total de 1 600 000 F⁴¹.

On ne sait si, en la circonstance, le Dr Souques doit être loué pour sa foi aveugle en l'avenir ou blâmé pour son inconscience. Nous venons de voir qu'il s'est lancé dans cette aventure pratiquement sans fonds propres ; nous allons voir qu'il ne dispose pas non plus de sources suffisantes d'approvisionnement en canne. La capacité de broyage de l'usine est de

en Guadeloupe et une à la Martinique entre 1843 et 1845 ; SCHNAKENBOURG, *La crise*, p. 217-220.

32. Plus de précisions sur les raisons et les modalités de cette politique de Cail ainsi que sur les causes de son choix des Souques, dans SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 17-20.

33. *GO Gpe*, 5 février 1856, bulletin agricole ; *La France d'Outre-Mer*, 13 janvier 1857, coupure conservée dans AOM, Gpe, c.149 d. 974.

34. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 10 juin 1871 ; cet acte retrace toute la genèse de la construction de l'usine Beauport, ainsi que l'historique des relations entre la famille Souques et J.F Cail au début des années 1860.

35. *Ibid.*, le même, 8 juin 1861 ; à 10 % d'intérêt et remboursable en 20 ans.

36. *GO Gpe*, 1^{er} octobre 1861, bulletin agricole.

37. *Ibid.*, 18 février 1862, id^o.

38. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 28 octobre 1862, ouverture d'un crédit en compte courant de 550 000 F à 6 % ; *ibid.*, le même, 10 juin 1871, historique de la création de l'usine.

39. *GO Gpe*, 17 octobre 1862, bulletin agricole.

40. *Ibid.*, 27 mars 1863, id^o.

41. AOM, Gpe, c. 129 d. 864, gouverneur Lormel au ministre, 26 septembre 1865, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe ».

l'ordre des 30 000 tonnes de canne par campagne⁴². Or, au moment où elle entre en activité, elle ne peut guère compter que sur les apports de neuf habitations seulement, qui lui fournissent difficilement 8 900 tonnes⁴³ ; puis ce chiffre tombe à 5 000 tonnes en 1864⁴⁴ en raison de la sécheresse affreuse qui sévit pendant pratiquement un an⁴⁵. Avec une telle sous-utilisation de la capacité, les Souques ne peuvent évidemment qu'accumuler d'énormes pertes. A la fin de l'année 1864, ils sont dans une situation financière catastrophique ; ils doivent 1 417 000 F à Cail⁴⁶, environ 530 000 F au CFC, tous leurs biens immobiliers sont hypothéqués et ils n'ont plus aucunes garanties personnelles à donner. Le plus grave est surtout que, même en supposant une amélioration rapide de la conjoncture météorologique, ils ne reçoivent de toutes façons pas assez de canne pour pouvoir se libérer de leurs dettes ; sans doute plusieurs propriétaires d'habitations-sucreries voisines envisagent-ils « de renoncer à l'ancien mode de fabrication et de porter l'année prochaine leurs cannes à l'usine »⁴⁷, mais à condition qu'un chemin de fer les relie à celle-ci, ce que les Souques, faute de capacité de financement, sont hors d'état de réaliser. Ils sont donc menacés purement et simplement de ruine⁴⁸.

2.3. L'entrée de Cail dans le capital et l'achèvement de l'usine

C'est à nouveau Cail qui sauve la situation. Ernest Souques, rentré entre-temps en Guadeloupe, retransverse l'Atlantique afin d'obtenir de lui de nouveaux crédits pour construire ce chemin de fer. Est-ce parce qu'il croit vraiment en l'avenir de cette affaire ou parce qu'il craint de perdre tous les capitaux qu'il y a déjà engagés si elle coule, toujours est-il que Cail se laisse convaincre. Non seulement il accorde les moyens de financement supplémentaires nécessaires à l'établissement du chemin de fer, mais encore il s'engage personnellement dans l'ensemble de l'entreprise en acceptant de convertir la majeure partie de ses créances sur le Dr Souques en participation⁴⁹.

Par deux contrats du 30 décembre 1864⁵⁰, les Souques vendent d'abord à Cail les 9/15 de leur usine pour une somme de 900 000 F, qui vient s'imputer par compensation sur les 1 417 000 F qu'ils lui doivent au

42. *Ibid.*, id°. Le rapport gubernatorial donne une capacité de production de sucre de 4 500 à 5 000 barriques (de 500 kg), soit 22 500 à 25 000 qx ; en admettant un rendement industriel (proportion de sucre extraite d'une tonne de canne) de 9 %, cela correspond à 25 000 à 28 000 tonnes passées aux moulins.

43. Chiffre donné dans le rapport de la commission de l'immigration et des usines au *CG Gpe*, SE mai 1875, p. 30.

44. Voir annexes, *tableau n° 1*.

45. *GO Gpe*, 18 septembre et 17 novembre 1863, 22 avril, 22 mai, 14 juin et 22 juillet 1864, bulletins agricoles. Cette sécheresse est tellement épouvantable qu'elle frappe même la Guadeloupe proprement dite, pourtant habituellement épargnée par ce genre de calamité ; dans certaines communes de la Grande-Terre et de Marie-Galante, la terre est tellement dure qu'on doit renoncer aux labours, et la récolte est diminuée des deux tiers, voire même des trois quarts sur certaines habitations.

46. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 1^{er} acte du 30 décembre 1864.

47. *GO Gpe*, 18 septembre 1863 ; bulletin agricole.

48. Historique de toute cette affaire dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 10 juin 1871.

49. *Ibid.*, id°.

50. *Ibid.*, le même, à leur date.

titre de ses diverses avances pour la construction et les deux premières campagnes de Beauport. Puis Cail pour 60 % et les Souques pour 40 % font apport de leurs droits respectifs sur l'usine à une société en nom collectif au capital de 1 500 000 F qu'ils forment entre eux, la *Société de la Sucrierie Beauport (Souques, J.F. Cail & C^{ie})*. Celle-ci ne reprend toutefois pas l'intégralité du passif ; les Souques demeurent responsables sur leurs deniers propres du remboursement de leur emprunt de 1861 au Crédit Colonial et des 517 000 F non compensés qu'ils doivent encore à Cail.

Les deux co-gérants de la nouvelle société sont, d'une part la Société J.F. Cail & C^{ie}, représentée en Guadeloupe par B. Lahaye, son agent général dans l'île, et d'autre part Ernest Souques. On peut penser que c'est probablement Cail qui a imposé la mise à l'écart d'Aman Souques, le père, qui, il est vrai, avait commis pas mal d'erreurs dans cette affaire depuis 1861. En tout cas, celui-ci accepte apparemment sans broncher cette quasi-sanction ; mieux même, quelques années plus tard, pour reconnaître et récompenser les services qu'Ernest a rendu à la famille en la sauvant de la ruine, il lui fait don de sa part dans la société⁵¹, puis il prend définitivement sa retraite. Il meurt en 1877, à l'âge de 76 ans⁵².

Cet accord de 1864 marque le véritable démarrage de Beauport ; l'ère des tâtonnements et des approximations est terminée, l'usine s'engage dans la voie de la croissance. Mais surtout il constitue le point de départ d'une longue collaboration entre E. Souques et J.F. Cail, puis, après la mort de celui-ci, en 1871, entre Souques et ses héritiers. A travers deux sociétés successives, la Sucrierie Beauport jusqu'en 1876 puis la Société Sucrière du Port-Louis ensuite, cette collaboration constitue une donnée essentielle de l'histoire de l'usine jusqu'à la fin des années 1880. Mais la principale réalisation de cette association Souques-Cail réside néanmoins dans la constitution, en 1867, de la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre, qui, deux ans plus tard, met en marche Darboussier, une usine énorme pour son temps, dont la gestion est confiée à Souques seul ; on observe d'ailleurs que cette création s'opère selon un processus très comparable à celui de Beauport : l'idée est de Souques et le financement de Cail⁵³.

L'accord de 1864, la création de Darboussier, le soutien public de Cail et l'importance des deux usines qu'il dirige, propulsent E. Souques au premier plan de la vie économique de la Guadeloupe et en font la figure dominante de l'industrie sucrière de l'île, une position qu'il conservera pendant quarante ans malgré la montée continue de ses difficultés⁵⁴. Il est vrai qu'il tend progressivement à se consacrer de plus en plus aux problèmes de Darboussier, délaissant ainsi relativement la gestion de l'usine familiale, mais il demeure néanmoins, rétrospectivement, que

51. *Ibid.*, le même, 10 juin 1871.

52. VOILLAUME, *Famille Ruillier*, p. 116.

53. Sur cette création, SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 20-21 et 25-31.

54. Sur tout ce qui concerne la vie, l'œuvre et la personnalité d'Ernest Souques, nous nous permettons de renvoyer, pour des développements complets, à notre étude citée note 4, *Grand industriel, passim*. Voir également Cl. HOTON, « Ernest Souques, le manipulateur de Nègres », dans *Guadeloupe, 1875-1914. Les soubresauts d'une société pluri-ethnique et les ambiguïtés de l'assimilation*, Editions Autrement, série « Mémoires », n° 28, 1994, p. 131-155.

Beauport a bien constitué le point de départ et le marchepied de l'extraordinaire carrière d'Ernest Souques.

3. BEAUPORT À L'ÉPOQUE DE L'ASSOCIATION SOUQUES-CAIL (1865-1889) : LES CONDITIONS DE L'ACTIVITÉ

3.1. *Un environnement conjoncturel peu favorable*

Toute l'histoire de Beauport au cours de cette période se déroule sur fond de tendance longue à l'accroissement de la production métropolitaine et mondiale de sucre⁵⁵, entraînant les cours dans un mouvement de baisse⁵⁶ qui pèse de plus en plus lourdement sur la gestion de l'usine.

Toutefois, ce mouvement n'est ni uniforme ni continu. En moyenne période, l'évolution de la conjoncture sucrière dessine trois grandes phases, qui constituent autant de moments différents dans l'histoire de l'entreprise.

Jusqu'aux premières années de la décennie 1870 se situe la plus belle époque de toute l'histoire de Beauport jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les troubles politiques à Cuba (début de la guerre de Dix Ans en 1868) puis la guerre franco-allemande, qui paralyse la production du Nord et de la Picardie, ont pour conséquence un relâchement de la pression de la surproduction sur le marché du sucre. Les cours augmentent donc très rapidement. Localement, la construction puis l'extension du chemin de fer permettent de résoudre définitivement le problème de l'approvisionnement en canne⁵⁷. Puis au début des années 1870, Souques procède à d'importants investissements d'amélioration du matériel et d'accroissement de la capacité de l'usine⁵⁸, qui est portée à 40 000 tonnes⁵⁹. En conséquence, la production bondit ; la quantité de cannes manipulées passe de 12 000 tonnes en 1865 (année encore anormale, il est vrai, en raison des séquelles de la terrible sécheresse de l'année précédente) à 38 000 en 1871⁶⁰. Nous ne connaissons malheureusement pas les résultats financiers de l'activité de Beauport au cours de cette période. Apparemment, ils sont suffisamment bons pour que le Dr A. Souques puisse faire état de « la prospérité toujours croissante » de l'affaire et envisager avec optimisme le moment où sa famille se sera complètement

55. La production métropolitaine de sucre de betterave passe de 111 000 tonnes en 1860 à 406 000 en 1883 et 699 000 en 1889 : la production mondiale totale (canne + betterave) se monte à 1 715 000, 4 540 000 et 6 280 000 tonnes aux mêmes dates respectivement.

56. Voir annexes, *graphique n° 1*.

57. Dès 1865, Souques ouvre une première ligne jusqu'à La Goguette, qui sera prolongée vers l'Anse-Bertrand quelques années plus tard ; puis en 1866, une seconde pour atteindre Pierre-Ferrayre ; *GO Gpe*, 21 juillet 1865, 16 novembre 1866 et 20 mai 1873, bulletins agricoles. En 1879, le réseau de Beauport s'étend sur 9 km ; *CG Gpe*, SE Février 1879, p. 91. Voir la carte du domaine foncier de l'usine, *in fine*.

58. *GO Gpe*, 17 mai 1870, 1^{er} avril et 3 juin 1873 ; AOM, Gpe, c. 7 d. 258, bulletin économique mensuel d'Avril 1870. La valeur de l'usine, qui était de 1 600 000 F au moment de sa construction est passée à 4 millions environ une douzaine d'années plus tard ; *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30.

59. Rapport du Conseil d'administration à l'AG des actionnaires de la Sté Sucrière du Port-Louis du 31 janvier 1878 ; BN, Dépt des Imprimés, 4^e Wz 3800.

60. Annexes, *tableau n° 1*.

désendettée⁶¹, mais nous verrons que cette opinion n'est que très partiellement fondée et reflète bien davantage une politique excessivement généreuse de distribution des bénéfices qu'une amélioration réelle de la situation financière de l'entreprise⁶².

Le second moment de l'histoire de Beauport au temps de l'association Souques-Cail débute en 1873 et se traduit par une profonde dégradation des conditions et des résultats de l'activité de l'usine. Après leur apogée de 1871 et des niveaux encore très satisfaisants en 1872, les cours du sucre entament une longue glissade qui, sauf en deux campagnes exceptionnelles (1877 et 1880), se poursuit pendant dix ans⁶³ ; au total, la baisse est de l'ordre des 20 %. En outre, une série de catastrophes météorologiques survenues tout au long de la décennie 1870 aggrave encore les effets de la détérioration de la conjoncture⁶⁴. En conséquence, la production est la plupart du temps médiocre⁶⁵, ce qui se répercute évidemment sur les résultats et la situation financière. Les bénéfices sont très faibles et les dettes très importantes ; plus grave encore, les investissements sont insuffisants, ce qui, à terme, risque de compromettre le développement futur de l'entreprise⁶⁶. A la veille de la grande crise sucrière mondiale, Beauport est donc déjà une affaire fragilisée.

Le déclenchement de cette crise, en 1884⁶⁷, marque la dernière phase de l'histoire de Beauport au temps de l'association entre Souques et les Cail. L'effondrement du prix du sucre plonge l'entreprise dans d'énormes difficultés financières dont E. Souques ne parviendra pas à se sortir et qui le conduiront directement à son échec final, en 1901. Ces difficultés sont d'autant plus insurmontables qu'il ne peut plus compter sur les Cail ; ceux-ci, dont les affaires en France connaissent également de très gros problèmes, ne cherchent plus en effet qu'à se dégager de leurs diverses participations guadeloupéennes, ce qu'ils parviendront finalement à faire à la fin de la décennie 1880. La « belle histoire » commencée vers 1860 entre le vieil industriel métropolitain richissime et le jeune Créole désargenté mais ambitieux et dynamique se termine lamentablement trente ans plus tard sur une spectaculaire rupture et dans une cascade de procès⁶⁸.

61. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 10 juin 1871.

62. Voir *infra*, point 4.3.

63. Annexes, *graphique n° 1*.

64. Terrible sécheresse qui s'étend sur les deux campagnes 1872 et 1873, pluies diluviennes en 1874, nouvelle sécheresse en 1875 et 1876, pluies continues en 1879 et 1880 ; plus de précipitations dans SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 39-40 et 53.

65. La production annuelle moyenne tombe de 33 000 qx en 1870 et 1871 à 25 400 de 1874 à 1877 ; après être repassée au-dessus des 35 000 qx en 1878 et 1879, elle baisse de nouveau à 29 500 qx sur 1880 + 1881. Voir annexes, *tableau n° 1*.

66. Nous reviendrons plus longuement sur tous ces problèmes, *infra*, point 4.5.

67. Sur laquelle voir A. BUFFON, « La crise sucrière de 1882-1886 à la Guadeloupe », *Revue Fse d'Hist. d'Outre-Mer*, t. LXXIV, 1987, p. 311-331. Nous ne connaissons pas le prix moyen de réalisation des sucres de Beauport, mais celui de Darboussier tombe de 49,30 F par ql en 1883 à 35,41 en 1886, soit une baisse de 28 % ; sauf à l'occasion des deux poussées spéculatives de 1889 et 1893 sur le sucre de betterave en Europe, il se stabilise ensuite autour des 38 F. La baisse reprend en 1894-95, puis, après un bref répit, un troisième effondrement des cours survient en 1901-02. Sur l'ensemble de ces vingt années de crise, les prix de Darboussier ont diminué de 50 % ; la reprise ne survient pas réellement avant la fin de la décennie 1900. Voir annexes, *graphique n° 1*.

68. Sur tout ce qui précède, voir *infra*, points 4.4 et 6 ; J. FIERAIN, *Les raffineries de*

3.2. La politique d'approvisionnement en canne de 1863 à 1875

Dès la décennie 1850, le Dr Souques entreprend de constituer un domaine foncier dont la production de canne sera exclusivement réservée à l'usine qu'il projette d'établir à Beauport. A l'habitation qu'il possède déjà, il adjoint successivement celles, voisines, de Brumant ou Malgré-Tout, louée en 1855, et Lamarinière ou Lalanne, achetée en 1860 ; il dispose ainsi d'un vaste ensemble de 500 ha d'un seul tenant autour de l'emplacement de la future usine, destiné de toute évidence à fournir à celle-ci sa matière première dès qu'elle entrera en service. Après lui, son fils Ernest, quand il prend la direction de Beauport, poursuit dans la même voie en louant ou en achetant trois autres habitations jusqu'en 1870⁶⁹.

En s'engageant ainsi dès le début dans la voie de l'intégration foncière, les Souques font indiscutablement preuve d'originalité par rapport aux autres usiniers de la Guadeloupe dans le choix de leur politique d'approvisionnement. En effet, dans la nouvelle organisation de la production sucrière antillaise telle qu'elle est conçue et commence à être mise en œuvre dans les années 1840, les usines sont en principe complètement séparées de la culture de la canne. Elles n'ont pas de domaine foncier, sauf éventuellement une ou deux habitations appartenant déjà à leurs propriétaires antérieurement à leur construction, et il n'est pas prévu qu'elles en aient un. Ce sont des établissements uniquement industriels, qui achètent toute leur matière première à des habitations voisines, jusqu'alors établies en sucrerie et désormais reconverties en simples plantations de canne, dont elles centralisent toute la fabrication, à la fois géographiquement et techniquement ; c'est la raison pour laquelle on les

sucre des ports en France (XIX^e-début du XX^e siècles), Thèse de Lettres, Nantes ; Lille, Atelier de reproduction des thèses, Paris, Librairie H. Champion, 1976, p. 406-408 ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 139-140.

69. Sur tout ce qui précède, voir les différentes étapes de la constitution du domaine foncier de Beauport ainsi que les sources utilisées, dans annexes, *tableau n° 2*, et cartes in *fine*.

Précisions particulières relatives à deux habitations :

L'habitation *Casse-Moustache*, acquise par le Dr Souques en 1826 (*Supra*, point 1.2), ne semble pas avoir jamais été rattachée à l'usine, ni contribué à son approvisionnement en canne, au moins jusqu'en 1930, date à laquelle nous avons arrêté nos recherches. En 1862, alors que A. Souques est en train de construire l'usine et devrait donc logiquement mobiliser toutes ses ressources foncières pour l'approvisionner en matière première, cette habitation est encore inculte ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 28 octobre 1862. En fait, à l'exception de quelques hectares de terre ferme, *Casse-Moustache* se compose presque uniquement de marécages impropres à toute culture. Bien qu'elle appartienne à la famille Souques jusqu'en 1958, ni celle-ci ni la SAUB ne l'ont jamais faite figurer dans la liste des habitations composant le domaine de Beauport ; Arch. SAUB, « Relevé général des propriétés », établi par G. Corbin, 1943, et dossiers « Habitations Beauport et Lalanne » et « Habitation Casse-Moustache » (le second « s » ayant disparu entretemps), Bordeaux, 7 septembre 1965, documents aimablement communiqués par R. GAMA. Pour toutes ces raisons, nous ne l'avons pas portée dans le *tableau n° 2* des annexes et avons mis son nom entre parenthèses sur la carte.

Pour ce qui concerne *Saint-Guillaume ou Rodrigue*, louée par le Dr Souques au début de 1848 (*Supra*, point 1.2), son bail ne semble pas avoir été renouvelé au-delà du début de la décennie 1860. Elle recommence alors à fonctionner en sucrerie, comme le prouve l'emprunt de 40 000 F contracté par son propriétaire en 1866 auprès du CFC. Mais cette tentative de redémarrage se solde rapidement par un échec, puisqu'elle apparaît dès 1872 parmi les habitations vendant leurs cannes à Beauport. Elle entre définitivement dans le domaine foncier de l'usine en 1884. Sur l'histoire de cette habitation, voir ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 462, n° 47.

appelle usines *centrales*. Ce sont seulement celles établies tardivement, à la fin du grand mouvement de création des usines, qui posséderont un important domaine foncier dès leur entrée en service⁷⁰.

Beauport constitue donc une exception parmi les usines de la Guadeloupe⁷¹, dont les causes n'apparaissent d'ailleurs pas clairement ; ce choix est même d'autant plus surprenant que Darboussier, l'autre usine de Souques, créée quatre ans plus tard seulement, est initialement une usine centrale « pure »⁷². Mais il demeure néanmoins que, même relativement étendu, son domaine propre n'est pas suffisant pour fournir à lui seul toute la matière première que réclame Beauport. Une ancienne habitation-sucrerie reconvertie en plantation ne produit guère en moyenne que 1 300 à 1 500 tonnes de canne par campagne⁷³, 3 000 à 3 500 au maximum pour les plus grandes, les mieux cultivées et les mieux situées d'entre elles⁷⁴ ; on sent bien que, même dans la meilleure des hypothèses, les quelques habitations exploitées en faire-valoir direct par Beauport ne sont pas à la mesure de ses besoins. Ernest Souques doit donc chercher à l'extérieur l'essentiel de ses approvisionnements.

Pour cela, il peut tout d'abord s'adresser à la « petite culture » (petits planteurs et colons partiaires établis sur des micro-parcelles de quelques hectares), dont il encourage très fortement le développement pour des raisons à la fois idéologiques et économiques⁷⁵. Ces petits fournisseurs apportent à Beauport une part lentement croissante de la canne qu'elle manipule⁷⁶, mais pour des causes à la fois topographiques et sociales spécifiques au Nord de la Grande-Terre, cette source de matière première ne peut être développée considérablement dans la région⁷⁷.

Malgré l'intégration de sa production et le développement de la petite culture, c'est donc essentiellement des « habitations-adhérentes » que doivent initialement provenir les approvisionnements de Beauport en canne. On appelle ainsi des habitations liées à une usine par un contrat à long

70. Ainsi Marquisat et La Retraite, créées en 1884.

71. En dehors de Beauport, nous ne connaissons qu'une seule usine guadeloupéenne construite dans les années 1860 qui ait été conçue comme intégrée avant même sa création ; il s'agit de Sainte-Marthe. A la Martinique, deux usines seulement (sur 17) sont dans ce cas, Galion et Lareinty.

72. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 45.

73. La production moyenne de sucre des habitations-sucreries traditionnelles dans les années 1860 se situe autour des 75 tonnes par an ; avec un rendement industriel de l'ordre des 5 à 6 %, qui est normalement celui de ce type d'établissements, on a bien 1 250 à 1 500 tonnes de canne manipulées.

74. Ce sont les chiffres obtenus sur les meilleures habitations exploitées en FVD par Darboussier dans la plaine des Abymes ; le document cite l'exemple de dix habitations dont la production unitaire varie de 250 à 3 475 tonnes, avec une moyenne de 2 020. Rapport du conseil de surveillance à l'AG des actionnaires de la CSPAP du 20 mars 1873 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 30 avril 1873.

75. Sur ce mouvement, ses causes et ses modalités, voir SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 56-58.

76. Ils fournissent 3 800 tonnes en 1871, soit 10 % du tonnage total ; pourcentage calculé d'après *CG Gpe*, SO 1871, p. 273, rapport de la commission de l'immigration, et *tableau n° 1* des annexes. En 1883, 7 800 tonnes et 14 % du tonnage total ; tableau de la production des usines publié par R. Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884.

77. Cette région est extrêmement plate et toute la terre y est pratiquement monopolisée par la grande propriété des habitations dès le début du XVIII^e siècle : voir le cadastre de la Grande-Terre en 1732, cité à la note 6. Au lendemain de l'Abolition, les nouveaux libres qui désirent s'établir comme petits paysans indépendants n'ont pratiquement pas d'espace pour

terme⁷⁸ de fourniture en exclusivité de matière première ; on dit aussi qu'elles sont « engagées » à cette usine. Leurs cannes sont payées sur la base de la contre-valeur sur le marché local du poids de sucre « bonne quatrième »⁷⁹ qu'elles auraient obtenu si elles avaient manipulé elles-mêmes leur propre récolte selon les procédés « du père Labat » au lieu de la vendre à l'usine, soit 50 à 60 kg de sucre par tonne de canne, puisque le rendement industriel sur les habitations-sucreries traditionnelles se situe autour des 5 à 6 %. Le prix de la canne payé par l'usine est donc un certain pourcentage (entre 5 et 6) des tonnages livrés, multiplié par le prix de la « bonne quatrième » au cours de la mercuriale de Pointe-à-Pitre ; on dit alors que la canne est payée « à 5 % » ou « à 6 % ». C'est ce que l'on appelle le paiement « à la mercuriale ».

A Beauport, les cannes sont payées à 6 %⁸⁰. C'est un prix plus élevé que celui pratiqué par la plupart des autres usines de la Guadeloupe, qui dans leur grande majorité, n'offrent que 5,5 %, et parfois même 5 % seulement ; mais en contrepartie il permet aux Souques père et fils de recruter très facilement des adhérents, sans avoir à faire face aux difficultés auxquelles sera confronté Ernest à Darboussier quelques années plus tard à cause d'un taux initialement trop bas⁸¹. De toutes façons, à partir de 1860, le système « du père Labat » entre définitivement en crise. Trop petites, obsolètes, incapables de lutter contre la concurrence des usines modernes et de résister à la baisse du prix du sucre, les habitations-sucreries traditionnelles sont techniquement et économiquement vouées à une disparition inéluctable⁸² ; malgré quelques vaines tentatives de modernisation⁸³, leur nombre diminue rapidement⁸⁴. Leurs propriétaires

s'installer, à l'exception des zones les plus sèches de l'Est de l'île, peu favorables à la culture de la canne ; il faudra attendre la chute et le morcellement des habitations pour voir se développer la petite propriété dans le Nord de la Grande-Terre ; art. du *Moniteur de la Flotte* reproduit dans *GO Gpe*, 3 juin 1873. Sur ce mouvement de création d'une petite propriété dans la région au cours des décennies 1850 et 1860, voir les excellents développements de GAMA, *Grand domaine sucrier*, vol. II-1, p. 304-321. Par comparaison, Darboussier, qui bénéficie à proximité immédiate de la présence de la zone morneuse des Grands-Fonds, défavorable à l'établissement de la grande propriété donc très favorable à celui de la petite culture, reçoit de celle-ci 17 % de ses cannes en 1871 et 25 % en 1883.

78. Nous ne connaissons pas la durée de ces contrats dans le cas particulier de Beauport. En général, elle se situait entre 15 et 20 ans sur pratiquement toutes les usines.

79. C'est le type de sucre normalement produit sur les habitations-sucreries traditionnelles ; il s'agit d'un sucre roux à 70 degrés de polarisation.

80. AOM, Gpe, 129 d. 864, gouverneur Lormel au ministre, 26 septembre 1865, « Exposé général sur la situation de la Guadeloupe » ; *Courrier de la Gpe*, 19 septembre 1884, avis d'expropriation forcée de l'habitation Saint-Guillaume ou Rodrigue.

81. Lors de la création de la CSPAP, en 1867, le prix proposé aux propriétaires d'habitations de la région de Pointe-à-Pitre désireux d'adhérer à la future Darboussier n'est que de 5 % seulement. Résultat : un blocage presque total ; à ce prix, les planteurs préfèrent continuer leur fabrication directe par les procédés « du père Labat » plutôt que de porter leurs cannes à l'usine, et refusent de s'engager tant qu'ils n'auront pas obtenu 6 %. Pendant ses deux premières campagnes (1869 et 1870), Darboussier n'a pas assez de canne à manipuler. Finalement, après deux années d'épreuve de force, Souques doit bien se résoudre à céder et porte son prix d'achat à 5,5 % ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 47-51.

82. Sur toute cette évolution SCHNAKENBOURG, *Disparition*, p. 273-291.

83. Au plus haut de cet effort de modernisation, à la fin des années 1860, on compte 84 moulins à vapeur et une vingtaine d'habitations « bourbonniennes » dans toute la Guadeloupe ; *ibid.*, p. 282-286.

84. Environ 490 en 1847, 411 en 1862, 243 en 1872 et 188 en 1882 ; les dernières disparaissent dans les années 1890, emportées par la crise sucrière ; *ibid.*, p. 260 et 291-292.

sont donc tout disposés à s'engager à une usine dès qu'un prix de la canne suffisamment rémunérateur leur est proposé et que des moyens de transport adéquats sont mis à leur disposition.

Il n'est donc pas surprenant que la mise en service du chemin de fer de Beauport déclenche un vaste mouvement d'adhésions chez les planteurs du Nord de la Grande-Terre. Trois habitations s'engagent dès 1865⁸⁵ et 17 autres annoncent leur intention de le faire l'année suivante⁸⁶ ; puis un nouvel adhérent se présente au début de la campagne 1866⁸⁷, et même une habitation « très bien outillée et en très bon état de culture s'(engage) à porter ses cannes à l'usine Souques » à partir de 1867⁸⁸. Ce mouvement est très bref mais très brutal ; dès le début de la décennie 1870, Beauport a pratiquement fait le plein des habitations situées dans son aire de ramassage potentielle⁸⁹ et il n'en reste pour ainsi dire plus qui soient encore susceptibles d'adhérer. En 1860, 22 habitations-sucreries, traditionnelles ou modernisées, fonctionnaient toujours sur le territoire de deux communes de Port-Louis et Anse-Bertrand⁹⁰ ; Beauport inaugure son chemin de fer en 1865, et deux ans plus tard il n'en reste plus que cinq ou six seulement⁹¹. Seules les plus éloignées de l'usine continuent de produire leur propre sucre avec leur moulin à vent⁹², en connaissant d'ailleurs de plus en plus de difficultés⁹³ ; en 1875, il n'y a plus qu'une seule habitation-sucrerie en activité dans la région⁹⁴. Finalement, la création de Beauport a accéléré la décomposition du système traditionnel dans le Nord de la Grande-Terre ; Souques a achevé le père Labat.

3.3. *Le piège des avances aux adhérents et ses conséquences*

Fondamentalement, l'empressement avec lequel les propriétaires d'habitations-sucreries se portent adhérents des usines s'explique d'abord par leur situation financière désespérée. Dès le début de la décennie 1860, la plupart d'entre eux sont à bout de souffle et n'ont plus aucune capacité de financement⁹⁵. Les indemnités qui leur ont été versées entre 1849 et

85. *GO Gpe*, 23 mai 1865, bulletin agricole.

86. *Ibid.*, 21 juillet 1865, id°.

87. *Ibid.*, 18 mars 1866, id°.

88. *Ibid.*, 17 août 1866, id°. Il s'agit probablement de Pierre-Ferrayre, une habitation équipée d'un moulin à vapeur qui avait produit une moyenne de 142 tonnes de sucre par campagne sur les trois années 1860 à 1862, soit près de deux fois la moyenne des habitations-sucreries à cette époque ; description dans *Commercial*, 28 février 1863. A la fin de 1866, on construisait un chemin de fer de 1 200 m pour la relier à Beauport ; *GO Gpe*, 16 novembre 1866, bulletin agricole.

89. Le nombre d'habitations fournissant des cannes à l'usine passe de 9 lors de la première campagne (1863) à 30 en 1871, chiffre qui demeure inchangé en 1874 ; *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines, et *GO Gpe*, 3 juin 1873, reproduction d'un article publié dans le *Moniteur de la Flotte*.

90. Tableau publié dans *GO Gpe*, 1^{er} février 1861.

91. *Ibid.*, 16 mars 1866 et 19 février 1867, bulletins agricoles.

92. *Ibid.*, 18 février et 15 avril 1870, id°.

93. *Ibid.*, 18 mai et 17 juillet 1866, 17 septembre 1867, 17 avril 1868, 19 mars 1869, 18 mars 1870, id°.

94. AOM, Gpe, c. 133 d. 897, recensement de l'année.

95. Voir sur ce point les multiples indications données lors des grands débats du Conseil Général sur le CFC ; *CG Gpe*, SE Avril 1863, *passim* ; SO 1872, p. 92-96. Ainsi que le rapport présenté par E. Souques à l'AG constitutive de la CSPAP du 11 décembre 1867 ; PV transcrit dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 8 janvier 1868.

1851 pour la « perte » de leurs esclaves ont été presque entièrement utilisées à rembourser d'anciens créanciers d'avant l'Abolition⁹⁶ ; les emprunts contractés auprès du CFC n'ont pas servi, pour l'essentiel, à moderniser les habitations-sucreries, mais à liquider de nouvelles dettes accumulées au cours de la dépression post-abolitionniste et à « tenir » quelques années de plus dans l'attente d'un miracle⁹⁷ ; enfin, la Banque de la Guadeloupe, après avoir rapidement et continûment augmenté ses prêts sur récolte pendant ses neuf premiers exercices, est poussée par la crise de 1864 à diminuer leur montant et à pratiquer jusqu'à la fin de la décennie une politique plus sélective de crédit, qui la conduit alors à cesser ses avances à un grand nombre de planteurs⁹⁸.

Pour toutes ces raisons, les habitations sont généralement en mauvais état lorsqu'elles se décident à s'engager aux usines ; leurs plantations sont insuffisantes et mal entretenues, leurs cannes de médiocre qualité, la main d'œuvre manque et l'argent fait défaut pour remédier à tout cela. Elles sont donc conduites à se tourner vers les usines pour obtenir d'elles les moyens financiers nécessaires à la relance de leurs cultures et à l'accroissement de leur production de canne ; et comme les usines ont un urgent besoin de matière première, leur réponse ne peut, évidemment, qu'être positive⁹⁹. E. Souques s'engage dans cette voie avec les fournisseurs de Beauport dès la fin de la décennie 1860 ; il leur fait des avances en compte courant, se porte caution du remboursement à la Banque de la Guadeloupe de leurs emprunts sur récolte¹⁰⁰, règle à leur ordre d'anciennes dettes¹⁰¹. Pendant quelques années, l'augmentation du prix de la canne¹⁰², qui évolue parallèlement à celui du sucre, permet de maintenir les relations financières entre Beauport et ses adhérents à peu près équilibrées, les avances de l'usine ne dépassant pas encore le niveau de simples facilités de trésorerie.

Mais cet équilibre est fondamentalement instable et tient surtout à une conjoncture exceptionnellement favorable. A partir de 1872, tout bascule. Le cycle sucrier se retourne et le prix du sucre plonge, entraînant avec lui celui de la canne, tandis que les catastrophes climatiques s'accroissent tout au long de la décennie 1870¹⁰³. Dès lors, pour permettre aux adhérents de Beauport de poursuivre leurs cultures, Souques est conduit comme à Darboussier¹⁰⁴, à prendre complètement en charge leurs pro-

96. SCHNAKENBOURG, *Disparition*, p. 266-268.

97. *Ibid.*, p. 275-277.

98. De 617 000 F à 99 habitations en 1853-54, les prêts sur récolte atteignent un premier sommet en 1861-62 (398 habitations) et 1862-63 (5 242 000 F) ; ils diminuent jusqu'en 1866-67 (3 946 000 F à 316 habitations) et ne remontent que lentement au cours des années suivantes ; BUFFON, *Monnaie et crédit*, p. 208.

99. Sur tout ce qui précède, nous manquons malheureusement de sources relatives plus particulièrement à Beauport, mais il est douteux que la situation de ses adhérents ait été très différente de celle des fournisseurs de Darboussier ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 61-62.

100. AOM, Notaire Gpe, minutes Thionville, 22 février 1868, contrat avec la Banque relatif aux prêts sur récolte aux adhérents de Beauport et Darboussier.

101. En faveur de la propriétaire de l'habitation Bellevue-Pouzolz ; *ibid.*, le même, 9 juillet 1869.

102. Voir annexes, *graphique n° 2*.

103. Terrible sécheresse en 1872 et 1873, pluies diluviennes en 1874, nouvelle sécheresse en 1875, pluies continues en 1879 et 1880.

104. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 63-65.

blèmes financiers. Il leur accorde de nouvelles avances de faisance-valoir et accroît le nombre de bénéficiaires¹⁰⁵, leur procure les moyens de payer les habitations qu'ils ont achetées à crédit¹⁰⁶, paie à leur place les annuités de remboursement de leurs anciens emprunts au CFC¹⁰⁷, solde pour leur compte leurs emprunts sur récolte à la Banque de la Guadeloupe¹⁰⁸, règle à leur ordre diverses dettes à d'autres créanciers¹⁰⁹.

Et très vite, c'est le dérapage. Comme à Darboussier¹¹⁰, Souques se retrouve pris au piège ; il est obligé d'accorder sans cesse de nouvelles avances à ses fournisseurs pour les mettre en état de continuer à lui apporter de la canne, sous peine de voir ceux-ci, devenus totalement insolubles, abandonner purement et simplement leurs habitations. Ce serait là la pire des situations, car, sous peine de manquer de matière première, Beauport devrait alors reprendre les plantations abandonnées et les cultiver en faire-valoir direct. Or, il est infiniment coûteux de relever des habitations retournées à la friche. On est obligé « de recommencer à nouveau et de constituer complètement ces exploitations en bâtiments, immigrants, animaux, ustensiles et plantations, ce qui exige naturellement des débours importants dont on ne peut recueillir les fruits qu'au bout de quelques années » ; mieux vaut encore continuer à prêter à fonds perdus aux adhérents des capitaux qui « seront largement couverts par les bénéfices industriels (résultant) d'une manipulation plus en rapport avec l'importance (des) appareils manufacturiers »¹¹¹. Dans ces conditions, l'endettement à long terme des habitations envers l'usine bondit ; il se

105. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 21 avril 1873 (Pistolet), 27 mars 1875 (Jolibois ou Sylvain-Montalègre, Brumant, L'Espérance), 20 octobre 1875 (Villeneuve), 21 au 23 décembre 1875 (Sans-Fenêtres, Coquenda, La Berthaudière, La Joyeuse, Pistolet, Saint-Jacques et Longuerue, Duclerc, Bellevue, Saint-Guillaume ou Rodrigue, Bonvoisin ou Marieulle-Montalègre, Bétin, Nicolle ou Gaschet), 26 janvier 1876 (Montrésor).

106. *Ibid.*, le même, 30 juin 1873 (Saint-Guillaume ou Rodrigue), 6 septembre 1873 (La Berthaudière, La Joyeuse), 19 juillet 1874 (Saint-Guillaume ou Rodrigue), 20 août 1874 (La Berthaudière, La Joyeuse), 10 juin 1875 (Nicolle ou Gaschet), 21 juillet 1875 (Saint-Guillaume ou Rodrigue), 9 septembre 1875 (Nicolle ou Gaschet), 11 décembre 1875 (La Berthaudière), 29 juin 1877 (Saint-Guillaume ou Rodrigue), 9 juillet 1877 (La Berthaudière, La Joyeuse), 23 décembre 1878 (mêmes habitations).

107. *Ibid.*, minutes Thionville, 2 août 1872 (Saint-Jacques et Longuerue) ; minutes L. Guilliod, 15 janvier 1873 (Saint-Guillaume ou Rodrigue, Saint-Jacques et Longuerue), 16 juillet 1873 (mêmes habitations), 12 janvier 1874 (mêmes habitations), 21 juillet 1874 (mêmes habitations), 20 février 1875 (mêmes habitations), 24 août 1875 (mêmes habitations + Coquenda), 31 août 1875 (Saint-Pierre ou Pointe d'Antigüe), 22 mars 1876 (Saint-Guillaume ou Rodrigue, Saint-Jacques et Longuerue, Coquenda), 1^{er} août 1876 (Saint-Jacques et Longuerue), 8 juin 1877 (mêmes habitations), 20 juin 1877 (Bétin), 4 août 1877 (Saint-Jacques et Longuerue), 9 août 1883 (Saint-Guillaume ou Rodrigue).

108. *Ibid.*, minutes Thionville, 22 juillet 1872 (Saint-Jacques et Longuerue).

109. *Ibid.*, le même, 22 juillet 1872 (La Berthaudière).

110. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 65-66.

111. BN, Impr., 4^e Wz 3800, rapport des commissaires aux comptes à l'AG de la Sté Sucrière du Port-Louis du 20 octobre 1881.

monte déjà à 2 707 000 F à la fin de 1876¹¹², puis il augmente encore de 747 000 F au cours des quatre années suivantes¹¹³.

Mais à partir du milieu des années 1870, il apparaît à Souques qu'il n'est plus possible de poursuivre plus longtemps dans la voie de ces errements et de continuer ainsi à accumuler des créances dont il est de plus en plus évident qu'elles sont définitivement irrécouvrables. Même en prenant directement en charge la gestion des habitations des adhérents les plus endettés, leur situation ne peut plus être redressée¹¹⁴. La prise de conscience du caractère irréversible de cette situation le conduit comme à Darboussier¹¹⁵, à changer complètement de politique à leur égard¹¹⁶. A partir de 1874, il commence à faire saisir les habitations de ses débiteurs défaillants et à racheter celles qui sont expropriées à la requête du CFC ou d'autres créanciers ; les reprises d'habitations deviennent systématiques, alors qu'antérieurement elles n'avaient été effectuées qu'au coup par coup et seulement au gré des opportunités, bien davantage d'ailleurs pour assurer ou consolider un approvisionnement en canne que dans un but purement foncier. Le domaine en faire-valoir direct de Beauport¹¹⁷ progresse d'abord lentement, de 3 habitations et 500 ha au moment du démarrage de l'usine, en 1863, à 6 habitations et 987 ha en 1870, puis il bondit brutalement à 19 habitations et 3 247 ha entre 1874 et 1885¹¹⁸. C'est là un phénomène général dans toute la Guadeloupe ; quand éclate la grande crise sucrière mondiale, en 1884, le modèle de l'intégration foncière s'est définitivement imposé sur toutes les usines¹¹⁹.

4. BEAUPORT À L'ÉPOQUE DE L'ASSOCIATION SOUQUES-CAIL (1865-1889) : LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

4.1. *Les investissements guadeloupéens de Jean-François Cail (1860-1871)*

L'évolution de la situation financière de Beauport entre 1865 et la fin de la décennie 1880 est très étroitement liée à l'histoire des entreprises

112. *Ibid.*, rapport des mêmes à l'AG du 31 octobre 1879 (« Comptes anciens n° 1 » de l'actif). Au cours des exercices suivants, le montant de ce compte diminue, non parce que ces habitations se désendettent, mais par amortissement sur le bénéfice de fabrication d'une part, et par transfert d'une partie de ces sommes aux immobilisations d'autre part, la SSPL ayant racheté ou fait saisir les habitations de ses plus gros débiteurs ; au bilan du 31 décembre 1880, il ne représente plus que 1 945 000 F.

113. *Ibid.*, AG du 20 octobre 1881, rapport des commissaires aux comptes et « Comptes nouveaux n° 2 » du bilan au 31 décembre 1880.

114. Tel est le cas des trois habitations Saint-Jacques, Longuerue et Coquenda : dès la fin de 1875, leur endettement envers l'usine se monte à 179 000 F pour les deux premières ensemble et à 89 000 F pour la troisième ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 21 au 23 décembre 1875. A partir de 1876, la Sté Sucrière du Port-Louis les gère elle-même en FVD, ce qui ne les empêche pourtant pas d'être expropriées par le CFC en 1879 ; BN, Impr., 4° Wz 3800, AG du 15 octobre 1880, rapport du Conseil d'administration.

115. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 67-69.

116. Comme on peut d'ailleurs le voir à la lecture des notes 105 à 109. Sauf dans six cas, qui font figure d'autant d'exceptions, pratiquement toutes les avances de l'usine aux habitations dont il est question cessent après 1876.

117. Habitations appartenant à la famille Souques ou à l'usine ou louées par elles.

118. Annexes, *tableau n° 2*.

119. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 70, note 105.

Cail et de leurs intérêts en Guadeloupe. C'est donc par elles qu'il nous faut tout d'abord commencer.

Toute la grande époque des affaires de J.F. Cail coïncide exactement avec le Second Empire¹²⁰. Initialement associé avec le chimiste Ch. Derosne, il fonde en 1850, deux ans après la mort de celui-ci, la société « J.F. Cail & C^{ie} », une commandite par actions au capital initial de 5 MF et porté à 7 millions trois ans plus tard, dont il est l'actionnaire majoritaire et gérant¹²¹. Très vite, il se spécialise dans la mécanique lourde, avec trois points forts, les travaux publics¹²², les constructions ferroviaires¹²³ et le matériel sucrier¹²⁴, ce qui, compte tenu de l'extraordinaire mouvement d'expansion mondiale que connaissent alors ces branches d'activité, le pousse dans la voie d'une très large internationalisation¹²⁵.

Pour des raisons qui nous échappent, la Guadeloupe constitue de très loin son principal champ d'investissement hors métropole. Sur un actif brut total d'environ 70 MF laissé par Cail dans toutes les affaires possédées ou contrôlées par lui au moment de sa mort, en 1871, ses intérêts de toutes natures et de toutes échéances dans l'île dépassent les 12 millions. Il y est propriétaire ou associé majoritaire dans quatre usines, Darbousier, de très loin sa principale affaire antillaise, dans laquelle il a mis 4 767 000 F, Bellevue, dont il fait l'acquisition en 1869, ainsi que Beauport et Gentilly, sur lesquelles nous allons revenir¹²⁶. Il n'est pas certain qu'un engagement financier d'une telle ampleur dans un seul pays, et qui ne constituait tout de même pas le plus gros de ses marchés, ait été volontaire ; c'est même très probablement le contraire. En fait, Cail s'est sans doute fait progressivement « piéger » par l'impécuniosité des planteurs guadeloupéens qui s'étaient adressés à lui comme simples clients pour créer une usine moderne¹²⁷.

120. Nous manquons malheureusement d'une bonne étude sur Cail, sa vie et ses multiples entreprises. Sur tout ce qui suit, voir, sauf indication contraire, TURGAN, *Les grandes usines en France. Tableau de l'industrie française au XIX^e siècle*, Paris, Michel Lévy frères, 1863, t. II, p. 1-64 ; R. PROUST, *Un constructeur-mécanicien : Jean-François Cail (1804-1871)*, Chef-Boutonne, Impr. Chasseray-Moncontié, 1955, 32 p. ; « Anciens Etablissements Cail », brochure extraite de *Les grandes industries françaises. Album national*, Paris, Impr. L. Walter, 1895, 48 p. ; AN, 65 AQ, M83, brochure publiée par la SA des Anciens Ets Cail pour l'Exposition Internationale d'Amsterdam, 1883.

121. AN, MC, Etude CXI, vol. 625, minutes Descours, 6 juin 1850 et divers actes annexés.

122. Il construit de nombreux ponts en Espagne, en Italie, sur la Vistule, sur le Rhin à Rotterdam, le célèbre Pont Elizabeth à Budapest, etc.

123. Il construit une ligne de plus de 600 km en Ukraine. De 1850 à 1870, il contribue pour 19 % à la production totale de locomotives en France ; F. CROUZET, « Essor, déclin et renaissance de l'industrie française des locomotives, 1838-1914 », *Revue d'Hist. Eco. et Sociale*, t. LV, 1977, p. 112-210, particulièrement p. 202.

124. De 1850 à 1882, J.F. Cail puis son fils Alfred, qui lui succède en 1871, ont construit ou modernisé 200 sucreries en France (sur les 550 existant alors) et une centaine à l'étranger et dans les colonies, en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, en Russie, en Egypte, à la Réunion, à Maurice, à Java, à Cuba, à Porto-Rico, au Brésil et au Mexique ; en Guadeloupe, les sociétés Cail ont construit 16 usines sur 22 de 1844 à 1884, à la Martinique 11 sur 17.

125. Outre ses divers établissements français à Paris et dans le Nord, il possède également des usines à Bruxelles, Amsterdam et Saint-Petersbourg, ainsi que des agences dotées de moyens importants dans une dizaine de pays, dont la Guadeloupe.

126. Sur tout ce qui précède, voir plus de précisions dans SCHNAKENBOURG, *Darbousier*, p. 93-95.

127. L'histoire même de son engagement dans Beauport, telle que nous l'avons retracée,

La Société J.F. Cail & C^{ie} connaît pendant toute son existence une croissance fantastique¹²⁸, qui explique l'extraordinaire ascension industrielle et financière de son propriétaire sous le Second Empire. Elle avait été créée pour vingt ans. En 1870, à l'issue du terme prévu par les statuts, Cail, plutôt que la proroger, préfère la mettre en liquidation¹²⁹ et en créer une nouvelle, la société « Cail & C^{ie} », toujours en commandite par actions et toujours au capital de 7 MF, à la gestion de laquelle il associe son fils Alfred¹³⁰. Cette nouvelle société reçoit tout l'actif industriel et commercial de l'ancienne, dont elle continue l'exploitation. Par contre, les participations financières et les créances non directement liées à l'activité industrielle de la nouvelle société sont maintenues dans les actifs à liquider de l'ancienne commandite J.F. Cail & C^{ie}. Ces actifs représentent un total brut d'une quarantaine de millions¹³¹, dont environ sept dans Beauport et Gentilly¹³²; le fait même qu'il place ces deux usines parmi les actifs à liquider montre qu'il est bien décidé, et plus encore ses héritiers après lui, à s'en dégager le plus rapidement possible. Par contre, les intérêts détenus par Cail dans Darboussier et Bellevue le sont à titre personnel et sont donc évidemment extérieurs à cette liquidation; à ce titre, ils ne concernent pas notre propos ici.

4.2. La monstrueuse croissance de l'endettement de Beauport de 1865 à 1875

Nous avons la chance de disposer de documents permettant de retracer l'évolution de l'endettement à long terme de Beauport à onze ans d'intervalle, entre le début de 1865 et la fin de 1875. A l'exception du CFC, dont la créance est parfaitement identifiée, la Société J.F. Cail & C^{ie} puis sa liquidation constituent pratiquement le seul créancier de l'usine.

supra, points 2.2 et 3, le prouve à l'évidence. Il en va de même à Gentilly (*Infra*, note 132), mais également, quoique dans une bien moindre mesure, car il est en partie responsable de cette situation, à Darboussier, où il doit prendre en pension la quasi totalité des obligations émises par la CSPAP en 1869 pour couvrir son dépassement de capital, et que la société ne parvient pas à placer dans le public; *ibid.*, p. 87-93.

128. AN, 65 AQ, M82, dossier « Liquidation de l'ancienne société », AG des propriétaires des bons de jouissance de la liquidation du 30 avril 1883, rapport de la commission de surveillance: la société a réalisé « un chiffre d'opérations industrielles qui, en vingt années, a dépassé 600 millions de F »; AG du 31 octobre 1874, rapport du liquidateur: au cours de ces vingt années, les actionnaires ont reçu un dividende annuel moyen de 15 % du nominal.

129. Décision prise en Janvier; *ibid.*, AG du 30 octobre 1873, rapport du liquidateur.

130. AN, MC, Étude XL, vol. 443, minutes Amy, 12-13 juillet 1870 (acte n° 686), et acte annexe du même jour.

131. Liste complète dans *ibid.*, id°. Le montant exact ne peut être connu précisément; selon les documents, il est question tantôt de 39 MF, tantôt de 42 M.

132. L'histoire des relations entre Cail et Gentilly reproduit pratiquement à l'identique celle de Beauport. Créée en 1865 par les époux Dagomel avec l'appui industriel et financier de Cail, cette usine accumule rapidement un endettement considérable envers lui, ce qui l'oblige, en 1868, à s'associer avec eux dans une société en nom collectif et à placer leur gestion sous étroite surveillance; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 5 avril 1865 et 18 août 1869, et ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 284, n° 18, 30 octobre 1868.

a) *La situation en 1865*

Au 1^{er} janvier 1865¹³³, la dette à long terme de Beauport représente un total légèrement supérieur à 1 000 000 F, se décomposant en : 1) 517 000 F dus à Cail pour la fraction de ses avances de 1862 à 1864 non convertie en participation ; et 2) 530 000 F environ au CFC au titre de l'emprunt de 1861 au Crédit Colonial¹³⁴.

Certes, juridiquement, il s'agit de la dette *des Souques* personnellement, qui demeurent responsables de son remboursement sur leurs deniers propres, et non pas *de la Société* de la Sucrierie Beauport en tant que telle, qui ne la reprend pas à sa charge au moment de sa création¹³⁵. Mais d'un point de vue économique, par contre, on peut considérer que cette dette est bien celle *de Beauport*, sans autre précision, dans la mesure où : 1) Elle a été générée uniquement par la création de l'usine ; 2) Celle-ci est doublement hypothéquée, au profit du CFC et de Cail, en garantie du remboursement de leurs créances sur ses fondateurs ; 3) Les Souques détiennent encore 40 % du capital social ; et 4) Tous les revenus qu'ils tireront de cette participation seront affectés prioritairement à les désendetter. Ce chiffre d'un million constituera donc la base de départ de notre reconstitution de l'évolution de l'endettement à long terme de Beauport au temps de l'association Souques-Cail.

b) *La dette de Beauport en 1875*

Nous n'avons malheureusement pas d'information exploitable sur l'évolution de la situation financière de l'entreprise avant le bilan de la liquidation J.F. Cail & C^{ie} au 30 décembre 1875 ; à cette date, les intérêts détenus par celle-ci dans Beauport et Gentilly ensemble se montent à 8 454 000 F¹³⁶.

Déduisons tout d'abord de cette somme globale ce qui concerne Gentilly. En Janvier 1875, après de multiples péripéties, les héritiers Dagomel sont expropriés à la requête du CFC, et l'usine et les deux habitations qui lui sont rattachées sont alors adjugées à la liquidation Cail¹³⁷. Puis en Novembre, celle-ci fait apport de l'ensemble du centre à une société *ad hoc* en cours de constitution, la Société Sucrière de Sainte-Anne, en rémunération duquel les statuts prévoient qu'elle recevra 1 000 000 F d'ac-

133. A l'issue des diverses opérations ayant abouti à la création de la Sté de la Sucrierie Beauport ; voir *supra*, point 2.3.

134. Emprunt remboursable en 20 annuités de 55 000 F chacune à compter de fin 1863 ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 9 octobre 1863. A la fin de 1864, A Souques a déjà payé deux annuités ; *ibid.*, le même, 2^e acte du 30 décembre 1864. Faute de connaître le tableau d'amortissement, nous ne savons malheureusement pas quelle fraction du capital a été effectivement remboursée par ces deux versements, mais compte tenu du type d'amortissement de ses prêts imposé par le Crédit Colonial puis le CFC à ses débiteurs, elle ne peut encore être que très minime, ce qui nous conduit donc à proposer ce chiffre de 530 000 F. En effet, dans un système de remboursement par annuités constantes, celles-ci comprennent beaucoup d'intérêts et peu de capital pendant les premières années, puis la proportion s'inverse progressivement et les dernières annuités comprennent au contraire beaucoup de capital et peu d'intérêts.

135. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 2^e acte du 30 décembre 1864.

136. AN, 65 AQ, M82, dossier « Ancienne société », AG des propriétaires de bons de jouissance de la liquidation du 29 avril 1876.

137. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 355, n° 48.

tions d'apport¹³⁸. C'est bien évidemment ce chiffre que reprend le bilan de la liquidation Cail au 30 décembre 1875.

Par déduction, il apparaît alors que les intérêts des Cail dans Beauport représentent 7 454 000 F à la même date. Si l'on retranche de cette somme leurs 900 000 F de participation au capital, il reste donc 6 554 000 F de créances.

Il existe un moyen de vérifier ce chiffre. A la fin de 1876, au moment de la constitution de la Société Sucrière du Port-Louis, qui prend la suite de la Société de la Sucrerie Beauport, la liquidation J.F. Cail & C^{ie} fait apport d'une somme de 1 500 000 F de créances qu'elle détenait sur celle-ci et qu'elle convertit en participation dans le capital de la nouvelle société¹³⁹. Puis elle renouvelle l'opération deux ans plus tard en apportant 900 000 F d'autres créances anciennes à l'occasion d'une augmentation de capital¹⁴⁰. En 1877, la SSPL décide d'émettre une série de 7 500 obligations de 450 F, dont 6 250 destinées à rembourser « une partie du compte courant de la liquidation Cail »¹⁴¹, soit 2 812 000 F. Enfin en 1880, elle émet une nouvelle série de 3 250 obligations de même montant, pour rembourser principalement une dette de 1 300 000 F d'« effets à payer » due à la liquidation Cail « depuis la création de la société » et qui provient manifestement de l'ancienne Société Beauport¹⁴². Total de ces quatre sommes = 6 512 000 F ; on retombe bien sur un ordre de grandeur comparable au chiffre provenant des documents internes de la liquidation Cail.

Là ne se limite toutefois pas la dette de l'usine. A ce qui est dû aux Cail vient s'ajouter la partie encore non amortie du capital de l'emprunt de 1861 au Crédit Colonial. Compte tenu du fait que son remboursement se fait par annuités constantes et que treize annuités ont déjà été payées, on peut estimer qu'un peu moins de la moitié du capital emprunté (550 000 F) a été effectivement remboursée à la fin de 1875 ; disons donc qu'en chiffres ronds, il resterait encore environ 300 000 F à amortir.

Finalement, l'endettement total de Beauport au 30 décembre 1875 se monte donc à 6 500 000 F envers les Cail plus 300 000 F envers le CFC, en tout 6 800 000 F. En onze ans, il a augmenté de 6 800 000 - 1 000 000 (au 1-1-1865) = 5 800 000 F, soit, en supposant une évolution linéaire, plus de 500 000 F d'accroissement annuel moyen. Un chiffre monstrueux par rapport à ce que l'on peut essayer de deviner du chiffre d'affaires, et qui représenterait approximativement le quart au moins de celui-ci¹⁴³.

138. *Ibid.*, vol. 378, n° 1, projet de statuts.

139. PV de l'AG constitutive du 5 décembre 1876, annexé à AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 13 août 1877.

140. BN, Impr., 4° Wz 3800, AGE du 31 janvier 1878 et AGO du 31 octobre 1879, et bilans comparés aux 30 septembre 1877 et 31 décembre 1878 ; voir *infra*, point 4.4.

141. *Ibid.*, AGO du 31 janvier 1878.

142. *Ibid.*, AG du 31 octobre 1879.

143. Nous ne connaissons malheureusement le CA de Beauport pendant toute son histoire antérieure à 1908 que pour un seul exercice, celui de 1878, à l'issue duquel il se monte à 2 071 000 F, dont 93 % pour le sucre. Pour essayer d'approximer très grossièrement son niveau au cours de la période dont il est question ici, nous pouvons supposer que les sucres de Beauport ont obtenu alors les mêmes prix moyens de réalisation que ceux de Darboussier (ce qui se vérifie d'ailleurs à très peu de choses près pour les quatre années 1877 à 1880 où nous pouvons faire la comparaison ; cf *graphique n° 1* des annexes). Il ne nous reste plus qu'à multiplier ces prix par le nombre de quintaux de sucre produits à Beauport, tels qu'ils ap-

4.3. Les causes : le détournement des liquidités dégagées par l'usine.

Au vrai, ce phénomène d'augmentation de l'endettement ne se limite pas à la seule Beauport. Dans les années 1870, toutes les usines de la Guadeloupe sont confrontées à de très sérieux problèmes financiers et toutes accumulent des dettes de plus en plus lourdes. L'endettement à long terme de Darboussier s'accroît de 180 % (+ 3 600 000 F) de 1868 à 1879¹⁴⁴, celui de Gentilly de 136 % (+ 450 000 F) entre 1865 et 1875¹⁴⁵, celui de Blanchet de 185 % (+ 414 000 F) de 1871 à 1881¹⁴⁶. Pourtant, de toute évidence, aucun de ces chiffres ne peut être comparé de près ou de loin avec l'espèce de record établi par Beauport, + 5 800 000 F et + 580 % d'accroissement sur une durée comparable (1865 à 1875), alors qu'elle manipule pourtant deux fois moins de canne que Darboussier et à peu près le même tonnage que Blanchet¹⁴⁷.

L'élévation catastrophique du niveau d'endettement de Beauport au cours de cette période tient donc à des causes spécifiques, qui ne se résument pas seulement à la dégradation de la conjoncture sucrière mondiale ou à l'impécuniosité du Dr A. Souques au moment de sa création, car tous les fondateurs des autres usines précitées sont plus ou moins dans le même cas que lui.

Il faut tout d'abord écarter l'hypothèse selon laquelle cet endettement résulterait uniquement d'une accumulation continue de pertes d'exploitation. Au contraire, la Société de la Sucrierie Beauport a réalisé des bénéfices pendant ses onze années d'existence. Nous ne connaissons pas leur montant total, mais nous pouvons au moins estimer celui du bénéfice distribué. A la fin de 1875, les Souques déclarent avoir achevé de rembourser à la liquidation Cail leur ancienne dette personnelle de 1864, se montant à 517 000 F, et payé treize annuités de remboursement de leur emprunt de 1861 au Crédit Colonial, dont onze, soit 605 000 F, correspondant à la durée de la société¹⁴⁸ ; de cette dernière somme, il faut toutefois déduire 136 000 F encore dus aux Cail et apportés par ceux-ci à la Société Sucrière du Port-Louis au moment de sa constitution¹⁴⁹. Total =

paraissent dans les annexes, *tableau n° 1*, pour obtenir le CA sucre, dont nous supposons encore qu'il représente, comme en 1878, 93 % du CA total. A l'issue de toutes ces suppositions, nous obtenons, pour les quatre exercices antérieurs à 1876 pour lesquels le calcul est possible (1869, 1871 1874 et 1875), un CA annuel moyen sucre + rhum de 1 810 000 F.

144. De 2 000 000 à 5 595 000 F ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 117-119.

145. De 331 000 à 781 000 F ; AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 5 avril 1865, et minutes L. Guilliod, 14 juin 1875.

146. Dettes de la Sté Monnerot jeune, propriétaire de l'usine, au moment de sa création = 224 000 F ; au moment de sa dissolution = 638 000 F. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 22 août 1871, statuts de cette société, et minutes L. Guilliod, 30 janvier 1882, statuts (Octobre 1881) de la Compagnie Marseillaise de Sucrierie Coloniale, qui prend sa suite.

147. En 1874, Beauport = 23 500 tonnes, Darboussier = 92 900 t., Blanchet = 26 400 t., Gentilly = 14 300 t. ; *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines. En 1883, Beauport = 42 300 t., Darboussier = 91 300 t., Blanchet = 43 700 t., Gentilly = 14 000 t. ; tableau publié par R. Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884.

148. Projet de statuts de la Sté Sucrière du Port-Louis, 5 octobre 1875, annexé à AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 13 août 1877.

149. Au 30 septembre 1877, les Souques doivent 191 000 F à la SSPL, à laquelle les Cail ont fait apport, au moment de sa constitution (Décembre 1876), de toutes leurs anciennes créances sur Beauport non converties en participation ; BN, Impr. 4° W7 3800, AG du 31 janvier 1878. Or la campagne 1876 a été désastreuse à cause de la sécheresse ; Darboussier

986 000 F. Comme les Souques n'ont absolument aucune autre source de revenus en dehors des bénéfices que leur verse l'usine, on peut donc penser que cette somme représente bien leur part dans ceux-ci de 1865 à 1875. Et comme par ailleurs leur participation dans la Société de la Sucrierie de Beauport se monte à 40 %¹⁵⁰, on en déduit par conséquent que le total des bénéfices distribués par celle-ci pendant toute son existence atteint 2 465 000 F, les Cail percevant de leur côté les 60 % restant, soit 1 479 000 F.

En nombre rond, Beauport a donc servi à ses propriétaires un revenu annuel moyen de 225 000 F par an environ. Ce chiffre est considérable si l'on tient compte du fait qu'il s'agit d'une moyenne sur onze exercices, incluant plusieurs très mauvaises années (1866, 1874, 1875). Il l'est plus encore quand on le compare aux résultats de Darboussier de 1871 à 1875¹⁵¹, qui se montent à une moyenne annuelle de 290 000 F pour le bénéfice total et 148 000 F seulement pour le bénéfice distribué, alors que cette usine manipule pourtant deux fois plus de canne que Beauport. Ceci nous incite donc à conclure qu'il est très douteux que le bénéfice total effectivement *réalisé* par la Société de la Sucrierie Beauport entre 1865 et 1875 ait pu être très sensiblement plus important que les 2 500 000 F environ *distribués* pendant cette même période. Les deux familles Souques et Cail associées dans l'usine se sont attribuées la quasi-totalité des profits dégagés par son exploitation.

On voit tout de suite quelles sont les conséquences d'une telle politique. Si la société a distribué tous ses bénéfices, cela signifie :

a) Qu'elle n'a pas pu autofinancer ses investissements, en particulier ceux, très importants, effectués entre 1865 et le début des années 1870¹⁵², et qui doivent se monter aux alentours des 2,5 MF¹⁵³. Donc qu'elle a dû s'endetter pour pouvoir les réaliser.

b) Qu'elle a également dû s'endetter pour pouvoir financer les avances considérables accordées à ses fournisseurs de canne pendant toute son existence¹⁵⁴. Au 30 septembre 1877, les habitations doivent 3 091 000 F à la Société Sucrière du Port-Louis¹⁵⁵, un montant considérable si l'on considère qu'à Darboussier, qui reçoit les cannes d'environ deux fois plus d'habitations¹⁵⁶, les dettes de celles-ci envers l'usine sont alors de 3 616 000 F « seulement »¹⁵⁷. Nous ne connaissons pas le mon-

n'a réalisé que 70 000 F de bénéfices. Il est très douteux que Beauport, avec une production deux fois moindre, ait pu dégager un profit de 136 000 F, dont 40 % = 55 000 F nécessaires aux Souques pour payer leur annuité de remboursement au CFC. Conformément à l'art. 6 des statuts, ce paiement a donc été pris en charge par la SSPL. La dette des Souques envers la liquidation Cail à la fin de 1875 = 191 000 F dus en 1877 - 55 000 F payés en 1876 = 136 000 F.

150. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 2^e acte du 30 décembre 1864, statuts.

151. En laissant évidemment de côté les deux premières campagnes 1869 et 1870 dont les résultats sont désastreux en raison du manque de canne.

152. Création et extension du chemin de fer, amélioration du matériel et accroissement de la capacité de production de l'usine ; voir *supra*, point 3.1.

153. Rappelons que la valeur d'estimation de l'usine et ses annexes passe de 1 600 000 F au moment de sa construction (1863) à 4 000 000 F en 1875 ; voir note 58.

154. Sur ces avances, voir *supra*, point 3.3.

155. BN, Impr., 4^o Wz 3800, AG du 31 janvier 1878, bilan.

156. 58 contre 30 en 1874 ; *CG Gpe*, SE Mai 1875, p. 30, rapport de la commission de l'immigration et des usines.

157. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 267, tableau n^o 1C.

tant des créances de Beauport sur ses fournisseurs à la fin de 1875, mais à en juger par l'exemple de Darbous sier il serait plutôt plus élevé qu'en 1877¹⁵⁸ ; mais en l'absence d'autres informations, retenons prudemment une estimation de 3 MF.

A eux seuls, investissements et avances aux habitations représentent donc un besoin de financement de l'ordre des 5,5 MF. A cette somme viennent s'ajouter de probables pertes d'exploitation lors des plus mauvaises années, ainsi que diverses autres dépenses qui auraient dû être financées sur les bénéfices, et qui n'ont pu l'être puisque ceux-ci ont été entièrement distribués. *Et voici finalement comment l'endettement de Beauport a pu augmenter de 5.000 000 F en onze ans.*

Certes, si la société avait conservé par devers elle la totalité de ses bénéfices pour couvrir ses besoins de financement, il lui aurait encore manqué plus de 3 millions qu'elle aurait de toutes façons dû emprunter, mais sa situation financière en 1875 ne serait pas aussi profondément dégradée et par conséquent le poids des intérêts à payer pour ses dettes pas aussi lourd. On mesure ici à quel point la politique de distribution excessivement généreuse, pour ne pas dire laxiste, menée par les Cail à Beauport est contraire aux intérêts même de l'entreprise¹⁵⁹.

Les Cail, et eux seuls ! Majoritaires dans l'affaire et co-gérants de celle-ci par l'intermédiaire du directeur de leur agence de la Guadeloupe, ils sont évidemment les seuls décideurs en dernière instance pour tout ce qui concerne la gestion de l'usine, et plus particulièrement en matière d'affectation des bénéfices. Pourquoi distribuent-ils ainsi la totalité de ceux-ci alors que la situation financière de Beauport est absolument catastrophique ? Il faut distinguer ici leur intérêt à court terme de leur politique à plus long terme.

A court terme, trois raisons essentielles paraissent pousser les Cail dans cette voie.

a) Ils s'assurent la perception d'une somme de 1 479 000 F de dividendes.

b) Ils placent les Souques en position non seulement de solder leur ancienne dette de 517 000 F à la liquidation J.F. Cail & C^{ie}, mais également de payer les annuités de remboursement de leur emprunt de 1861 au Crédit Colonial, ce qui met ainsi Beauport à l'abri d'une expropriation forcée dans laquelle les créanciers, et eux les premiers, perdraient tous les capitaux qu'ils y ont engagés.

c) Ils s'assurent la perception de flux réguliers d'intérêts et commissions générés par l'activité et les dettes de l'usine. Aux termes des statuts de la Société de la Sucrierie Beauport, c'est en effet J.F. Cail & C^{ie} puis sa liquidation qui sert de banquier-commissionnaire à celle-ci en métro-

158. Créances de Darbous sier sur les habitations à la fin de 1875 = 3 977 000 F ; elles ont donc diminué de plus de 300 000 F en deux ans ; *ibid.*, id°. Il est probable que la même évolution doit s'observer à Beauport.

159. On connaît à cet égard la célèbre phrase d'Henri Germain, le fondateur du Crédit Lyonnais, répondant en 1874 à ses actionnaires qui se plaignaient de l'insuffisance de leurs dividendes : « La plupart des sociétés industrielles ont péri moins peut-être pour n'avoir pas assez gagné que pour avoir trop distribué » ; cité par J. BOUVIER, F. FURÉ, M. GILLET, *Le mouvement du profit en France au XIX^e siècle. Matériaux et études*, Paris, La Haye, Mouton, 1965, p. 16.

pole¹⁶⁰. Les conditions du contrat de commission ne sont pas connues, mais il est douteux qu'elles soient très différentes de celles faites à Darboussier en 1867¹⁶¹ : 3 % de commission sur le montant de toutes les opérations effectuées par son intermédiaire (vente des sucres consignés par l'usine et expédition de ses approvisionnements d'Europe) et, pour ses avances en compte courant, un intérêt théoriquement de 6 %¹⁶² mais qui, compte tenu de divers frais supplémentaires venant s'ajouter au taux de base, se monte en réalité à 9,5 %¹⁶³. Chaque année, la liquidation Cail percevait ainsi environ 85 000 F de commissions sur la vente des sucres de Beauport et Gentilly ensemble¹⁶⁴ ; en supposant une répartition de cette somme proportionnelle à la production des deux usines, les trois quarts peuvent être attribués à Beauport, soit 65 000 F en chiffres ronds. D'autre part, Beauport seule paie chaque année aux Cail environ 100 000 F d'intérêts et escomptes pour leurs avances¹⁶⁵.

Récapitulons : de 1865 à 1875, J.F. Cail & C^{ie} puis sa liquidation ont reçu de Beauport 517 000 F remboursés par les Souques au titre de leurs anciennes avances de 1862-64, 1 479 000 F de dividendes et environ 1 650 000 F d'intérêts et commissions¹⁶⁶. Total = 3 600 000 F au minimum.

Ici se pose alors inévitablement une question récurrente : étant donné que les Cail constituent pratiquement la seule source métropolitaine de financement de Beauport, quel intérêt à long terme peuvent-ils bien avoir à prélever de telles sommes sur l'usine, tout en sachant parfaitement qu'il leur faudra ensuite les remettre dans l'entreprise pour financer l'accroissement d'endettement résultant de leur propre politique ?

Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord de se rappeler que, à la différence de Darboussier, où il s'engage de son plein gré et en toute connaissance de cause dans l'espoir de réaliser un placement rentable¹⁶⁷, J.F. Cail n'entre pas volontairement dans le capital de Beauport. Au départ, ses relations avec le Dr A. Souques sont purement commer-

160. AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 2^e acte du 30 décembre 1864.

161. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 89.

162. C'est le taux porté dans AOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 28 octobre 1862, contrat d'ouverture de crédit en faveur du Dr A. Souques.

163. *Ibid.*, minutes L. Guilliod, 11 mai 1875, rapport du gérant (E. Souques) à l'AG de la CSPAP du 30 mars 1875 : « Si nous ne payons que 6 % d'intérêts, nous avons la charge d'une commission d'acceptation de 1,5 % l'an, d'une autre dite de négociation de 1,5 % également, plus 0,15 % pour timbre, plus l'escompte en dedans, plus une commission à domicile, le tout représentant 9,5 %. » Il n'y a aucune raison pour que les conditions imposées à Beauport soient différentes.

164. AN, 65 AQ, M82, dossier « Ancienne société », AG des propriétaires de bons du 31 octobre 1874, rapport du liquidateur : 390 000 F depuis 1870 ; *ibid.*, AG du 27 août 1881 : 128 000 F en 1879-80 et 1880-81.

165. Nous ne savons pas à combien ils se montent pour ce qui concerne la Sté de la Sucrerie Beauport, mais les intérêts et escomptes payés par la SSPL à ses divers créanciers représentent une moyenne de 135 000 F sur les deux seuls exercices (1878 et 1880) où leur montant est donné ; BN, Impr., 4^o Wz 3800, AG des 31 octobre 1879 et 20 octobre 1881. Compte tenu de la répartition interne des dettes de la société envers ses différents créanciers, on peut estimer qu'environ les trois quarts de cette somme reviennent aux Cail.

166. En comptant prudemment 150 000 F par an, ce qui est probablement inférieur à la réalité. Mais les bases de cette estimation sont si fragiles qu'il paraît préférable de ne pas « forcer » à tout prix les chiffres pour les besoins de la démonstration.

167. Il souscrit 40 % du capital dès la constitution de la CSPAP ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 28.

ciales ; même si Cail fait plus ou moins de celui-ci le pivot de sa stratégie de pénétration du marché guadeloupéen, il n'est, au fond, qu'un client potentiel ordinaire parmi tous ceux, nombreux vers 1860, qui désirent créer une usine sucrière moderne et s'adressent à lui pour acheter ses équipements. Ce n'est que progressivement, entre 1862 et 1864, que Cail est conduit à s'engager de plus en plus profondément dans Beauport, avant de se retrouver complètement « piégé » par les 1 417 000 F de créances qu'il détient sur l'usine à la fin de 1864 et dont il doit bien convertir une partie en participation pour éviter de tout perdre dans la chute de son débiteur¹⁶⁸. Après sa mort, naturellement, le piège continue de se refermer de plus en plus étroitement sur ses héritiers, d'autant plus qu'Alfred Cail et sa mère sont très loin de posséder les mêmes qualités de gestionnaire que leur défunt père et mari. Avec un endettement trois fois supérieur à son chiffre d'affaires, Beauport est évidemment en situation de faillite virtuelle, mais les Cail ne peuvent pas provoquer le dépôt de bilan sans être eux-mêmes emportés par la tourmente ; s'ils veulent pouvoir un jour récupérer une partie au moins de leurs créances, ils doivent bien poursuivre leurs avances pour permettre à l'usine de fonctionner.

Mais en même temps, ils ne peuvent se contenter de rester « collés » dans Beauport en attendant patiemment que sa situation se redresse. Non seulement les sommes qui y sont bloquées ne leur rapportent rien, mais elles leur coûtent même de l'argent dans la mesure où ils doivent eux-mêmes pourvoir à leur refinancement, ce qu'ils font essentiellement par prélèvement sur les bénéfices dégagés par leurs affaires extra-guadeloupéennes, donc au détriment d'autres placements plus liquides et plus rentables. Le plus grave est surtout que cette situation risque de les confronter à terme à un sérieux problème de trésorerie. Pour éviter de se trouver à leur tour pris directement dans les difficultés de Beauport, il faut absolument que celle-ci produise des *cash flow* d'une façon ou d'une autre, même si le coût en est exorbitant. C'est à cet objectif que répond leur politique de « pompage » systématique de toutes les sommes dégagées par l'usine. Bien sûr, c'est au prix d'un très fort accroissement de son endettement, et chaque année ils doivent remettre dans l'entreprise toutes les sommes qu'ils en ont retirées l'année précédente, et même davantage encore, mais en attendant ils ont bénéficié d'un certain volume de *liquidités*, qu'ils ont pu faire fructifier en jouant sur les taux d'intérêts et sur divers « trucs » annexes (par exemple en avançant les dates de facturation à leurs débiteurs et en reculant le moment du règlement de leurs propres créanciers). Autrement dit, faute de pouvoir récupérer leurs capitaux immobilisés dans Beauport, les Cail « se paient sur la bête ». Toutes choses égales d'ailleurs, c'est exactement la politique suivie à l'égard d'Eurotunnel par les banques créancières de 1987 à 1997¹⁶⁹.

168. Sur tout ceci, voir *supra*, points 2.2 et 3.

169. *Le Monde*, 24 août 1995, 5-6 mai 1996.

4.4. *Les difficultés des héritiers Cail et leurs tentatives infructueuses pour se dégager de Beauport (1873-1883) ; la création de la Société Sucrière du Port-Louis*

Les intérêts qu'elle détient dans Beauport et Gentilly pèsent de plus en plus lourdement sur la marche de la liquidation de l'ancienne Société J.F. Cail & C^{ie}. Une fois vendus les actifs les plus facilement négociables, le rythme de réalisation de ceux qui restent se ralentit fortement¹⁷⁰, parce qu'ils ne se composent plus, pour l'essentiel, que de participations invendables et de créances irrécouvrables, dont les deux usines guadeloupéennes constituent l'essentiel. Celles-ci représentent un intérêt global d'environ 7 MF en Août 1871, soit à peu près 17 % de l'actif brut total, 8,1 MF en Juin 1874 (= 47 %), 8,4 MF en Décembre 1875 (= 60 %) et 8,7 MF en Janvier 1883 (= 71 %). Autrement dit, au lieu de liquider leurs positions coloniales, les Cail y sont au contraire de plus en plus « collés ».

Or, il y a maintenant urgence pour eux de s'en dégager. Tout au long de la décennie 1870, en effet, la situation de la société nouvelle Cail & C^{ie} ne cesse de se dégrader. Jean-François, le père, avait bénéficié de l'allègre expansion qui caractérise l'industrie française sous le Second Empire ; avec un chiffre d'affaires et des profits en croissance pratiquement continue, il avait pu multiplier les prises de participation, se montrer généreux avec ses débiteurs et engager des masses considérables de capitaux dans les entreprises les plus diverses, notamment sucrières et notamment coloniales, sans trop s'interroger sur la rentabilité et la solvabilité de tels placements. Il meurt, si l'on peut dire, au bon moment. Alfred, le fils, est nettement moins favorisé par les circonstances ; non seulement il prend la direction de l'entreprise familiale dans un environnement général défavorable, mais en outre il doit supporter les conséquences des errements financiers de son prédécesseur et père.

Déjà, les débuts de la nouvelle société Cail & C^{ie} sont difficiles. Créée le 13 juillet 1870, à moins d'une semaine de la déclaration de guerre à la Prusse, son premier exercice est très perturbé par le conflit, puis par les événements de la Commune, et enfin par la mort de son fondateur, le 22 mai 1871 ; c'est seulement à partir de Juin 1871 qu'elle retrouve sa pleine activité. Mais surtout, deux ans plus tard, la conjoncture se renverse ; de porteuse qu'elle était au temps du père, elle devient contraire à l'époque du fils. En 1873, l'économie française bascule dans une grave crise, qui se prolonge en dépression jusqu'à la fin de la décennie et frappe particulièrement les secteurs de la sidérurgie-métallurgie et des constructions mécaniques.

Touchée au cœur même de ses deux principaux points forts, l'équipement ferroviaire et le matériel sucrier, la société Cail est évidemment tout spécialement atteinte. La capacité de production est très largement sous-utilisée, le chiffre d'affaires s'effondre, les bénéfices disparaissent pour faire place à des pertes, et la gestion d'Alfred Cail est ouvertement contestée par les actionnaires. Finalement, en Novembre 1881, la société

170. Très nette à cet égard l'évolution des actifs bruts de la liquidation ; d'environ 40 MF en Août 1871, au moment où elle est ouverte, ils tombent vite à 18,8 M en Juin 1872, puis ne diminuent plus que très lentement à 17,2 M en Juin 1874, 13,9 M en Décembre 1875 et 12,3 M en Janvier 1883 ; AN, 65 AQ, M82, dossier « Ancienne société », rapports du liquidateur aux AG des propriétaires de bons de jouissance de la liquidation.

est dissoute et mise en liquidation. Deux mois plus tard, elle est reconstituée sous le nom de « SA des Anciens Etablissements Cail », qui reprend les actifs pour à peine 20 % de leur valeur, mais, même si elle conserve le nom illustre et « vendeur » de son prédécesseur, la famille Cail en est désormais totalement écartée, et la nouvelle société gravite dans l'orbite du Comptoir d'Escompte et de Paribas¹⁷¹.

C'est donc dire que, à partir de 1873, Alfred Cail et sa mère ont d'impérieux et urgents besoins de liquidités, d'abord pour essayer d'éviter la déconfiture de la Société Cail & C^{ie}, puis après 1881 pour relancer leurs affaires et tenter de reconstituer leur fortune. Dans cette perspective, se débarrasser – et ce mot est à prendre ici dans son sens le plus trivial – de leurs divers intérêts guadeloupéens devient une nécessité vitale. C'est ainsi qu'après de longues péripéties s'étendant de 1879 à 1884, ils parviennent à se dégager complètement de leurs divers intérêts dans Darbousier¹⁷², pendant que, en 1883, la veuve de J.F. Cail revend pour 700 000 F à E. Souques l'usine Bellevue, acquise par son mari en 1869, et les habitations de son domaine¹⁷³.

Par contre, ils sont nettement moins heureux avec Beauport et Gentilly. Pourtant, dès 1875, la liquidation de l'ancienne société J.F. Cail & C^{ie} conclut avec ses associés créoles un accord pour transformer les deux affaires en sociétés anonymes¹⁷⁴, et les projets de statuts sont même rédigés à la fin de l'année¹⁷⁵. Mais « certaines difficultés » retardent l'opération¹⁷⁶. Nous ne sommes pas renseignés à ce sujet, mais ces difficultés ne peuvent évidemment pas concerner Gentilly, puisque la liquidation Cail s'en est rendue adjudicataire en Janvier 1875, après l'expropriation forcée de ses précédents propriétaires, les héritiers Dagomel, par le CFC¹⁷⁷. S'agissant par contre de Beauport, on peut imaginer que des discussions serrées opposent E. Souques aux Cail pendant la majeure partie de l'année 1876 sur les conditions de la liquidation de la Société de la Sucrerie Beauport et sur celles de l'engagement des uns et des autres dans la future société, notamment pour ce qui concerne la prise en charge des

171. Sur tout ce qui précède, davantage de précisions dans SCHNAKENBOURG, *Darbousier*, p. 120-122.

172. Ils y possédaient encore 1 195 actions, soit 25 % du capital, environ 1 200 000 F d'obligations et 2 911 000 F d'autres créances de toutes natures. Souques et ses proches reprennent toutes leurs actions, les obligations sont remboursées intégralement, quoiqu'avec un peu de retard, et les autres créances sont soldées après transaction grâce à un prêt de 2 000 000 F du CFC. Plus de détails dans *ibid.*, p. 124-129.

173. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 458, n° 33. En principe, cette somme aurait dû être payée en une seule fois au moment de la prise de possession du centre par Souques, prévue pour Juillet 1884. Mais on est alors en pleine crise sucrière, et Souques obtient de différer ses paiements. En 1889, ce prix est réduit à 603 000 F, sur lesquels Souques paie immédiatement 443 000 F et s'engage à régler les 160 000 F restant en trois termes, aux 28 août 1890, 1891 et 1892 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 24 mars 1890, art. 7 des statuts de la SA des Sucreries du Port-Louis.

174. AN, 65 AQ, M 82, dossier « Ancienne société », rapport du liquidateur à l'AG des propriétaires de bons du 29 avril 1876.

175. Reçus par M^e Amy, le notaire de la famille Cail à Paris, le 5 octobre pour Beauport et le 15 novembre pour Gentilly. Ils sont transcrits dans ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 377, n° 36, et vol. 378, n° 1 ; et annexés à AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, deux actes du 13 août 1877.

176. AN, 65 AQ, M 82, dossier « Ancienne société », rapport du liquidateur à l'AG des propriétaires de bons du 29 avril 1876.

177. ADG, Hyp. PAP, transactions, vol. 355, n° 48.

dettes de l'usine ; c'est sans doute seulement quand un accord est finalement trouvé que le processus de constitution de la nouvelle société peut enfin être lancé.

La *Société Sucrière du Port-Louis* et celle de Sainte-Anne, qui reprennent respectivement Beauport et Gentilly, sont deux sociétés anonymes, constituées définitivement le même jour 5 décembre 1876¹⁷⁸. Leurs statuts sont pratiquement identiques, sauf naturellement pour ce qui concerne la nature des biens apportés et le montant du capital social, ainsi que quelques dispositions particulières relatives à la participation des Souques dans Beauport. Leurs actionnaires sont pratiquement les mêmes et appartiennent tous soit à la famille Cail et son entourage immédiat, soit au groupe des usiniers créoles guadeloupéens. Elles ont le même actionnaire majoritaire (la liquidation J.F. Cail & C^{ie}), le même président¹⁷⁹, les mêmes administrateurs¹⁸⁰, et le même siège social, à Paris¹⁸¹.

Oublions Gentilly¹⁸² pour aller directement à Beauport. La Société Sucrière du Port-Louis est créée avec un capital de 3 100 000 F, divisé en 6 200 actions de 500 F chacune. Sur ce total, 6 000 titres rémunèrent des apports faits par les associés, 3 000 remis à la liquidation Cail pour conversion en participation de 1 500 000 F de créances qu'elle détenait sur l'ancienne Société de la Sucrerie Beauport¹⁸³, et 3 000 autres aux associés de celle-ci pour l'apport de l'usine, évaluée à 1 500 000 F. Mais comme la liquidation Cail détenait précédemment 60 % de cette société, elle reçoit donc en définitive 4 800 actions de la nouvelle SSPL, ce qui lui donne un contrôle absolu sur l'entreprise. De leur côté, les « consorts Souques » se voient attribuer 1 200 actions seulement, mais ils détiennent toutefois la gestion effective de l'affaire puisqu'Ernest est nommé administrateur-délégué en Guadeloupe et directeur général des exploitations. Enfin, il reste encore 200 actions de numéraire, qui sont souscrites pour l'essentiel (140 titres) par divers membres et proches de la famille Cail, que viennent compléter Souques, Dubos et Monnerot, avec 20 actions chacun.

Deux ans après la création de la société, les actionnaires décident d'augmenter le capital de 900 000 F pour le porter à 4 millions¹⁸⁴. Cette augmentation est réalisée par une nouvelle conversion de créances de la

178. Sur tout ce qui suit, voir AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, deux actes du 13 août 1877, dépôt par E. Souques d'un ensemble de pièces relatives à la création des deux sociétés : statuts, AG constitutives, PV du premier Conseil d'administration.

179. Louis Cheilus, l'ancien bras droit de Cail à l'époque de sa plus grande splendeur ; il était déjà cofondateur et cogérant de la Sté J.F. Cail & C^{ie} dès 1850. En 1870, il est nommé liquidateur de celle-ci. La famille Cail a en lui une confiance aveugle.

180. Outre L. Cheilus, Ch. Hébert (gendre de Cail), René Monnerot (propriétaire de Blanchet), Edouard Dubos (propriétaire de Courcelles) et E. Souques.

181. Au 9, place de la Bourse, le siège de toutes les affaires de la famille Cail.

182. Le capital de la Sté Sucrière de Sainte-Anne est de 1 300 000 F, dont 1 200 000 attribués à la liquidation Cail, montant de l'évaluation à laquelle a été finalement fixé l'apport de l'usine et ses habitations, au lieu du million initialement prévu en 1875 par le projet de statuts. Son administrateur-délégué en Guadeloupe est E. Dubos, qui dirige effectivement la gestion de l'entreprise sur place.

183. Dans le projet de statuts de 1875, cet apport en créances était initialement fixé à 1 000 000 F, pour un capital social de 2 600 000 F. Mais lors de l'AG constitutive, la liquidation Cail fait apport d'une remise supplémentaire de créances de 500 000 F, ce qui permet d'accroître d'autant le capital.

184. BN, Impr., 4^e Wz 3800, AGE du 31 janvier 1878.

liquidation Cail¹⁸⁵. A l'issue de cette opération, celle-ci possède désormais 6 620 actions, soit 82,75 % du capital¹⁸⁶. Le niveau des participations respectives des autres actionnaires n'ayant pas changé, il en découle que les Souques sont de plus en plus marginalisés dans l'affaire qu'ils avaient créée (1 200 actions sur 8 000 = 15 %).

La nouvelle SA prend directement la succession de l'ancienne société en nom collectif, à laquelle elle est entièrement subrogée en tous ses droits et obligations. Elle reprend l'usine et ses annexes, tous les contrats en cours, notamment ceux avec les adhérents pour la fourniture de canne ainsi que le contrat de commission avec la liquidation Cail, et enfin toutes les créances et les dettes, à l'exception de celles revenant aux Souques personnellement. Mais ceux-ci assurent avoir entièrement remboursé les anciennes avances de Cail et s'engagent à continuer à payer les annuités de remboursement de leur emprunt de 1861 au Crédit Colonial ; toutefois, en cas de défaillance de leur part, c'est la société qui effectuera ces paiements à leur place, et leurs actions demeureront alors temporairement en sa possession en garantie de remboursement.

Une fois créée, la première préoccupation de la SSPL est de régler le problème des dettes envers les Cail. Et pour cause, puisque ceux-ci sont majoritaires et veulent s'en dégager ! Il s'agit d'anciennes dettes théoriquement à court terme héritées de la Société de la Sucrierie Beauport, mais dont la liquidation Cail n'avait pas exigé le remboursement jusqu'alors. Pour les liquider, la SSPL émet d'abord, en 1877, une première série de 7 500 obligations de 450 F, à 6 % d'intérêt et 50 F de prime, remboursables à 25 ans, dont 6 250 sont affectées à solder 2 812 000 F de son compte courant débiteur avec eux¹⁸⁷ ; puis en 1880, une seconde émission de 3 250 obligations, aux mêmes conditions que la précédente, lui permet de rembourser 1 300 000 F d'« effets à payer » théoriquement exigibles¹⁸⁸. Ces obligations ne sont pas placées dans le public mais remises à la liquidation Cail en échange des titres représentatifs de ses anciennes créances¹⁸⁹. En somme, il s'agit d'une classique opération de consolidation de dettes à court terme.

La société n'a donc fait que changer la forme et les échéances de sa dette. Mais pour les Cail, toute cette série d'opérations effectuées depuis 1875 leur permet d'échanger des parts sociales et créances immobilisées pratiquement invendables contre des titres négociables (actions et obli-

185. Au bilan du 30 septembre 1877, le poste « Créditeurs par comptes », qui, pour l'essentiel, recouvre surtout des créances de la liquidation Cail, se monte à 1 990 000 F ; au 31 décembre 1878, il n'est plus que de 1 149 000 F. *Ibid.*, AG des 31 janvier 1878 et 31 octobre 1879. Comme il est évidemment impossible que la société ait pu rembourser une somme pareille sur 2 millions de CA et 278 000 F seulement de bénéfice de fabrication, la différence ne peut donc provenir que d'une conversion de créances. D'ailleurs, il est impensable que les Cail aient pu « remettre au pot » par un apport de numéraire, alors qu'ils ne songeaient plus qu'à se dégager de Beauport.

186. Nouvelle composition de l'actionnariat après l'augmentation de capital dans *ibid.*, AG du 31 octobre 1879. Elle ne change plus par la suite.

187. BN, Impr., 4^e Wz 3800, rapport du Conseil d'administration à l'AG du 31 janvier 1878.

188. *Ibid.*, AG du 31 octobre 1879, autorisation donnée au Conseil d'administration.

189. C'est ce qui se déduit des indications portées dans le rapport du liquidateur aux AG des propriétaires de bons de la liquidation J.F. Cail & C^{ie} des 27 août 1881 et 30 avril 1883 ; AN, 65 AQ, M 82, dossier « Ancienne société ».

gations), qu'ils pourront éventuellement revendre en bourse pour pouvoir se dégager enfin de leurs derniers intérêts guadeloupéens avec le moins de « casse » possible¹⁹⁰. L'opération réussit en partie, puisque la liquidation J.F. Cail & C^{ie} parvient en 1881 à céder 1 555 000 F d'obligations de Beauport et Gentilly¹⁹¹ à un tiers dont l'identité n'est pas précisée, mais qui est probablement Moitessier, le commissionnaire de Souques à Darbousier depuis 1871¹⁹² ; en supposant une répartition de cette somme proportionnelle à la production des deux usines, les trois quarts peuvent être attribués à Beauport, soit 1 165 000 F.

Jointe aux effets de la lente amélioration de la situation financière de l'entreprise¹⁹³, cette vente permet aux Cail de se désengager partiellement de la Société Sucrière du Port-Louis. En 1877, avant toutes les opérations de restructuration de leurs créances décrites précédemment, ils détenaient dans Beauport 7 422 000 F d'intérêts à long terme ; en 1883, leur engagement total dans l'usine est tombé à 5 949 000 F¹⁹⁴. Mais il demeure néanmoins que, même si leur position s'est améliorée, ils sont toujours lourdement « collés » en Guadeloupe.

4.5. Les problèmes financiers de Beauport au temps de la Société Sucrière du Port-Louis (1876-1889)

L'évolution de la situation financière de la SSPL au cours de ses treize années d'existence passe par deux phases nettement contrastées, la rupture se situant évidemment en 1884, avec la crise sucrière.

Jusqu'en 1883, c'est un lent redressement. L'amortissement régulier des obligations permet d'abaisser le niveau des dettes à long terme¹⁹⁵, l'endettement à court terme diminue¹⁹⁶ et la société parvient même à constituer des réserves¹⁹⁷. Il est même probable que, la reprise de la pro-

190. *Ibid.*, rapport du liquidateur à l'AG du 27 août 1881.

191. *Ibid.*, le même, rapport à l'AG du 30 avril 1883.

192. Il ne peut s'agir que d'une maison de commerce coloniale, puisque le liquidateur a dû, pour décider son acheteur, lui céder les contrats de commission que la liquidation Cail détenait sur les deux usines ; *ibid.*, le même, rapport à l'AG du 27 août 1881. On note d'ailleurs que c'est à peu près au même moment que Moitessier commence à apparaître dans les documents relatifs à Beauport. D'autre part, la maison Moitessier était très liée aux affaires coloniales des Cail depuis les années 1860 ; voir à son sujet SCHNAKENBOURG, *Darbousier*, p. 96.

193. Voir *infra*, point suivant.

194. AN, 65 AQ, M 82, rapport du liquidateur à l'AG du 30 avril 1883 : 3 310 000 F d'actions et 2 639 000 F d'obligations. La liquidation Cail détient également 847 000 F de créances à court terme sur Beauport, qui ne nous concernent pas ici, et 741 000 F de créances diverses sur Beauport et Gentilly ensemble ; la nature et les échéances de ces dernières ne sont pas indiquées, mais le contexte général semble montrer qu'elles ne sont pas à long terme.

195. Au 30 septembre 1877 = 4 675 000 F (3 375 000 d'obligations + 1 300 000 F d'anciens effets à payer) ; au 31 décembre 1880 = 4 048 000 F d'obligations ; BN, Impr., 4^e Wz 3800, AG des 31 janvier 1878 et 20 octobre 1881, bilans.

196. La diminution de 841 000 F du poste « Crédeurs par comptes » du bilan entre le 30 septembre 1877 (1 990 000 F) et le 31 décembre 1878 (1 149 000 F) n'est pas significative dans la mesure où elle résulte essentiellement d'une conversion de 900 000 F de créances des Cail en participation (voir note 185). Au 31 décembre 1878, l'endettement à court terme de la SSPL = 1 344 000 F (1 149 000 aux crédeurs par comptes + 195 000 à la Banque de la Guadeloupe) ; au 31 décembre 1880 = 1 053 000 F (821 000 + 232 000 respectivement). *Ibid.*, id^o.

197. Elles atteignent 455 000 F au bilan du 31 décembre 1880 ; *ibid.*, id^o. Mais il s'agit

duction aidant¹⁹⁸, Beauport réalise, comme Darboussier au même moment¹⁹⁹, d'excellents résultats dans les toutes premières années de la décennie 1880, grâce auxquels la SSPL peut alors accentuer encore sa politique de désendettement. Un autre facteur joue également dans le même sens : les Cail ont mis fin à leur politique de distribution artificielle de dividendes de la période précédente²⁰⁰, préférant, pour continuer de « pomper » les liquidités dégagés par l'activité de l'usine, la voie des obligations, moins aléatoire et probablement moins coûteuse pour eux.

Malgré tout, l'entreprise demeure fragile. Faute de recevoir suffisamment de canne, la capacité de production de l'usine demeure sous-utilisée pendant la majeure partie de cette période²⁰¹, ses coûts sont élevés²⁰², ses bénéfices très faibles²⁰³ et ses investissements insuffisants²⁰⁴. Ses problèmes financiers sont donc un peu moins graves mais néanmoins très loin de disparaître et continuent de peser lourdement sur la gestion de l'usine.

Le principal de ces problèmes réside dans le fait que la SSPL n'a pas de trésorerie propre. Elle est créée pratiquement sans apport d'argent frais, à l'exception de 100 000 malheureux francs qui font sur ses comptes à peu près autant d'effet qu'une goutte d'eau sur une plaque chauffée au rouge. Or, elle a de gros besoins de financement à court terme. Elle doit continuer d'accorder à ses adhérents les avances nécessaires à la poursuite de l'exploitation de leurs habitations, et combler des déficits agricoles que lui occasionnent celles qu'elle exploite elle-même en faire-valoir direct²⁰⁵. Il lui faut également prendre en charge les annuités de remboursement (55 000 F) de l'ancien emprunt des Souques au Crédit Colo-

toutefois en grande partie de fausses réserves, dans la mesure où le Conseil d'administration y inclut les amortissements comptables.

198. La production passe de 29 500 qx en 1880 à 40 600 en 1882 et 38 800 en 1883 ; annexes, *tableau n° 1*. Calculé aux prix moyens des réalisations de Beauport en 1880 et de Darboussier les années suivantes (prix de Beauport n. d.), le CA sucre (autour des 95 % du CA total) de la SSPL passerait ainsi de 1 702 000 F en 1880 à 2 155 000 en 1882 et 1 912 000 en 1883.

199. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p 40-41.

200. Voir *supra*, point 4.3. De 1877 à 1880, seuls exercices dont les résultats sont connus, la SSPL ne distribue pas un seul franc de dividende.

201. Rappelons qu'elle est alors de 40 000 tonnes de canne par campagne. De 1874 à 1880, elle n'est pleinement utilisée qu'une seule année (1878) ; sur la moyenne des six autres campagnes, 29 200 tonnes seulement sont passées aux moulins chaque année, soit un taux de sous-utilisation de 27 %. Il se produit toutefois une remontée des tonnages manipulés au cours des années suivantes ; en 1883, l'usine travaille même en surcapacité, avec 42 300 tonnes. Annexes *tableau n° 1*.

202. Sur la moyenne des quatre campagnes 1874 à 1876 et 1878, le coût unitaire global sucre + rhum se monte à 46,02 F par tonne de canne manipulée à Beauport, contre 38,73 à Darboussier. AOM, 118 AQ 384, dossier 8 ; BN, Impr., 4° Wz 3800, AG de la SSPL du 31 octobre 1879 ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, rapports du gérant aux AG correspondantes de la CSPAP.

203. 49 300 F sur la moyenne des quatre exercices 1877 à 1880, les seuls où ils nous sont parvenus ; en 1878, seule année où le CA est donné, le bénéfice net (52 200 F) représente à peine 2,5 % de celui-ci ; BN, Impr., 4° Wz 3800, rapports à l'AG. Par comparaison, ce même ratio « Bénéfice net/CA » en 1878 est de 10,7 % à Darboussier.

204. Aux quatre bilans de 1877 à 1880, la valeur des immobilisations industrielles est toujours portée pour la même somme de 3 893 000 F, avec un amortissement variant de 100 000 à 109 000 F par exercice. C'est donc à ces sommes que se limitent les investissements effectués chaque année, soit un ratio de renouvellement des immobilisations de 2,5 à 2,8 % seulement. *Ibid.*, *id.* Faute de pouvoir calculer ce même ratio pour Darboussier, la comparaison avec la CSPAP est malheureusement impossible.

205. Voir *supra*, point 3.3. Les dettes des adhérents s'accroissent de 747 000 F entre

nial que ceux-ci, faute de dividendes, sont incapables de payer eux-mêmes²⁰⁶. Pour se procurer les fonds dont elle a besoin, la société doit donc nécessairement emprunter à son commissionnaire à des conditions dont nous avons vu précédemment²⁰⁷ qu'elles sont excessivement onéreuses (9,5 % d'intérêts et de frais divers). Afin d'économiser un peu sur les frais financiers²⁰⁸, le Conseil d'administration décide de réserver 1 250 obligations de la première émission, celle de 1877, « pour former le fonds de roulement de la société »²⁰⁹, mais ce n'est évidemment qu'un pis-aller qui ne fait que déplacer le problème. Enfin, il ne faut pas oublier que les Cail, poursuivant ainsi dans la voie de leur politique de « pompage » des liquidités dégagées par l'exploitation, ont imposé à la SSPL²¹⁰ la continuation du coûteux contrat de commission qu'ils avaient conclu avec l'ancienne Société de la Sucrierie Beauport, alors que l'un des principaux intérêts de la fixation du siège social en métropole est précisément qu'elle permet de se passer de l'entremise d'un commissionnaire pour vendre les sucres expédiés par l'usine²¹¹.

Il résulte donc de tout ce qui précède que la SSPL doit payer des frais financiers élevés ; en 1878, seule année où le chiffre d'affaires soit connu, ils se montent à 141 000 F, absorbant ainsi 6,8 % de celui-ci²¹².

La situation financière de l'entreprise au début de la décennie 1880 se caractérise donc par son extrême précarité et un équilibre constamment instable, toujours au bord de la rupture.

C'est ce qui explique que Beauport « plonge » en même temps que le prix du sucre quand se déclenche la crise, en 1884 ; en trois ans, les cours s'effondrent de 28 %²¹³, Nous ne savons absolument rien de l'histoire financière de la SSPL au cours de cette période ; il est probable que, comme à Darboussier²¹⁴, les pertes s'accumulent. La seule chose que nous connaissions est l'aboutissement catastrophique de cette crise : la société décide d'emprunter 1 000 000 F au CFC²¹⁵.

1877 et 1880. Quant aux habitations exploitées directement par la société, elles laissent 215 000 F de pertes de 1877-78 à 1879-80. BN, Impr., 4^e Wz 3800, rapports aux AG.

206. De fin 1877 à fin 1880, la dette des Souques passe de 191 000 à 358 000 F. *Ibid.*, bilans.

207. Voir note 163.

208. Les intérêts payés à la liquidation Cail pour ses créances sont supérieurs à ceux des obligations ; BN, Impr., 4^e Wz 3800, rapport du Conseil d'administration à l'AG du 31 octobre 1879 au sujet de l'émission de la deuxième série d'obligations.

209. *Ibid.*, rapport à l'AG du 31 janvier 1878 ; cela représente une somme de 562 000 F.

210. Art. 5 des statuts.

211. Et telle est d'ailleurs bien l'organisation retenue par les sociétés métropolitaines reprenant les usines au début du xx^e siècle, comme la SIAPAP à Darboussier (1907) et la SAUB à Beauport (1908).

212. BN, Impr., 4^e Wz 3800, AG du 31 octobre 1879, compte de pertes et profits. A Darboussier la même année, ce ratio est de 6,6 % ; on observe d'ailleurs qu'il est alors exceptionnellement bas, puisqu'il remonte au cours des années suivantes, dépassant même les 10 % à la veille de la crise sucrière, et on peut présumer que l'évolution est la même à Beauport ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 285, graphique n° 6. Il faut insister sur le niveau très élevé de ces frais financiers comparés au CA ; on sait qu'aujourd'hui les banques estiment qu'un ratio de 5 % constitue un plafond à ne pas dépasser.

213. Le prix moyen des réalisations de Darboussier tombe de 49,30 F par quintal en 1883 à 35,41 en 1886.

214. 288 000 F de pertes totales sur les trois exercices 1884 à 1886.

215. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliard, 16 février 1888 ; ce prêt est remboursable en 30 ans par annuités constantes de 100 000 F.

Catastrophique, en effet, et même probablement suicidaire à terme, dans la mesure où, nous allons le voir²¹⁶, cet emprunt n'a pas pour objet de permettre à l'entreprise de financer des investissements destinés à accroître sa production et sa productivité pour mieux résister à la baisse du prix du sucre, mais uniquement de désintéresser d'autres créanciers. Ernest Souques, qui va bientôt se retrouver seul à la tête de Beauport, vient d'entrer dans l'engrenage mortel des dettes destinées à payer d'autres dettes. Et pas avec n'importe quel créancier ! Pas avec les Cail qui, même s'ils « se payaient (largement) sur la bête », la laissaient tout de même respirer un peu. Maintenant, il s'agit d'un créancier impitoyable qui, au moindre accident de paiement, risque de déclencher immédiatement la procédure d'expropriation forcée, comme il l'a déjà fait pour des dizaines d'habitations depuis 1863²¹⁷ et comme il vient de le faire pour cinq usines en 1885²¹⁸. En réalité, cet emprunt de 1888 au CFC marque tout simplement le commencement de la fin de Souques à Beauport.

4.6. Le désengagement final des Cail (1889)

À l'extrême fin de la décennie 1880, les Cail parviennent enfin à se dégager de leurs derniers intérêts guadeloupéens. En 1885, la liquidation J.F. Cail & C^{ie} possède toujours ses 6 620 actions dans la Société Sucrière du Port-Louis²¹⁹ ; quatre ans plus tard, elle a disparu de la liste des actionnaires, et c'est E. Souques qui a racheté leur participation, puisqu'il détient désormais 6 610 actions²²⁰. C'est également lui qui, au même moment reprend le bloc de contrôle des Cail dans la Société Sucrière de Sainte-Anne²²¹. Nous ne connaissons pas le prix de ces acquisitions ; pour la seule Beauport, on peut l'estimer à 800 000 F environ²²².

Les Cail parviennent également à se débarrasser des obligations qui leur avaient été remises par la SSPL en 1877 et 1880 en règlement de leurs anciennes créances antérieures à sa création²²³. En 1890, il n'en

216. *Infra*, point suivant.

217. BUFFON, *Monnaie et crédit*, p. 278-281 et 359-360.

218. ADG, Mss J. Ballet, t. VI, p. 61.

219. PV de l'AG du 31 août 1885, annexé à AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 21 janvier 1887.

220. PV de l'AG du 6 novembre 1889, annexé à *ibid.*, le même, 14 mars et 11 avril 1890. Il ne s'agit pas d'une restructuration interne du paquet d'actions détenu par sa famille, puisque les « conjoints Souques » possèdent toujours leurs 1 200 titres.

221. Lors de l'AG de cette société du 31 août 1885, la liquidation Cail possède 2 420 actions sur 2 600 ; PV annexé à *ibid.*, le même, 21 janvier 1887. Trois ans plus tard elle a disparu de la liste des actionnaires, et Souques détient 2 410 actions ; PV de l'AG du 6 novembre 1889, annexé à *ibid.*, le même, 14 mars et 11 avril 1890.

222. Compte tenu de la situation financière très dégradée de la SSPL en 1889, après cinq années de crise sucrière, la transaction ne s'est évidemment pas faite sur la base de la valeur nominale des actions (500 F), mais sur celle de l'actif net comptable. Faute d'avoir conservé le bilan de 1888, celui-ci ne peut être connu directement, mais on peut raisonnablement le supposer égal au prix auquel a été rémunéré l'apport de l'usine et ses habitations fait en 1890 par la liquidation de la SSPL à la SA des Sucreries du Port-Louis qui lui succède alors ; soit 1 320 actions et 600 obligations de 500 F chacune émises par la nouvelle société, et une contre-valeur totale de 960 000 F. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 24 mars 1890, statuts de la SASPL. Comme le capital de l'ancienne SSPL était représenté par 8 000 actions, l'actif net par action avant sa dissolution se montait donc à 120 F ; on peut par conséquent estimer que les Cail ont revendu leurs 6 620 titres pour 794 000 F.

223. Voir *supra*, point 4.4.

reste plus que 177 à amortir²²⁴, alors que les derniers remboursements devraient intervenir en 1903 pour la première série et 1906 pour la seconde. C'est donc qu'une transaction a été conclue pour permettre à la SSPL de racheter celles de ses obligations encore en circulation au moment de sa dissolution. Nous ne sommes pas renseignés à ce sujet, mais il semble évident que cette opération n'a pu être financée que par le million de F provenant du prêt de 1888 du CFC²²⁵. Pour ce prix, la liquidation Cail a probablement accepté de céder tous les titres qu'elle possédait encore ; même si elle a sans doute perdu de l'argent dans cette transaction²²⁶, l'affaire demeure tout de même intéressante pour elle, dans la mesure où elle lui permet de retrouver immédiatement la liquidité de ce placement, au lieu d'attendre les échéances initialement prévues, en 1903 et 1906 respectivement.

Finalement, les Cail ne se tirent pas trop mal de cette histoire. Même s'ils n'ont probablement pas perçu de dividendes de la SSPL (sauf peut-être quelques francs par action à l'issue de la campagne 1882 ?), ils ont tout de même retiré de Beauport entre 1877 et 1889 une somme totale de 7 000 000 F environ, se décomposant en 4 187 000 F de remboursement d'obligations²²⁷, 800 000 F de cession de leurs actions à Souques en 1889²²⁸ et au moins 1 950 000 F d'intérêts et commissions²²⁹. Si l'on ajoute à cela les 3 600 000 F reçus précédemment de l'usine entre 1865 et 1875²³⁰, on arrive donc à un total de l'ordre des 10,5 millions de F en 25 ans, pour une mise de 7 500 000 F engagés à long terme. Certes, en rendement annuel, ce résultat n'est pas bien fameux (autour de 1,5 % par an), mais au moins ont-ils récupéré leur investissement initial. Toutes leurs affaires, y compris en métropole, n'ont pas connu une telle heureuse conclusion.

224. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillod, 24 mars 1890, art. 10 des statuts de la SA des Sucreries du Port-Louis qui reprend les dettes de l'ancienne Sté Sucrière.

225. *Supra*, point 4.5.

226. La première série d'obligations émises par la SSPL (1877) comportait 7 500 titres de 450 F + 50 F de prime (= remboursés 500 F), dont 6 250 remis aux Cail en échange de leurs anciennes créances, remboursables en 25 ans à partir de 1878, à raison de 300 par an ; la seconde série (1880) comportait 3 250 titres, émis aux mêmes valeur et conditions, dont 2 900 remis aux Cail, toujours en échange d'anciennes créances sur l'usine, remboursables en 25 ans à partir de 1881, à raison de 130 par an ; BN, Impr., 4^o Wz 3800, AG de la SSPL des 31 janvier 1878 et 31 octobre 1879. De 1878 à 1889, 3 600 obligations de la première série ont été remboursées, dont 3 000 aux Cail ; de 1881 à 1889, 1 177 titres de la seconde série ont été remboursés, dont 1 044 aux Cail. En outre, en 1881, ceux-ci ont vendu environ 1 165 000 F d'obligations de Beauport, probablement à la maison Moitessier (Voir *supra*, point 4.4). Il est très vraisemblable que, pour pouvoir les vendre plus facilement, la liquidation Cail a dû les céder avec la prime, donc n'en a retiré que 450 F par titre ; soit finalement 2 590 obligations revendues. Au total, il devrait donc rester dans le portefeuille des Cail en 1889 : 9 150 titres de départ - 3 000 remboursés de la première série - 1 044 remboursés de la deuxième série - 2 590 vendues à Moitessier = 2 516 obligations. A 500 F l'une, ils auraient dû recevoir 1 258 000 F s'ils étaient allés jusqu'aux échéances initialement prévues ; or, ils n'ont touché que 1 000 000 F.

227. D'après les éléments du calcul exposé dans la note précédente : 1 500 000 F de la première série (3 000 titres x 500 F), 522 000 F de la seconde (1 044 titres), 1 165 000 F provenant de la vente de 1881 à Moitessier et 1 000 000 F payés par la SSPL en 1889.

228. Voir note 222.

229. Nous sommes mal renseignés à ce sujet pour cette période. Nous avons donc repris le chiffre annuel moyen *a minima* estimé *supra*, point 4.3 et note 166. Mais il est probable qu'à partir de 1884, le montant des intérêts payés aux Cail par la SSPL s'est beaucoup accru en raison de la crise sucrière.

230. Voir *supra*, point 4.3.

5. LA FIN DES SOUQUES À BEAUPORT (1890-1901)

5.1. Une ultime tentative de relance : la création de la SA des Sucreries du Port-Louis et la fusion avec Bellevue

À la fin de 1889, E. Souques se retrouve donc seul propriétaire de Beauport et Gentilly. Les deux Sté(s) Sucrière(s) du Port-Louis et de Sainte-Anne sont mises en liquidation²³¹, puis Gentilly est revendue aux frères Dubos²³². Pour ce qui concerne Beauport, Souques entreprend de restructurer autour d'elle l'ensemble de ses intérêts industriels et fonciers dans le Nord de la Grande-Terre, en la fusionnant avec Bellevue, dont il est également propriétaire depuis 1884²³³.

La *Société Anonyme des Sucreries du Port-Louis* est définitivement constituée le 7 avril 1890²³⁴, avec un capital de 1 200 000 F divisé en 2 400 actions de 500 F²³⁵. La liquidation de l'ancienne Société Sucrière, dont Souques détenait 82 %, reçoit 1 320 actions pour l'apport de Beauport et ses habitations, et lui-même personnellement 1 000 pour celui du centre Bellevue. Enfin, il reste encore 80 actions de numéraire, qui sont toutes souscrites par des membres de sa famille ou de son entourage proche²³⁶. E. Souques doit recevoir en outre en complément de rémunération de ses apports une somme de 95 800 F en argent liquide, ainsi que deux séries de 600 obligations chacune émises par la société²³⁷, dont la première lui est remise en sa qualité de liquidateur de l'ancienne Société Sucrière et l'autre à titre personnel. Naturellement, il est aussi le PDG de la nouvelle société, mais celle-ci n'est en réalité que le paravent d'une affaire purement personnelle (88 % du capital) dont la forme juridique de SA a été choisie uniquement pour mettre le reste de son patrimoine, essentiellement Darboussier, à l'abri en cas de faillite. Quant aux autres « consorts Souques », ses cinq sœurs encore vivantes, ils ont théoriquement droit ensemble à 165 actions (6,8 % du capital) et 75 obligations²³⁸,

231. PV des deux AGE, tenues le même jour 6 novembre 1889, annexés à AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod deux fois deux actes des 14 mars et 11 avril 1890.

232. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 512, n° 44, 10 avril 1890 ; Gentilly demeurera propriété de la famille Dubos jusqu'à la guerre.

233. Rappelons qu'il l'avait achetée à la veuve de J.F. Cail en 1883 avec les quatre habitations de son domaine foncier, avec prise de possession au 31 juillet 1884 ; *ibid.*, vol. 458, n° 33.

234. PV des deux AG constitutives des 28 mars et 7 avril 1890 annexés à AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 11 avril 1890.

235. Sur tout ce qui suit, voir sauf indication contraire, *ibid.*, le même, 24 mars 1890, statuts.

236. *Ibid.*, le même, autre acte du 24 mars 1890, déclaration notariée de souscription et de versement : 10 actions par son frère Amédée, 20 par ses deux beaux-frères Cabre, 20 par E. Dubos, l'ami fidèle, et 30 par les deux frères Fernand et Maxime Monroux, ses bras droits à Darboussier.

237. De 500 F chacune, à 6 % d'intérêt mais sans prime d'omission et remboursables en 30 ans (soit jusqu'en 1920 ; E. Souques devrait avoir alors 89 ans ; on se demande si lui-même croyait vraiment en l'avenir de cette entreprise !).

238. Après l'augmentation de capital de 1878, les « consorts Souques » (Ernest et ses cinq sœurs) ne détiennent plus que 15 % de la SSPL ; *supra*, point 4.4. Telle est donc aussi, naturellement, leur part collective dans les actions et les obligations attribuées par les statuts de la nouvelle SA à la liquidation de la Sté Sucrière soit 198 actions et 90 obligations. En déduisant ce qui revient à Ernest, il reste donc bien à ses sœurs les 5/6 de ces titres. Liste

c'est-à-dire pas grand chose dans une construction dont ils ne vont pas tarder à s'apercevoir qu'elle ne vaut plus rien. Autrement dit, dès 1890, la famille Souques en tant que collectivité des héritiers du fondateur de Beauport est définitivement et complètement ruinée ; seul surnage Ernest individuellement.

La SASPL reprend tous les baux d'habitations en cours, ainsi que toutes les dettes provenant de l'ancienne Société Sucrière ; outre les 991 600 F en capital encore dus au CFC pour solde de son prêt de 1888, il reste à amortir 177 obligations de l'émission de 1880 (= 19 600 F), et 30 000 F à payer aux anciens propriétaires de l'habitation Plaisance sur le prix d'achat de celle-ci. Par contre, E. Souques s'engage à régler sur ses deniers personnels les 160 000 F encore dus aux héritiers Cail pour solde du prix d'achat de l'usine Bellevue et ses habitations.

Les deux usines fonctionnent encore séparément pendant la campagne 1890, le temps pour Souques de construire le chemin de fer devant permettre aux fournisseurs de Bellevue de porter à l'avenir leurs cannes à Beauport et de faire à celle-ci les travaux d'agrandissement nécessaires. Puis Bellevue est fermée à la fin de la campagne 1890 et toute la production est concentrée à Beauport ; la capacité de broyage de l'usine après travaux est alors de 60 000 tonnes. Le coût de tous ces investissements n'est pas connu ; le chemin de fer seul représente une dépense de 300 000 F²³⁹. On pourrait avancer, à titre d'hypothèse « héroïque », une facture totale de l'ordre des 600 à 800 000 F. Nous ne savons pas où et comment Souques a pu trouver les sommes nécessaires mais il n'est pas impossible qu'il les ait autofinancées. En effet, la campagne 1889 se caractérise par une conjoncture exceptionnellement favorable, marquée à la fois par une très forte hausse spéculative du prix du sucre²⁴⁰ et une production très élevée des usines ; c'est notamment l'année où Darbousier réalise son plus gros bénéfice net jusqu'à la Première Guerre mondiale²⁴¹. Nous ne connaissons pas les résultats de Beauport et Bellevue en cette circonstance, mais il est certain que ces deux usines ont au moins utilisé pleinement leur capacité de production²⁴², et il n'est pas déraisonnable de penser qu'elles ont, elles aussi, réalisé des bénéfices très importants, grâce auxquels Souques a peut-être pu financer leur fusion.

des enfants survivants du Dr Aman Souques en 1892 donnée par VOILLAUME, *Famille Ruillier*, p. 118, note 1.

239. Sur tout ce qui précède, voir l'intervention de Souques devant la Chambre d'agriculture de Pointe-à-Pitre, en sa séance du 28 janvier 1893 ; *JO Gpe*, 17 février 1893.

240. Le mouvement est déclenché en Allemagne par la mauvaise récolte de betteraves de l'Automne 1888 et la faiblesse des stocks disponibles ; il se répercute ensuite dans toute l'Europe, puis les cours ne cessent de monter pendant tout le premier semestre 1889, juste au moment où les sucres coloniaux arrivent sur le marché ; FIERAIN, *Raffineries*, p. 181. Le prix moyen des réalisations de Darbousier passe de 37,65 F par quintal en 1887 à 50,63 deux ans plus tard.

241. SCHNAKENBOURG, *Darbousier*, p. 145.

242. Avec respectivement 41 000 et 19 000 tonnes de canne passées aux moulins ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 11 avril 1890, rapport du commissaire aux apports à l'AG constitutive de la SASPL du 7 avril 1890.

5.2. L'échec de la croissance externe (1890-1893)

En fusionnant les deux usines, l'objectif de Souques est évidemment d'étaler ses charges financières, en particulier le paiement des annuités de remboursement de l'emprunt de 1888 au CFC, sur une production plus importante, tout en réalisant des économies d'échelle pour abaisser son coût de production. Malheureusement pour lui, cette opération ne produit guère d'effets visibles sur le résultat.

Globalement en effet, la situation de la SASPL au cours de ses premiers exercices n'est guère brillante, alors pourtant que la conjoncture des années 1890 à 1893 est bonne dans l'ensemble²⁴³. A l'issue de la campagne 1889-90, quand Darboussier réalise l'un des bénéfices les plus importants de son histoire, Beauport couvre tout juste ses charges d'exploitation, tandis que Bellevue essuie des pertes de fabrication, et au total les deux usines prises ensemble doivent supporter un lourd déficit²⁴⁴. L'exercice suivant, le premier depuis la réunion des deux usines, se termine sur un résultat encore plus catastrophique en raison de l'épouvantable sécheresse qui frappe la Guadeloupe pendant l'interréculte²⁴⁵. C'est seulement lors de l'exercice 1891-92 que la SASPL réalise un petit bénéfice de fabrication²⁴⁶, mais encore bien insuffisant pour combler les pertes des années précédentes et permettre à Souques de faire face à ses charges financières²⁴⁷. La tentative de résoudre les problèmes de Beauport par la croissance externe se solde donc par un échec.

La principale raison nous semble résider tout simplement dans un manque structurel de compétitivité, faute probablement d'investissements suffisants au cours des vingt années précédentes. La dernière grande vague de modernisation des équipements remonte au début de la décennie 1870 ; ensuite, compte tenu de la médiocrité des résultats et de la volonté des Cail de se dégager le plus rapidement possible de cette affaire, les investissements sont probablement réduits au minimum

243. Comme on peut d'ailleurs en juger à travers l'exemple de la CSPAP ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 143-146.

244. Résultat de fabrication de Beauport, droits de sortie sur le sucre compris = + 17 000 F ; de Bellevue = - 105 000 F : les deux usines ensemble = - 88 000 F (résultats nets n. d.). Intervention de Souques devant la Chambre d'agriculture de Pointe-à-Pitre, en sa séance du 28 janvier 1893 ; *JO Gpe*, 17 février 1893. Souques, qui vient d'entamer une grande offensive pour les faire diminuer, accuse les droits de sortie (154 000 F pour les deux usines) d'être responsables de cette situation. Mais à Darboussier aussi il paye les droits de sortie, ce qui ne l'empêche pas de réaliser la même année 1 509 000 F de bénéfice de fabrication et 658 000 F de bénéfice net.

245. *Ibid.*, id°, 381 000 F de pertes. Pendant la rouaison, 30 900 tonnes de canne seulement sont passées aux moulins pour une capacité installée de 60 000 t ; annexes, *tableau n° 1*.

246. 278 000 F ; *JO Gpe*, 17 février 1893, intervention de Souques lors de la séance du 28 janvier 1893 de la Chambre d'agriculture de la Pointe-à-Pitre.

247. On se demande en effet comment il a pu payer les annuités de remboursement (100 000 F) de son emprunt de 1888 au cours des deux premiers exercices de la SASPL. En fait, il est probable que le CFC, qui connaît au même moment de grosses difficultés, lui a accordé des délais et prorogations d'échéances pour éviter d'avoir à mettre en œuvre une procédure d'expropriation forcée qui, en l'absence prévisible de reprendre, lui aurait laissé l'usine sur les bras ; c'est d'ailleurs ce qu'il avait déjà fait pour Darboussier lors de la première phase de la crise sucrière. Voir sur tout ceci BUFFON, *Monnaie et crédit*, p. 310-311, et SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 138.

jusqu'en 1883²⁴⁸, puis complètement arrêtés à partir de 1884 à cause de la crise sucrière. Et comme après avoir racheté les deux usines, Souques a tout juste assez d'argent, à supposer même qu'il en ait assez, pour financer leur fusion, il est très douteux qu'il ait la possibilité d'effectuer de bien gros investissements au cours des années suivantes. Beauport est une usine vieillie, avec un matériel incomplet, fatigué et obsolète, donc produisant à des coûts excessifs²⁴⁹. La comparaison avec les autres usines de la Guadeloupe est édifiante à cet égard²⁵⁰. La productivité physique de son personnel est à peine plus élevée que la moyenne, bien qu'elle manipule deux fois plus de canne, et elle est près de deux fois plus faible qu'à Darboussier²⁵¹, alors que la quantité de charbon consommée par tonne de canne passée aux moulins est au contraire l'une des plus importantes²⁵². Certes, elle peut compenser en partie tous ces handicaps par un excellent rendement industriel²⁵³, mais au total ses coûts de fabrication se situent tout juste dans une honnête moyenne²⁵⁴, ce qui l'empêche de profiter pleinement des avantages habituels de la grande dimension²⁵⁵.

Le plus lourd de tous les handicaps que doit supporter Beauport en ce début des années 1890 concerne toutefois le coût de ses approvisionnements en canne. Comme toutes les usines de la Guadeloupe, elle n'a pratiquement plus d'adhérents *stricto sensu* ; ceux-ci ont été progressivement emportés par la crise sucrière et la baisse du prix du sucre qui en

248. Sur tout ce qui précède, voir *supra*, point 3.1 et note 204.

249. Les quatre moulins en service à Beauport datent respectivement de 1854 (probablement récupéré à Bellevue lors de la fusion de 1890), 1860 et 1861 (donc installés lors de la création de l'usine) et 1872 (au moment de la dernière grande vague d'investissements) ; GAMA, *Grand domaine sucrier*, vol. 1, p. 168-169. En 1901, alors que Souques est sur le point d'être exproprié de Beauport, un rapide inventaire des « transformations et améliorations industrielles » à réaliser pour pouvoir relancer l'usine donne un montant minimum d'investissements nécessaires de 126 000 F, qui permettraient d'économiser environ 42 000 F par campagne ; ADG, Bq Gpe, CA 26, séance n° 2960 du 25 avril 1901.

250. Sur tout ce qui suit, voir, sauf indication contraire, ADG, Mss J. Ballet, t. IX, p. 13, tableau très détaillé de la production des usines de la Guadeloupe, établi par le Syndicat des fabricants de sucre. *Nota* : quoique l'auteur affecte tous ces chiffres à la seule année 1893, ils portent en réalité sur la moyenne des cinq campagnes 1889-93.

251. Calculée par le ratio « Tonnes de canne manipulées par campagne/Nombre d'ouvriers employés dans l'usine par 24 heures ». Moyenne guadeloupéenne = 94,5 t/o, pour 25 600 tonnes passées aux moulins ; Beauport = 108,6 t/o, pour 48 800 tonnes ; Darboussier = 201,5 t/o, pour 95 700 tonnes.

252. 4,8 kg, contre 4,2 pour la moyenne guadeloupéenne et 4,0 à Darboussier ; il n'y a que deux usines qui fassent plus mal qu'elle.

253. On appelle « rendement industriel » d'une usine sucrière la proportion de sucre extraite d'une tonne de canne. Il est de 9,88 % à Beauport, contre 9,69 pour la moyenne guadeloupéenne et 9,65 à Darboussier ; le record est détenu par Courcelles, avec 10,65 %.

254. Frais de fabrication, *stricto sensu*, hors achat des cannes et paiement des droits de sortie = 13,20 F par tonne de canne manipulée. La moyenne guadeloupéenne se situe à 14,30 F, mais il y a tout de même cinq usines qui font mieux que Beauport. Le record est détenu par Marquisat, avec 11,70 F seulement (11,97 à Darboussier).

255. Rappelons que Beauport est tout de même la seconde plus grosse usine de la Guadeloupe, avec une production de 48 276 qx de sucre, loin derrière Darboussier (92 422 qx) mais deux fois plus importante que la moyenne des fabriques de l'île (24 844 qx).

est résultée. Il n'en reste plus que dix, qui lui apportent à peine 19 % des tonnages passés aux moulins²⁵⁶. La part des petits planteurs et colons partiaires a également régressé, avec 12 % seulement de ses approvisionnements, contre 14 % en 1883²⁵⁷. C'est donc désormais son domaine propre qui lui fournit l'essentiel (69 %) de sa matière première. Comme à Darboussier²⁵⁸, Souques est obligé de reprendre les habitations de ses adhérents expropriés par le CFC ou éliminés par la crise. Conséquence, compte tenu de l'annexion du domaine foncier de Bellevue et de l'achat ou de la location de huit autres habitations au début des années 1890, la superficie des propriétés gérées directement par l'usine s'est accrue de près des trois quarts depuis 1885, s'étendant maintenant sur 5 639 ha répartis entre 31 habitations²⁵⁹.

Sans doute Souques n'a-t-il pas d'autre choix que d'accentuer sa politique d'intégration foncière ; ne pas reprendre ces habitations le conduirait rapidement à devoir fermer Beauport faute de canne. Mais le coût en est élevé ; il faut consacrer beaucoup d'argent à les remettre en état et à poursuivre leur exploitation²⁶⁰, même si l'on peut penser que, comme à Darboussier²⁶¹, il a probablement dû mettre en œuvre tout un programme de mécanisation et de modernisation des façons culturales, afin d'économiser sur le coût de la main d'œuvre agricole. A ceci s'ajoute le fait que le Nord de la Grande-Terre constitue l'une des zones cannières les plus arides de l'archipel guadeloupéen²⁶², et l'on comprend pourquoi le prix de revient de la canne produite sur les habitations de Beauport se situe parmi les plus élevés de toutes les usines²⁶³.

Au total, les sucres de Beauport sont beaucoup plus coûteux à produire que ceux des autres usines de la Guadeloupe, et donc beaucoup moins compétitifs sur un marché métropolitain déjà bien encombré et très largement dominé par le sucre de betterave²⁶⁴.

On imagine l'ampleur des problèmes financiers que cette situation suscite à Souques, d'autant plus que, en raison notamment de la sécheresse gravissime de 1891, la capacité de production est assez largement inutilisée²⁶⁵, ce qui renchérit encore des coûts de production déjà très

256. D'après le tableau du Syndicat des fabricants de sucre reproduit dans ADG, Mss J. Ballet, t. IX, p. 13, Beauport est approvisionnée par 41 habitations. Or, nous allons voir qu'elle en exploite 31 en FVD.

257. D'après le tableau publié par René Monnerot, dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884.

258. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 153.

259. Voir annexes, *tableau n° 2* ; ces chiffres incluent toutes les habitations jusqu'à Malgré-Tout comprise.

260. Voir *supra*, point 3.3.

261. SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 154-156.

262. Voir la carte de la répartition des pluies dressée par G. LASSERRE, *La Guadeloupe. Etude géographique*, Bordeaux, Union Fse d'Impression, 1961, t. 1, face p. 168.

263. 24,98 F/t, contre une moyenne guadeloupéenne de 20,79 ; il n'y a qu'une seule usine qui fasse plus mal qu'elle. D'après le tableau du Syndicat des fabricants de sucre reproduit dans ADG, Mss J. Ballet, t. IX, p. 13.

264. Prix de revient moyen du quintal de sucre rendu en France = 46,69 F, contre 43,07 pour la moyenne guadeloupéenne et 39,00 pour Darboussier ; il n'y a que trois usines qui fassent plus mal qu'elle. *Ibid.*, id°. En 1890, le sucre de betterave contribue pour 80 % à l'approvisionnement des raffineries, contre 15 % pour les coloniaux ; FIERAIN, *Raffineries*, p. 76.

265. Sur les trois campagnes 1891 à 1893, la moyenne annuelle des tonnages passés

élevés structurellement. Avant même le début de la seconde phase de la crise sucrière, la situation financière de Beauport est donc très mauvaise. Créée sans aucun apport d'argent frais par des associés eux-mêmes complètement « fauchés »²⁶⁶, la SASPL est incapable de remplir les conditions mises à sa charge par les statuts au moment de sa constitution²⁶⁷. Sans doute peut-elle encore, profitant du rebond inattendu de la conjoncture²⁶⁸, payer son annuité de remboursement au CFC en 1893, mais pour le reste elle est entièrement dépendante des avances de la Banque de Consignations, son commissionnaire métropolitain, et surtout des crédits que lui avance (trop) généreusement et sans aucun contrôle la Banque de la Guadeloupe²⁶⁹.

5.3. L'effondrement (1894-1900)

En 1894-95, la crise sucrière reprend, provoquant une nouvelle baisse de 40 % des cours²⁷⁰; ses effets sont aggravés par une série de catastrophes naturelles²⁷¹ qui font lourdement chuter la production²⁷². La SASPL

aux moulins se monte à 45 300 t de canne seulement, soit, pour une capacité de broyage de 60 000 t, un taux de sous-utilisation de 25 % ; *annexes*, tableau n° 1.

266. Un fait particulièrement révélateur. Le capital de la société au moment de sa création est composé presque uniquement d'actions d'apports en nature (les deux usines et leurs habitations), à l'exception de 80 malheureuses actions de numéraire. Or, au moment de la souscription de celles-ci, les associés sont tellement « raides » qu'ils n'en libèrent que le quart (125 F par action), ce qui est sans doute légal au regard de la loi du 24 juillet 1867 mais signifie en fait que l'entreprise n'a absolument *aucune* trésorerie ; avec les 40 000 F versés, elle a tout juste de quoi assurer approximativement un mois de salaires au personnel industriel de l'usine. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 21 mars 1890, déclaration notariée de souscription et de versement.

267. *Ibid.*, le même, 7 et 8 mai 1901, cession par E. Souques à la Banque de la Guadeloupe des créances qu'il possède encore personnellement sur la SASPL : 1) Sur les 177 obligations de l'ancienne Société Sucrière du Port-Louis qui restaient à amortir en 1890, 68 seulement ont pu l'être ; la SASPL doit encore 49 000 F à ce titre ; 2) Sur les 95 800 F que la société devait lui payer en argent liquide en complément de rémunération de ses apports, seulement 8 100 F ont été effectivement réglés ; 3) Sur les 1 200 obligations qui lui ont été remises en 1890 toujours en complément de rémunération de ses apports, 227 sont sorties aux tirages pour remboursement, « mais aucune d'elles n'a été payée ». L'ampleur même de la défaillance de la société montre bien qu'elle n'est pas due seulement à la reprise de la crise sucrière (celle-ci redémarrant en 1894, la SASPL aurait dû pouvoir exécuter environ le tiers de ses engagements depuis 1890), mais qu'elle est bien antérieure ; même dans les relative-ment bonnes années de 1890 à 1893, elle n'a pratiquement rien pu payer. Enfin Souques ajoute qu'il s'est libéré des 160 000 F qu'il restait devoir aux héritiers Cail sur le prix de vente de Bellevue et ses habitations, mais il ne dit pas comment.

268. Nouveau « boum » spéculatif du prix du sucre en Europe, qui, comme celui de 1889, survient au Printemps 1893, au meilleur moment pour les usines coloniales. FIERAIN, *Raffineries*, p. 181. La moyenne des réalisations de Darboussier passe de 37,49 F par quintal en 1892 à 48,80 l'année suivante.

269. Sur les relations de Beauport avec ses banquiers, voir *infra*, point suivant.

270. Le prix moyen des réalisations de Darboussier passe de 48,80 F par quintal en 1893, prix anormalement élevé, il est vrai, en raison de la spéculation en Europe, à 29,05 en 1895. Il se stabilise ensuite légèrement au-dessus des 30 F au cours des deux années suivantes.

271. Intense sécheresse en 1894, mauvaises conditions climatiques en 1897 et 1898, cyclone en 1899 ; en outre, toute cette période est marquée par une brutale invasion du borer, un parasite de la canne qui fait chuter les rendements agricoles et la richesse. Plus de précisions dans SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 166-167 et 170.

272. Elle tombe de 57 300 qx en 1894 à 35 500 l'année suivante. Après être redevenue pratiquement normale en 1896 (53 000 qx), elle tend à diminuer lentement au cours des années suivantes, jusqu'à tomber à 28 500 qx en 1900, son niveau le plus bas depuis près d'un quart de siècle ; voir *annexes* *tableau n° 1*.

est engloutie dans des pertes monstrueuses²⁷³, et elle le serait encore bien davantage sans une « providentielle » dévalorisation de 30 % de la monnaie locale par rapport au franc métropolitain²⁷⁴, qui permet aux usines de compenser en partie les effets de l'effondrement du prix du sucre²⁷⁵.

La réaction de Souques face à la crise s'oriente dans deux directions. En premier lieu, la mise en œuvre d'une politique drastique de réduction des coûts industriels et agricoles²⁷⁶. Et surtout, pendant pratiquement toute la décennie 1890, il mène un combat permanent et multiforme en vue d'arracher un allègement des diverses charges fiscales pesant sur l'industrie sucrière ; ainsi en 1893-94 pour faire voter par le Conseil Général un abaissement des droits de sortie sur le sucre, puis de 1898 à 1900 pour empêcher les élus républicains, provisoirement majoritaires à l'assemblée locale, d'augmenter ces mêmes droits, ou encore entre 1894 et 1897 pour obtenir de l'Etat une détaxe de distance en faveur des sucres coloniaux

273. 1 891 000 F cumulées sur les six exercices 1895 à 1900 soit une fois et demie le montant du capital social (1,2 MF) ; E. SOUQUES, *Rapport présenté à la Chambre d'agriculture de la Pointe-à-Pitre sur la situation économique de la Colonie dans sa séance 24 mars 1901*, Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1901, p. 30 (nous citerons désormais : « Rapport Souques 1901 »).

274. Jusqu'en 1945, le franc guadeloupéen émis par la Banque de la Guadeloupe est complètement autonome par rapport au franc métropolitain. Le taux de change entre eux n'est pas fixe mais peut au contraire varier en fonction principalement du solde de la balance commerciale de la Guadeloupe avec la France. Quand celui-ci est positif, les deux monnaies s'échangent pratiquement à la parité, 1 FG = 0,98 à 0,99 FF. Quand la balance commerciale de l'île devient déficitaire, les réserves de change en métropole de la Banque, par laquelle transitent l'essentiel des relations financières entre la colonie et l'extérieur, tendent à diminuer, voire même à s'assécher si le déficit est trop important ou dure trop longtemps. C'est exactement ce qui se produit en 1895 et au cours des années suivantes, en raison de la crise et de la baisse de la production sucrière. La balance commerciale de la Guadeloupe est déficitaire pendant quatre années consécutives, de 1895 à 1898. Conséquence, à partir de 1895 le FG commence à baisser sur le marché des changes, jusqu'à atteindre 30 % de dévalorisation de Mars à Décembre 1897 La remontée est très lente. Au début de 1901, au moment où Souques perd Beauport, le change du FG en FF est encore à 14 % ; il ne retrouve la parité qu'en 1910. Sur tout ceci, voir de plus longs développements dans Ch. SCHNAKENBOURG, « La banque de la Guadeloupe et la crise de change (1895-1904). Loi de l'Usine ou loi du marché ? » (I), *Bull. de la Sté d'Hist. de la Gpe*, n° 87-90, p. 34-71.

275. Grâce au supplément de recettes que leur procure la baisse du FG ; avec un change de 30 %, un quintal de sucre vendu 100 FF en métropole procure environ 125 FG à l'usine expéditrice, compte tenu de divers frais et commissions bancaires ; *ibid.*, p. 71-73. S'agissant plus particulièrement de Beauport, le supplément de CA résultant de la hausse du change se monte à 1 169 000 FG de 1897 à 1900 ; sans cela, la perte totale de l'usine entre 1895 et 1900 aurait dépassé les 3 MF ; *Rapport Souques 1901*, p. 30. La « crise de change » de 1897 tombe tellement à propos pour les usiniers que l'ensemble de l'opinion publique guadeloupéenne, gouverneur compris, les accuse d'en être directement responsables et d'avoir volontairement provoqué la baisse du FG, avec la complicité de la Banque, afin de se sauver de la faillite ; il est vrai que les usiniers, et Souques le tout premier, se sont beaucoup démenés pour obtenir de la Banque qu'elle élève son change, mais ils ne sont pas directement responsables de cette crise, qui résulte principalement de l'action des forces du marché et des erreurs de la Banque dans sa politique de crédit ; SCHNAKENBOURG, « Crise de change » (II), *Bull. de la Sté d'Hist. de la Gpe*, n° 104-105, 1995, p. 3-102.

276. En dehors de ses aspects financiers, sur lesquels nous allons revenir dans un instant, nous sommes très mal renseignés sur la gestion de Beauport au cours de cette période, à l'exception du fait que les salaires sont diminués de 10 % ; ADG, Bq Gpe, CA 25, séance n° 2845 du 27 mars 1900. Mais comme une telle politique de réduction draconienne des coûts est mise en œuvre au même moment à Darboussier, on peut raisonnablement imaginer qu'il en va de même à Beauport ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 177 et 182.

expédiés en métropole²⁷⁷. Bien sûr, son action en ce sens n'est pas menée uniquement, ni même principalement, en faveur de Beauport ; c'est Darbousier qu'il s'agit d'abord d'empêcher de couler, mais la SASPL bénéficie également de ces diverses mesures, qui prolongent sans doute sa survie pendant quelques années.

En réalité, la situation de Beauport ne peut plus être redressée, parce que Souques n'a pas les moyens de mener de front le sauvetage de ses deux usines. Et il choisit clairement de soutenir prioritairement Darbousier, la plus grande, la mieux équipée, celle dont la situation est la « moins pire ». C'est lui qui gère personnellement et directement Darbousier pendant toute l'existence de la CSPAP, alors que, pour ce qui concerne Beauport à l'époque de la SASPL, il n'assume pas lui-même la direction effective de l'exploitation, confiée à Fernand Monroux, son homme de confiance, n'intervenant seulement que pour les problèmes les plus importants, principalement les problèmes financiers²⁷⁸ ; c'est à Darbousier et non à Beauport qu'il consacre les dernières disponibilités qu'il possède encore²⁷⁹ ; c'est pour Darbousier surtout, et très accessoirement seulement pour Beauport, qu'il s'engage lourdement dans l'arène politique à partir de 1897-98²⁸⁰. En fait, on a l'impression que Souques s'est très vite résigné à la perte de l'usine familiale et que, mentalement tout au moins, il a définitivement passé Beauport par pertes et profits dès le début de la seconde phase de la crise sucrière²⁸¹ ; un tel désintéret de sa part ne facilite évidemment pas la gestion de l'usine par ceux qui en ont la charge sur place²⁸².

D'ailleurs, à partir de 1895, il n'y a plus à proprement parler de *gestion* de Beauport. Souques se contente d'entasser des dettes en attendant l'échéance inéluctable de l'expropriation forcée. En 1898, son passif net, avec 3 404 000 F²⁸³, représente pratiquement trois fois le montant du ca-

277. Sur tous ces points et sur les différents combats menés par Souques dans ces divers domaines, voir de plus longs développements dans SCHNAKENBOURG, *Grand industriel*, p. 106-120, et *Darbousier*, p. 197-202 et 209-213.

278. Voir à ce sujet le contenu très révélateur d'un échange de correspondance entre le directeur de la Banque de la Guadeloupe et F. Monroux à propos d'une éventuelle réduction de crédit à Beauport ; Monroux l'informe que, dans ce cas, il sera obligé d'arrêter l'usine, mais demande d'attendre le retour de Souques, qui est actuellement à Paris pour essayer de trouver une solution ; ADG, Bq Gpe, CA 25, séance n° 2842 du 16 mars 1900.

279. En 1896, il revend pour 2 208 000 F toutes les actions qu'il détient encore dans la raffinerie de Chantenay, près de Nantes. Ces ultimes liquidités sont intégralement réinjectées dans la CSPAP sous forme d'avances personnelles du gérant ; Beauport n'en récupère pas un seul franc ; SCHNAKENBOURG, *Darbousier*, p. 174.

280. *Ibid.*, p. 209-217 ; et *Grand industrie*, p. 110-127.

281. Un fait révélateur : quand il intervient dans le *Courrier de la Gpe*, son journal, ou au Conseil Général pour justifier ses choix ou défendre ses positions, c'est presque toujours Darbousier qui est pris comme exemple, et pratiquement jamais Beauport ; on a l'impression que cette usine ne compte pas pour lui. Son intervention du 28 janvier 1893 devant la Chambre d'agriculture de Pointe-à-Pitre, dans laquelle il détaille assez longuement les problèmes et les résultats de Beauport (*voir supra, points 5.1 et 2*) est tout à fait exceptionnelle.

282. ADG, Bq Gpe, CA 25, séance n° 2845 du 27 mars 1900. A propos des difficultés financières de Beauport, le censeur légal se demande si ce centre « est réellement administré comme il devrait l'être ». L'un des administrateurs présents, qui a récemment visité l'usine, le rassure immédiatement, mais il est hautement significatif que la question ait été posée. Jamais aucun contemporain de Souques n'aurait osé parler de la gestion de Darbousier en ces termes.

283. Arch. SIAPAP (transférées aux AOM), dossier « Banque de Consignations », che-mise « C^e Sucrière Coloniale », situation « approximative » de Beauport au 30 juin 1898.

pital social de la SASPL (1,2 MF) ; il est alors question de la fusionner avec Darboussier, sous l'égide de la Banque de Consignations, le commissionnaire des deux usines en métropole²⁸⁴, mais l'affaire n'a pas de suite, probablement en raison du caractère astronomique des sommes à sortir pour la mener à bien. Nous ne sommes pas renseignés sur l'évolution de l'endettement de Beauport jusqu'en 1901, mais, compte tenu des résultats catastrophiques de la campagne 1900²⁸⁵, il est hautement probable qu'il ait dû augmenter encore. En fait, pendant toute cette période, la SASPL est complètement dépendante du bon vouloir de ses trois principaux créanciers, le CFC, la Banque de Consignations et celle de la Gualdoupe, auxquels incombent plus de 90 % du passif.

Des trois, c'est le *Crédit Foncier Colonial* qui pose le moins de problèmes. Certes, en 1898, Beauport lui doit encore 1 075 000 F au titre de son prêt de 1888 à l'ancienne Société Sucrière du Port-Louis²⁸⁶, mais sur ce total 209 000 F seulement sont exigibles²⁸⁷, représentant, outre les intérêts de retard, deux annuités de 100 000 F chacune qui n'ont pas été réglées à leurs échéances, probablement en 1894 et 1895 au moment de l'effondrement des cours du sucre, et n'ont pu être rattrapées par la suite²⁸⁸. En théorie, le CFC pourrait donc déclencher la procédure d'expropriation forcée, mais il connaît lui-même d'énormes difficultés²⁸⁹ et n'a certainement pas envie de se lancer dans une telle aventure contre une aussi grosse usine, qui lui resterait probablement sur les bras faute de repreneur. D'ailleurs, au cours des années suivantes, Souques, profitant de la légère reprise conjoncturelle de la fin de la décennie²⁹⁰, parvient même à rembourser une de ses annuités en retard²⁹¹, et le reste est tranquillement amortissable jusqu'en 1918. Il a donc le temps de voir venir.

Beaucoup plus délicates, par contre, sont ses relations avec la *Banque de Consignations*. Elle est son commissionnaire depuis 1886, mais le contrat relatif à Beauport ne nous est pas parvenu. Il n'est probablement pas très différent de celui conclu pour Darboussier ; compte tenu du fait que la production de Beauport est environ deux fois moins importante, on peut supposer que les avances que lui accorde la BDC sont également deux fois moins élevées que celles faites à la CSPAP, soit approximativement 250 000 F de découvert permanent et 100 000 F de crédit de campagne²⁹². Comme à Darboussier, il est vraisemblable que les deux campagnes 1894 et 1895 laissent à Beauport un gros découvert chez son

284. *Ibid.*, projet de statuts et correspondance entre la BDC et divers partenaires éventuels, 2^e semestre 1898.

285. Sur laquelle nous allons revenir *infra* point suivant.

286. Voir *supra*, point 4.5.

287. Arch. SIAPAP, dossier « Banque de Consignations », chemise « C^{ie} Sucrière Coloniale », situation « approximative » de Beauport au 30 juin 1898.

288. Darboussier se retrouve d'ailleurs dans la même situation, et pour les mêmes raisons ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 167.

289. En 1892, il a été mis en liquidation judiciaire et fonctionne depuis sous le régime du concordat et le contrôle de ses obligataires réunis en société civile ; BUFFON, *Monnaie et crédit*, p. 310-311.

290. Le prix moyen des réalisations de Darboussier remonte de 30,48 F par quintal en 1897 à 38,45 en 1899.

291. En 1901, il ne lui reste plus qu'une seule annuité impayée ; ADG, Bq Gpe, CA 26, séance n° 2960 du 25 avril 1901, examen de l'« affaire Beauport ».

292. Sur tout ce qui précède, SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 146-147.

commissionnaire, puisqu'en Avril 1896 Souques doit déléguer à la BDC toutes les sommes qu'il possède dans ou recevoir de la raffinerie de Chantenay, près de Nantes, dont il est le principal actionnaire pour quelques mois encore ; d'autre part, toujours à la même époque (entre 1894 et 1897), il revend la moitié des 1 200 actions de cette banque qu'il détenait jusqu'alors, et on peut présumer que le produit a été employé à se désenletter envers elle²⁹³.

Au vrai, ces deux opérations concernent bien davantage Darboussier, au sauvetage de laquelle elles sont prioritairement destinées, que Beauport. En 1898, la SASPL seule doit à la BDC 1 041 000 F²⁹⁴, près de trois fois le probable montant de son découvert autorisé et sans doute même davantage que les créances que celle-ci détient sur la CSPAP²⁹⁵ ; en tout, la BDC ne possède vraisemblablement pas très loin de 2 millions de créances sur les deux usines ensemble, pour un capital social de 4,7 puis 4 MF seulement²⁹⁶. C'est dire à quel point elle est « collée » ! Après que Souques ait revendu ses actions de Chantenay, en Juillet 1896²⁹⁷, la BDC n'a pratiquement plus de garanties de remboursement de ses avances à Beauport²⁹⁸, ce qui explique qu'il soit amené, à une date non connue, à lui céder 435 actions de la SASPL sur son propre paquet de titres²⁹⁹, mais comme celle-ci est virtuellement en faillite depuis 1895, la banque n'est pas mieux garantie pour autant. Pour essayer de se rattraper, elle tend alors à exagérer le coût de ses services³⁰⁰. Nous ne savons pas à combien se montent ses créances sur Beauport en 1901, mais, compte tenu des résultats catastrophiques des deux dernières campagnes de la SASPL, en 1900 et 1901, il est probable qu'elles dépassent très largement le million de F. En fait, pendant toute cette période, Souques est totalement à sa merci et seule la crainte d'être emportée en même temps que lui empêche la BDC de le faire exécuter.

Quelles que soient les difficultés qu'il rencontre avec la BDC, c'est toutefois l'évolution de ses relations avec la *Banque de la Guadeloupe* qui constitue la principale préoccupation de Souques à Beauport. Il s'agit là

293. *Ibid.*, p. 238.

294. Arch. SIAPAP, dossier « Banque de Consignations », chemise « C^{ie} Sucrière Coloniale », situation « approximative » de Beauport au 30 juin 1898.

295. Nous ne sommes malheureusement pas renseignés sur le total des dettes de Darboussier envers la BDC avant 1901. Dans les bilans antérieurs de la CSPAP, elles sont englobées dans un chiffre unique avec celles des « Créanciers ordinaires ». En 1898, le total de celles-ci se montent à 1 564 000 F ; en 1901, la créance de la BDC représente 1 041 000 F et celles des (autres) créanciers ordinaires 695 000 F. Compte tenu des résultats désastreux des deux campagnes 1900 et 1901, les dettes de Darboussier envers la BDC en 1898 doivent se monter aux environs des 800 à 900 000 F. Voir sur tout ceci, SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 238-239 et 274, tableau n° 3.

296. Arch. SIAPAP, dossier « Banque de Consignations », PV des AGE des 17 mars 1894, réduisant le capital de 7 à 4,7 MF, et 8 juillet 1897, le réduisant encore à 4 MF.

297. FIERAIN, *Raffineries*, p. 408.

298. En dehors des 600 actions que Souques détient encore dans le capital de la banque, mais qui semblent affectées prioritairement à couvrir les dettes de Darboussier, et qui serviront effectivement à les couvrir en 1903 ; SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 239.

299. Liste d'émargement de l'AG du 6 juillet 1901, décidant la dissolution de la société ; PV annexé à AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 12 août 1901.

300. ADG, Bq Gpe, CA 26, séance n° 2960 du 25 avril 1901, examen de l'« affaire Beauport », réponse agacée du directeur aux attaques de l'administrateur Cayrol, par ailleurs représentant de la BDC en Guadeloupe : « Cette banque retire chaque année de Beauport plus de 100 000 F en commissions diverses, dont certaines fort exagérées. »

d'une situation tout à fait nouvelle. Pendant longtemps, en effet, les usines en général et celles de Souques en particulier n'ont jamais rencontré le moindre problème avec la Banque. Depuis les années 1870, celle-ci s'est engagée de plus en plus profondément et de plus en plus lourdement dans une politique de prêts tous azimuts en leur faveur, sans conditions, sans précautions, sans limites et sans contrôles ; progressivement, elle s'est laissée piéger dans un redoutable engrenage, qui ne lui laisse plus le choix qu'entre poursuivre toujours plus loin dans la même voie pour soutenir les usines coûte que coûte, ou réduire ses prêts pour mettre un terme à cette dérive, mais en provoquant alors leur fermeture. Quand éclate la seconde phase de la crise sucrière, en 1894, il y a déjà plus de vingt ans qu'elle fait preuve d'un laxisme total en matière de prêts sur récolte ; qu'elle viole quasi-systématiquement la règle statutaire dite « du tiers », qui limite le montant de ses prêts à cette proportion de la valeur prévisible de la récolte ; qu'elle montre à l'égard des usines une complaisance coupable en ne leur refusant jamais le moindre crédit, quelque désespérée que soit déjà leur situation³⁰¹. Pire même, en 1894, alors que la crise vient de reprendre et que les usines sont déjà en pertes, elle accentue encore son engagement en leur faveur en accroissant ses prêts sur récolte³⁰², bien que le ratio « Prêts/Exportations sucrières » ait atteint les 52,8 % à la fin de la campagne 1893-94 ; nous ne connaissons pas le montant des prêts accordés à Beaufort avant 1894-95 (1 300 000 F), mais nul doute qu'elle aussi bénéficie également de cette augmentation.

Avec une telle politique, la Banque finit par se trouver à son tour emportée dans la tourmente de la crise sucrière. A la fin de la campagne 1895, les usines lui laissent 7 823 000 F d'impayés³⁰³, dont 6 523 000 F au titre des prêts sur récolte³⁰⁴. Certes, elle ne laisse pas tomber les fabricants de sucre, mais en application des instructions du ministère des Colonies, qui lui ordonne de rétablir au plus vite sa situation³⁰⁵, elle modifie sensiblement sa politique à leur égard ; les prêts sur récolte sont réduits et une vive pression est exercée sur les usines pour qu'elles soldent progressivement leur arriéré de 1895³⁰⁶.

Les relations entre la SASPL et la Banque de 1895 à 1900 s'inscrivent pleinement dans ce schéma général. Avec 1 639 000 F l'arriéré de Beaufort est le second plus important de tous ceux laissés par les usines à l'issue de la campagne 1895³⁰⁷. Toutefois, un peu plus de la moitié de cette somme est « effacée » par la Banque (passée par pertes et profits ou

301. Sur tout ce qui précède, voir le rapport accablant de l'inspecteur des Colonies Chaudié, dans ADG, Bq Gpe, CA 21, séance n° 2271 du 1^{er} mars 1895. De plus longs développements sur la politique de crédit de la Banque à l'égard des usines depuis la décennie 1870 dans SCHNAKENBOURG, *Crise de change* (II), p. 27-53, particulièrement graphique n° 5, p. 37.

302. Qui passent de 8 563 000 F en 1893-94 à 9 455 000 en 1894-95 ; BUFFON, *Monnaie et crédit*, p. 344-345. A plus de 95 %, ces prêts sont accordés exclusivement aux usines pour leurs habitations et celles de leurs adhérents.

303. Plus d'une fois et demie le montant de ses fonds propres (capital + réserves) et un chiffre supérieur à la valeur des exportations sucrières guadeloupéennes de l'année (7 775 000 F).

304. Plus de précisions dans SCHNAKENBOURG, *Crise de change* (II), p. 55-56.

305. *Ibid.*, p. 68-78.

306. *Ibid.*, p. 59, 61 et 74.

307. Il représente 21 % du total. Le plus important est celui de Darboussier (1 963 000

portée au compte des valeurs en souffrance), et l'usine ne se trouve finalement devoir « que » 860 000 F d'arriérés de prêts sur récolte³⁰⁸.

Pour se couvrir, la Banque exige de ses débiteurs qu'ils lui accordent une inscription hypothécaire sur leurs usines et leurs habitations³⁰⁹, ce qui est généralement fait dès le mois de Juin 1895 ; s'agissant de la SASPL, l'affectation faite au profit de son créancier se monte à 1 000 000 F³¹⁰. En réalité, dans la plupart des cas, ces inscriptions n'offrent pas de garanties réelles de remboursement, car elles sont primées par celles accordées antérieurement au CFC au moment de l'octroi de ses prêts³¹¹. Mais Beauport constitue précisément l'une des rares exceptions à cet état de choses. En effet, les immeubles apportés en garantie au CFC par l'ancienne Société Sucrière du Port-Louis, en 1888, se limitaient à la seule usine Beauport et aux habitations dépendant alors d'elle³¹², sans extension aux biens personnels de Souques, et en particulier pas au centre Bellevue dont il était par ailleurs propriétaire et qui était lui-même franc de toute inscription hypothécaire³¹³. Sur les quatre habitations du domaine de Bellevue, plus deux autres acquises par Beauport postérieurement au prêt du CFC³¹⁴, la Banque est donc créancier inscrit de premier rang, ce qui lui donne évidemment une véritable garantie de remboursement. Souques ne peut pas traiter ses dettes envers elle « par dessus la jambe », comme il le fait à Darboussier³¹⁵ et comme le font pratiquement tous les autres usiniers de la Guadeloupe, qui savent bien qu'elle n'a pas les moyens de ses menaces, parce que, si elle provoquait leur expropriation, elle ne viendrait qu'au second rang des créanciers après le CFC, et qu'elle ne récupérerait donc pratiquement rien des sommes qui lui sont dues ; à Beauport, la Banque peut ne pas menacer impunément !

Mais d'une certaine façon, elle est également coincée par la nature même de sa garantie. Comme le CFC, elle ne peut exécuter son débiteur que si elle est sûre de pouvoir trouver un repreneur pour ces six habitations, qu'elle n'a évidemment pas les moyens ni d'ailleurs l'intention d'ex-

= 25 % du total), mais il ne faut pas oublier que celle-ci manipule deux fois plus de canne ; la situation de Beauport est donc de très loin la plus mauvaise structurellement de toutes les usines. La Banque semble avoir eu pas mal de difficultés à évaluer le montant exact des sommes impayées par les usines en 1895 ; plusieurs estimations successives et parfois contradictoires sont données tout au long du second semestre 1895 et début 1896. Le chiffre définitif est finalement arrêté par l'inspecteur des Colonies Picquié dans son rapport de vérification de la Banque, enregistré dans ADG, Bq Gpe, CA 22, séance n° 2401 du 5 mai 1896.

308. *Ibid.*, id°.

309. *Ibid.*, CA 21, séance n° 2295 du 21 mai 1895.

310. Contrat dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 1^{er} juin 1895.

311. ADG, Bq Gpe, CA 22, séance n° 2401 du 5 mai 1896, rapport Picquié.

312. Bétin, Nicolle ou Gaschet, Villeneuve, Mahaudière, Saint-Guillaume ou Rodrigue, La Berthaudière, La Joyeuse, Pistolet ou Budan, Sans-Fenêtres, Duclerc, Paviot et Montrésor ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 5 février 1887 et 16 février 1888, contrats conditionnel puis modificatif de prêt.

313. Art. 6 des statuts de la SA des Sucreries du Port-Louis ; *ibid.*, le même, 24 mars 1890.

314. L'Ermitage, Saint-Julien-Bellevue, Philisbourg, Lafond-Gouttière, Papin ou La Rochelle, et Jolibois ou Sylvain-Montalègre.

315. Sur laquelle Souques a dû également accorder une inscription hypothécaire pour garantir la Banque du remboursement de toutes les sommes dues par la CSPAP, notamment les 1 190 000 F d'arriéré sur le prêt sur récolte de 1894-95. AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 20 mai 1896. Mais cette inscription ne vient qu'en second rang après celle prise par le CFC en garantie de ses deux prêts de 1882 et 1888, montant ensemble à 3 300 000 F.

exploiter elle-même ; mais d'autre part, ces mêmes habitations ne sont en fait que l'un des éléments composants du centre Beauport, sur la majeure partie duquel c'est le CFC qui est le créancier inscrit de premier rang, et qui lui-même ne peut pas faire exproprier l'usine sans être certain que les habitations de Bellevue seront revendues en même temps que le reste du domaine, sans quoi elle manquerait de canne à manipuler³¹⁶. Et naturellement, Souques sait tout cela. Il en résulte un jeu extrêmement subtil à trois, dans lequel chaque partenaire tient les deux autres et est tenu par eux, mais qui, en attendant, prolonge l'incertitude.

La SASPL a d'ailleurs bien besoin du sursis que lui donne cette situation ambiguë, car sa position à la Banque de la Guadeloupe ne s'améliore guère au cours des années immédiatement postérieures à la crise sucrière, comme on peut le voir sur le *tableau n° 3* des annexes. Certes, la Banque diminue progressivement le montant de ses prêts sur récolte à chaque campagne (et encore, très lentement et avec beaucoup d'hésitations !), mais elle ne parvient pas à se faire rembourser ses arriérés ; au contraire, ceux-ci s'accroissent même des impayés laissés à la fin des deux campagnes 1896 et 1897. C'est seulement en 1898 et 1899 que, profitant de la petite hausse du prix du sucre au cours de ces deux années³¹⁷, la SASPL peut très légèrement se désendetter : mais au total du 30 juin 1895 au 30 juin 1899, elle ne rembourse que 6 % de son arriéré initial, alors que le total de celui-ci pour l'ensemble des usines diminue de 56 %³¹⁸. En dehors de Zévallos et Duchassaing, qui sont complètement moribonds³¹⁹, Beauport est bien l'usine la plus gravement malade de la Guadeloupe.

En attendant, la SASPL³²⁰ ne survit plus que grâce à..., disons gentiment, l'extrême indulgence de la Banque, qui la soutient de toutes ses forces parce qu'elle ne peut se résoudre à provoquer la fermeture d'une usine³²¹. C'est ainsi que, en violation de la lettre même de ses statuts³²², elle accepte en toute connaissance de cause à l'escompte des traites ma-

316. Sur ce point, voir le rapport du directeur au Conseil d'administration dans ADG, Bq Gpe, CA 26, séance n° 2960 du 25 avril 1901.

317. Rappelons que le prix moyen des réalisations de Darboussier passe de 30,48 F par quintal en 1897 à 38,45 deux ans plus tard.

318. Calculé d'après le tableau publié par SCHNAKENBOURG, *Crise de change* (II), p. 61. L'arriéré total des usines passe de 4 523 000 F à la fin de la campagne 1895 (une fois déduits les 2 millions passés par pertes et profits par la Banque) à 1 983 000 à la fin de celle de 1899.

319. *Ibid.*, p. 82.

320. Comme, d'ailleurs, la Sté Duchassaing frère et sœurs, propriétaire de Zévallos et Duchassaing ; *Ibid.*, id°.

321. Voir à ce sujet les propos très significatifs tenus par le directeur lors d'une vive discussion au sein du Conseil d'administration sur l'acceptation à l'escompte d'une traite manifestement de complaisance tirée par la SASPL sur la CSPAP : « Je ne prendrai pas la responsabilité grave de refuser... les sommes que je crois indispensables pour mener à bonne fin la campagne... Je ne m'exposerai pas, dans la situation actuelle, à fermer une usine ». Il est vrai que, compte tenu du problème, exposé précédemment, que poserait la revente des habitations données en garantie par Souques en 1895, il a toutes les raisons d'être prudent, puisqu'il ajoute : « Je ne prendrai pas la responsabilité de compromettre... l'arriéré en usant du droit que nous confère l'article 15 de nos statuts (= *faire saisir le produit de la récolte*) dans le cas où notre débiteur serait forcé de nous abandonner notre gage ». ADG, Bq Gpe, CA 24, séance n° 2700 du 16 décembre 1898.

322. Art. 11 : « La Banque refuse d'escompter les effets dits de circulation créés illusoirement entre les signataires, sans cause ni valeur réelle » ; publiés dans *GO Gpe*, 4 août 1874.

nifestement de complaisance tirées par les Sucreries du Port-Louis sur diverses autres sociétés que contrôle Souques³²³ ; qu'elle laisse à sa disposition des recettes exceptionnelles au lieu d'exiger qu'il les affecte au remboursement de ses dettes³²⁴ ; qu'elle accepte, pour fixer le montant du prêt sur récolte à ses deux usines, des budgets excessivement élevés, parce qu'incluant toutes sortes de dépenses non agricoles qui ne devraient normalement pas y figurer³²⁵ ; qu'elle retient, pour le même objet, des prix d'estimation du sucre beaucoup trop élevés par rapport à ceux du marché³²⁶ ; qu'elle accorde très facilement des prêts supplémentaires sur récolte après que Beauport ait trop rapidement épuisé son prêt principal, et même, jouant sur les mots, un prêt « complémentaire », alors que le ministère a pourtant interdit de tels suppléments³²⁷.

Mais cette politique de complaisance coupable envers les usines et d'ignorance délibérée des instructions ministérielles les plus expresses ne peut toutefois être poursuivie très longtemps. En 1899, à la suite du rapport « au vitriol » de l'inspecteur général des Colonies Verrier, le ministère se fâche et nomme à la tête de la Banque un directeur « à poigne », l'inspecteur des Finances Joseph Courcelle, avec pour mission de reprendre sa gestion en mains et de passer les comptes « à la paille de fer » pour rétablir sa situation coûte que coûte³²⁸.

5.4. *Exit Souques (1900-1901)*

Quand Courcelle débarque en Guadeloupe, début Décembre 1900, la situation des usines en général est mauvaise et celle de Beauport en particulier désastreuse. La campagne 1899-1900 s'est terminée sur une véritable catastrophe. Le prêt sur récolte de 960 000 F accordé en Juin 1899³²⁹ reposait sur une base, fondée alors, de 55 000 tonnes de canne. Malheureusement, le cyclone du 7 août 1899 et plus encore la sécheresse prononcée des mois suivants sont venus réduire ces prévisions à néant. Non seulement la Banque doit accorder une rallonge de 134 000 F en « com-

323. ADG, Bq Gpe, CA 22, séances n° 2482 et 2483 des 19 et 22 janvier 1897 (CSPAP, 130 000 F ; C^{ie} Commerciale de Quincaillerie, 15 000 F) ; CA 23, séance n° 2699 et 2700 des 13 et 16 décembre 1898 (CSPAP, 25 000 F). En tout, ces pratiques ont procuré artificiellement 276 000 F de trésorerie à Beauport ; voir le rapport très critique de l'inspecteur général des Colonies Verrier, enregistré dans *ibid.*, CA 24, séance n° 2743 du 6 mai 1899. A la suite de cette inspection, la Banque est bien obligée d'y mettre un terme.

324. *Ibid.*, CA 22, séance n° 2516 du 23 avril 1897 ; autorisation à la CSPAP et la SASPL de disposer pour la campagne en cours du montant de la détaxe de distance (qui vient juste d'être accordée par la loi du 7 de ce même mois) pour régler à la BDC deux factures d'approvisionnements de 153 000 et 113 000 F respectivement.

325. *Ibid.*, CA 24, séance n° 2743 du 6 mai 1899, rapport de l'inspecteur général des Colonies Verrier. Ainsi pour la campagne en cours, Darboussier a présenté un budget de 1 902 000 F, dont 959 000 F pour les dépenses des habitations, tout le reste étant de nature industrielle (salaires du personnel de l'usine) ou financière (paiement de dettes ou d'intérêts) ; elle a demandé 1 750 000 F et obtenu 1 550 000. « Une autre usine » (on comprend rapidement qu'il s'agit de Beauport) a demandé 1 084 000 F, dont seulement 544 000 de dépenses agricoles ; elle a reçu 960 000 F. Finalement, ce que les deux usines de Souques ont perçu indûment représente respectivement 42 et 43 % de leur prêt total ; voir plus de précisions dans SCHNAKENBOURG, *Crise de change* (II), p. 76.

326. *Ibid.*, id°.

327. *Ibid.*, p. 72 et 78 ; voir annexes, *tableau n° 3*.

328. *Ibid.*, p. 75-80.

329. ADG, Bq Gpe, CA 24, séance n° 2760 du 30 juin 1899.

plément » de son prêt sur récolte³³⁰, mais surtout la production s'effondre³³¹ ; 32 700 tonnes de canne seulement sont passées aux moulins, laissant 45 % de la capacité inutilisée, et elles donnent un rendement industriel exceptionnellement faible de 8,72 % seulement, le plus bas depuis 1874, dont il s'en suit que la production de sucre n'atteint finalement que 28 500 qx³³². Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'à la fin de la campagne, la SASPL laisse des impayés à pratiquement tous ses fournisseurs : 300 000 F de prêt sur récolte à la Banque de la Guadeloupe, 140 000 F d'approvisionnements à la BDC, 150 000 F à divers fournisseurs locaux, sans oublier qu'elle doit au CFC une annuité de 112 000 F dont elle n'a pas le premier sou³³³.

A partir du mois de Mars 1900, quand il commence à apparaître que le prêt sur récolte de la campagne en cours ne pourra être entièrement remboursé, le Conseil d'administration de la Banque consacre plusieurs séances à examiner ce qu'il ne tarde pas à appeler « l'affaire Beauport »³³⁴. C'est un sentiment de lassitude et d'exaspération qui domine toutes ces réunions ; tout le monde commence à en avoir par dessus la tête de cette usine et des problèmes toujours renouvelés qu'elle pose. Cette fois, les partisans d'arrêter une fois pour toutes les frais avec la SASPL font vigoureusement entendre leur voix³³⁵, et il n'y a guère que deux administrateurs qui se déclarent partisans de continuer à travailler avec elle, dont l'un, G. Cayrol, est d'ailleurs le représentant en Guadeloupe de la BDC, qui craint de perdre toutes ses créances si la Banque de la Guadeloupe décide de laisser tomber son débiteur. Mais c'est exactement la même crainte qui anime la majorité du Conseil d'administration. Si la Banque prend le séquestre de l'usine et fait saisir la récolte, elle s'engage dans la voie d'un processus coûteux et incontrôlable qui ne peut aboutir qu'à la fermeture de Beauport. Il lui faudrait pouvoir s'entendre avec le CFC, mais celui-ci n'est pas très « chaud » pour provoquer l'expropriation forcée³³⁶, car, moins encore qu'auparavant, il n'a envie de se retrouver avec l'usine sur les bras dans une conjoncture pareille. Finalement, ne pouvant se résoudre à trancher dans le vif, le Conseil décide d'attendre ; comme la campagne 1900-01 s'annonce assez belle, avec une prévision de récolte de l'ordre des 53 000 tonnes de canne, il espère que sur cette base la SASPL pourra alors se désendetter et lui accorde un prêt de 890 000 F, mais en prenant un maximum de précautions pour surveiller l'emploi de ces fonds et s'assurer que les recettes futures seront affectées prioritairement au remboursement des créanciers³³⁷.

Malheureusement, ces espérances (ces illusions ?) ne tardent pas à être démenties par les faits³³⁸. En Novembre 1900, à l'issue d'une nouvelle

330. *Ibid.*, séance n° 2776 du 25 août 1899.

331. Sur tout ce qui précède, *ibid.*, CA 25, séances n° 2839 et 2845 des 9 et 27 mars 1900.

332. Voir annexes, *tableau n° 1*.

333. ADG, Bq Gpe, CA 25, séance n° 2869 du 13 juin 1900.

334. Sur tout ce qui suit, *ibid.*, séances n° 2842 et 2845 des 16 et 27 mars, n° 2861 du 19 mai et n° 2869 du 13 juin 1900.

335. Voir notamment les interventions du censeur légal lors des séances des 27 mars et 19 mai 1900.

336. Comme le montre le fait qu'il accepte de reporter à la campagne suivante le paiement de l'annuité de remboursement de 1900.

337. ADG, Bq Gpe, CA 25, séance n° 2869 du 13 juin 1900.

338. Sur tout ce qui suit, voir *ibid.*, séance n° 2909 du 9 novembre 1900.

ournée sur les habitations de Beauport, les experts de la Banque sont amenés à réviser en baisse d'environ 10 % leur estimation initiale de la récolte 1901, en raison d'une sécheresse sans doute pas très intense mais survenue au plus mauvais moment, tandis que les prix du sucre et du rhum recommencent à diminuer. Les fournisseurs métropolitains, la BDC pour les approvisionnements courants et la Sté Fse de Constructions Mécaniques, successeur de Cail, pour les pièces de rechange de l'usine n'acceptent plus de livrer à Beauport que contre paiement comptant. Or F. Monroux a absolument besoin de ces approvisionnements pour pouvoir préparer le démarrage de la fabrication, en Janvier 1901, et se tourne de nouveau vers la Banque. Et de nouveau, celle-ci est coincée. Si elle refuse les 200 000 F qui lui sont demandés, elle devra inévitablement prendre le séquestre de l'usine pour pouvoir récupérer son prêt sur récolte, mais dans ce cas il lui faudra de toutes façons engager beaucoup d'argent pour mener la campagne à son terme. Autant donc accorder à la SASPL la nouvelle avance qu'elle réclame, quoique le Conseil d'administration ne se fasse manifestement plus guère d'illusions sur sa capacité de remboursement.

Telle est donc la situation de Beauport le 14 décembre 1900, quand J. Courcelle, le nouveau directeur de la Banque, prend ses fonctions. Et très vite il se trouve confronté aux problèmes que pose cette usine. A la fin du mois, F. Monroux, après avoir complètement épuisé son prêt sur récolte, réclame un supplément de 70 000 F pour payer les salaires avant les premières réalisations, vers le 15 janvier prochain, sans quoi « il serait dans l'obligation de tout arrêter ». Manifestement, il espère que, une fois de plus, la Banque reculera devant la perspective du séquestre. Mais cette fois-là est de trop ; Courcelle se cabre devant la menace implicite que profère ce dernier membre de phrase et refuse tout net : les perspectives de production, qui ont encore chuté par rapport aux estimations initiales, sont en baisse de 18 %, les cours continuent de diminuer, et le passif de la SASPL s'est accru pendant l'intercampagne de 260 000 F qui devront être remboursés sur le produit de la prochaine récolte ; pas question d'accorder un seul franc de plus³³⁹. Finalement, après diverses péripéties au cours desquelles les administrateurs élus de la Banque plaident le malentendu et essaient de jouer les arbitres, Courcelle accepte d'accorder un prêt de 35 000 F garanti par diverses marchandises déjà propriété de l'usine, mais en avertissant bien que c'est le dernier et que, « si les circonstances lui en font un devoir, il (se) résoudra sans hésiter » à « provoquer... la mise sous séquestre de Beauport »³⁴⁰.

Et effectivement, il tient parole. Quelques mois plus tard, alors qu'on est en pleine récolte, à une époque de l'année où les usines ont normalement de la trésorerie, quand la SASPL lui demande de payer un léger (9 500 F) dépassement de facture, il refuse absolument, et c'est finalement la BDC qui accepte de le prendre en charge³⁴¹.

C'est d'ailleurs là le dernier incident entre Courcelle et Souques à propos de Beauport. Car entre-temps, les événements se sont accélérés. En Février 1901, la Banque informe toutes les usines de la Guadeloupe

339. Sur cette affaire, *ibid.*, séance n° 2922 du 26 décembre 1900.

340. *Ibid.*, séances n° 2923, 2924, 2925, 2926 des 28 au 31 décembre 1900.

341. *Ibid.*, CA 26, séances n° 2956 et 2957 des 12 et 16 avril 1901.

que, conformément aux instructions ministérielles, leur prêt sur récolte pour la prochaine campagne sera réduit. La réponse des dirigeants de Beauport étant « qu'il (leur) était aussi impossible de diminuer leur budget que de trouver ailleurs la somme qui manquera pour équilibrer leurs dépenses », Courcelle prend alors la décision de se débarrasser une fois pour toutes de la SASPL et d'examiner favorablement une proposition verbale de reprise de l'usine et son domaine qui vient de lui être faite³⁴². On apprend un peu plus tard que l'auteur de celle-ci est l'usinier blanc créole martiniquais Fernand Clerc, propriétaire de trois fabriques de sucre dans la colonie voisine, Grande-Anse, Trinité et surtout Lareinty, la seconde plus importante de l'île³⁴³. Il est probable que c'est à la sollicitation de la BDC, dont il est client pour ses usines martiniquaises³⁴⁴, que Clerc est conduit à s'intéresser à Beauport.

Les deux mois suivants se passent en intenses négociations entre la Banque de la Guadeloupe, Clerc, le CFC, dont l'accord est indispensable pour mener à bien toute l'opération, et la BDC, intéressée à la fois comme créancier et comme actionnaire de la SASPL, qui cherche en vain un moyen de prolonger celle-ci. Puis, quand tout est bouclé, Courcelle convoque le Conseil d'administration pour finaliser le plan de reprise de Beauport.

Le Conseil constate tout d'abord que la situation des Sucreries du Port-Louis ne peut plus être redressée³⁴⁵. En raison de la sécheresse de l'intercampagne, 42 200 tonnes de canne seulement ont été passées aux moulins de Beauport, donnant, avec un rendement médiocre de 9,15 %, une production d'à peine 38 700 qx de sucre ; en même temps, les cours ont chuté de près de 15 %³⁴⁶, alors que le coût des approvisionnements tend au contraire à augmenter. La SASPL laisse à la Banque 400 000 F d'impayés supplémentaires à l'issue de la campagne 1901, ce qui porte son endettement total envers elle à plus de 1 500 000 F, et elle n'a plus aucune possibilité de trouver de nouveaux crédits en France. Dans ces conditions, le Conseil d'administration décide de lui retirer son soutien, refuse par avance de lui accorder tout nouveau prêt sur récolte pour la campagne 1901-02, et accepte la proposition de F. Clerc de racheter à la Banque l'ensemble de ses droits sur Beauport pour 250 000 F ; Clerc s'engage en outre, s'il devient propriétaire du centre, à demeurer client de la Banque pour ses emprunts sur récolte. Naturellement, il reprend également à sa charge la dette de l'usine envers le CFC, au titre du prêt que celui-ci avait accordé à l'ancienne Sté Sucrière du Port-Louis en 1888. Le grand perdant dans cette affaire est, outre Souques lui-même, la BDC, qui y laisse environ 1 200 000 F de créances définitivement impayées.

342. *Ibid.*, séance n° 2940 du 22 février 1901.

343. E. LEGIER, *La Martinique et la Guadeloupe. Considérations économiques sur l'avenir et la culture de la canne, la production du sucre et du rhum et les cultures secondaires dans les Antilles Françaises*, Paris, Bureaux de la Sucrierie Indigène et Coloniale, 1905, p. 84 et 96.

344. Arch. SIAPAP, dossier « Banque de Consignations », chemise « Faillite Lareinty ».

345. Sur tout ce qui suit, ADG, Bq Gpe, CA 26, séance n° 2960 du 25 avril 1901 ; et AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 12 août 1901, PV de l'AGE de la SASPL du 6 juillet 1901.

346. L'année 1901 marque en effet le début de la troisième phase de la grande crise sucrière mondiale commencée en 1884 ; le prix moyen des réalisations de Darboussier tombe de 37,97 F par quintal en 1900 à 32,47 l'année suivante, 28,75 deux ans plus tard et atteint son minimum de 25,32 en 1904.

A partir de là, tout s'enchaîne très vite. La SASPL cesse définitivement ses paiements le 4 mai 1901³⁴⁷. Quelques jours plus tard, la Banque exige de Souques qu'il lui cède les quelques créances hypothécaires personnelles qu'il possède encore sur la société, afin d'assurer une sécurité juridique totale à sa propre inscription hypothécaire sur le centre Bellevue³⁴⁸ ; puis elle se fait attribuer le séquestre de celui-ci par le juge de paix de Port-Louis pendant que le CFC fait de même pour ce qui concerne Beauport et les habitations qui lui avaient été données en garantie de son prêt, et les deux établissements de crédit s'entendent pour poursuivre ensemble l'exploitation de la totalité du domaine jusqu'à la fin de la campagne et pour engager ensemble la procédure d'expropriation forcée des deux centres³⁴⁹.

Cette procédure est mise en œuvre pour l'essentiel au cours du troisième trimestre 1901. Le 29 août, F. Clerc se fait adjuger un premier lot d'immeubles, composé de Beauport et des douze habitations dépendant immédiatement d'elle, qui viennent d'être expropriés à la requête du CFC³⁵⁰ ; il reprend en même temps toutes les habitations du centre Clugny³⁵¹, que ce même CFC s'était engagé à lui vendre quand il se serait rendu adjudicataire de Beauport³⁵². Puis un mois plus tard, il rachète à la Banque de la Guadeloupe les six habitations sur lesquelles elle détenait une inscription hypothécaire de premier rang³⁵³. Enfin, au même moment ou quelques mois après, il se rend acquéreur de diverses habitations rattachées économiquement à Beauport depuis plusieurs années mais non hypothéquées et donc non comprises dans les ventes précédentes³⁵⁴. Après toutes ces opérations, le domaine foncier de Beauport s'étend désormais sur 46 habitations et 8 068 ha³⁵⁵. La reprise de l'usine par F. Clerc aboutit donc à une nouvelle accélération de la concentration foncière dans le Nord de la Grande-Terre ; le processus s'achèvera en 1929 après l'absorption de Duval par la SAUB³⁵⁶.

347. ADG, Bq Gpe, CA 26, séance n° 2964 du 7 mai 1901.

348. *Ibid.*, id° ; contrat de cession dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 7 et 8 mai 1901.

349. ADG, Bq Gpe, CA 26, séances n° 2964, 2965 et 2966, 7 au 14 mai 1901.

350. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 586, n° 73. Liste complète de ces habitations note 312.

351. Voir annexes, *tableau n° 2*. Créée en 1863 par le marquis de Rancougne et surendettée envers le CFC, auquel elle emprunte 2 725 000 F en six contrats entre 1861 et 1880, cette usine est expropriée en 1885 à la requête de celui-ci, qui poursuit son exploitation jusqu'à la fin de la campagne 1901 ; sa production représentait approximativement la moitié de celle de Beauport.

352. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 587, n° 18, et vol. 596, n° 12.

353. *Ibid.*, vol. 588, n° 1. Liste complète de ces habitations note 314. Malgré les 250 000 F retirés de cette vente, la Banque perd tout de même près de 1 500 000 F dans la faillite de la SASPL ; SCHNAKENBOURG, *Crise de change* (II), p. 82.

354. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 587, n° 28, 26 septembre 1901 (Plaisance) ; vol. 588, n° 42, 5 novembre 1901 (Marie-Thérèse) ; vol. 592, n° 17, 1^{er} avril 1902 (Bonvoisin ou Marieulle-Montalègre) ; vol. 597, n° 5, 8 janvier 1903 (Bellevue ou Pouzolz). Il s'agit le plus souvent d'habitations qui avaient été achetées mais non payées par la SASPL au cours de sa brève existence, et qui sont expropriées à la requête des anciens vendeurs ou de leurs ayants droit.

355. Voir annexes, *tableau n° 2* ; ces chiffres incluent toutes les habitations des trois centres de Beauport, Bellevue et Clugny jusqu'à Bonvoisin ou Marieulle-Montalègre comprise.

356. GAMA, *Grand domaine sucrier*, vol. I, p. 175-178 ; et annexes, *tableau n° 2*.

Le 6 juillet 1901, l'AG extraordinaire des actionnaires de la SA des Sucreries du Port-Louis, constatant que le capital social est entièrement perdu, prononce la dissolution anticipée de la société³⁵⁷. Ainsi s'achève lamentablement dans une ruine totale l'aventure de la famille Souques à Beauport.

CONCLUSION

Il est certes toujours facile de conclure après coup que tel événement, une faillite en l'occurrence, était inéluctable, mais il faut bien reconnaître dans le cas qui nous retient ici que l'histoire de Beauport entre 1863 et 1901 n'est effectivement que celle d'une longue descente aux enfers³⁵⁸. Pendant la presque quarantaine d'années où elle est gérée par les Souques, cette usine ne cesse d'accumuler un endettement croissant, sans jamais être en mesure de redresser structurellement sa situation financière. Les différents changements survenus successivement en 1864, 1876 et 1890 dans la structure juridique, la raison sociale et la personne des contrôleurs de l'entreprise ne peuvent évidemment remédier à ce processus de dégradation continue, dans la mesure où ils se limitent exclusivement à remplacer des dettes anciennes par des dettes nouvelles, pratiquement sans apport d'argent frais, comme une sorte d'échafaudage branlant simplement posé sur du sable et tenu par des bouts de ficelle. Dans de telles conditions, il était inévitable que tout ce château de cartes finisse par s'écrouler tôt ou tard.

A bien des égards par conséquent, l'histoire de Beauport dans la seconde moitié du XIX^e siècle confirme donc, nous y avons souvent fait allusion dans nos développements, ce que nous avait déjà appris par ailleurs celle de Darboussier. Même endettement excessif au moment de sa création, même engagement incontrôlé dans la culture de la canne puis dans la voie de l'intégration foncière, même situation financière rapidement désespérée, mêmes acrobaties comptables et même perpétuelle course à l'argent, mêmes créanciers, même gérant et même lamentable fin. Simplement, le film des événements semble un peu plus accéléré à Beauport qu'à Darboussier, probablement parce que Souques, dont les

357. PV annexé à AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillod, 12 août 1901.

358. En fait, cette descente aux enfers ne prend pas fin en 1901, mais en 1908. La gestion de Beauport par Fernand Clerc entre ces deux dates est encore plus désastreuse que celle de Souques au temps de la SASPL. Frappé de plein fouet par la troisième phase de la crise sucrière mondiale de 1901 à 1905 et très gravement affaibli sur ses bases martiniquaises par l'éruption de la Montagne Pelée du 8 mai 1902, Clerc ne peut pas mettre un sou dans Beauport. Il ne peut rien rembourser des dettes qu'il avait reprises en 1901 et ne cesse au contraire d'en accumuler de nouvelles, ne survivant que grâce aux avances de son commissionnaire, la maison Edmond Besse, de Bordeaux, et au soutien forcé de la Banque de la Guadeloupe, contre laquelle il mène une véritable « guerre de tranchées » politique et judiciaire (elle se terminera devant la Cour de Cassation) pour qu'elle lui accorde malgré elle tous les crédits qu'il lui réclame. Sur le plan industriel, il n'effectue pratiquement aucun investissement, entretient à peine le matériel et se contente seulement de « tirer » sur les équipements jusqu'à épuisement. Finalement, en 1908, il est exproprié à la double initiative du CFC et de Besse, et c'est celui-ci qui, à travers la SAUB, reprend l'usine et assure son redémarrage. Voir sur tout ceci, Arch. SAUB (déposées aujourd'hui aux AD Gironde), liasse « Notes concernant Beauport avant le 11 juillet 1908 » ; ADG, Bq Gpe, CA 27 à 31, *passim* ; et GAMA, *Grand domaine sucrier*, vol. I, p. 142-174.

capacités financières propres sont limitées, choisit de consacrer davantage de moyens à celle-ci qu'à celle-là ; mais, fondamentalement, c'est bien de la même histoire dont il s'agit. D'autres recherches seront évidemment nécessaires, et entreprises à brève échéance pour ce qui nous concerne, pour savoir si l'évolution qui vient d'être retracée à propos de ces deux usines peut ou non être directement transposée à l'ensemble de celles de la Guadeloupe, mais en attendant il semble bien que l'on puisse conclure à l'existence d'une sorte de « modèle Souques » de gestion des entreprises sucrières de l'île, dont la principale caractéristique paraît être la fuite aveugle en avant, en espérant toujours que les choses finiront bien par s'arranger ; en somme, l'optimisme comme technique de management !

Il n'est pas douteux que, comme à Darboussier, cette évolution catastrophique soit en première instance la conséquence de l'évolution particulièrement défavorable du marché sucrier français et mondial, miné par la surproduction et la concurrence sauvage entre pays producteurs ; le prix moyen des sucres bruts coloniaux à Paris diminue de près de 30 % entre 1860, au moment où le Dr A Souques lance le processus de création de Beauport, et 1883, à la veille de la crise sucrière mondiale, avant de chuter de moitié au cours de celle-ci jusqu'en 1901. Comment une entreprise aussi fortement endettée dès sa création que l'est Beauport pourrait-elle redresser sa situation financière dans un tel environnement de régression ?

Pourtant, cette explication, quelque importante et fondée qu'elle soit, n'est de toute évidence pas suffisante dans le cas présent. La politique mise en œuvre par les Cail pour récupérer puis rentabiliser à tout prix leurs capitaux immobilisés à Beauport semble, plus encore que l'évolution défavorable de la conjoncture sucrière et comme facteur très fortement aggravant de celle-ci, la principale cause des difficultés croissantes de l'usine au temps des Souques. Il est vrai que la chute finale de ceux-ci intervient plus de dix ans après le retrait des Cail, mais en 1890, lorsqu'Ernest Souques reprend seul Beauport, toutes les liquidités dégagées par l'usine ont été si méthodiquement et si complètement drainées et asséchées depuis un quart de siècle qu'elle est complètement exsangue et incapable d'autofinancer structurellement son redémarrage. Il ne peut plus compter que sur la patience de ses créanciers et éventuellement sur d'improbables hausses du prix du sucre pour « tenir », alors qu'il doit surtout craindre au contraire de vraisemblables chutes futures des cours ; c'est effectivement ce qui se produit en 1894 - 95, avec la reprise de la crise sucrière, et qui l'« achève » définitivement quelques années plus tard après une longue agonie.

Sans doute n'est-il pas scandaleux qu'un capitaliste de haut vol comme Cail soit animé par la volonté de dégager des profits de ses investissements, où que soient situés ceux-ci, d'ailleurs, et il n'y a évidemment aucune raison que Beauport fasse exception à cet égard. Mais pour ce qui concerne plus particulièrement cette usine, il semble bien que Cail lui-même, et plus encore ses héritiers, se soient comportés davantage en prédateurs soucieux avant tout de « presser le citron » au maximum avant de le jeter, plutôt qu'en entrepreneurs pour qui le profit constitue la rémunération du développement à long terme d'une activité productive gérée dans le respect des grands équilibres comptables. Sans doute est-ce

parce qu'il y est très vite « collé » par les Souques que Cail agit ainsi à Beauport, tout comme à Gentilly, d'ailleurs, où il se fait également « piéger » par les fondateurs de l'usine, mais ce comportement se retrouve aussi, quoique dans une bien moindre mesure, à Darboussier, alors qu'il s'y engage pourtant volontairement dès sa création³⁵⁹. C'est donc bien d'une politique systématique dont il s'agit là.

Certes, sans le soutien des Cail, Beauport aurait probablement dû fermer quelques mois ou quelques années seulement après sa création. Mais ce soutien est tellement onéreux et si manifestement provisoire et destiné uniquement à leur permettre de récupérer leurs capitaux, que, une fois dissipés les effets à court terme des avances qui lui sont accordées, Souques se retrouve face à des difficultés financières encore plus grandes qu'auparavant, et qui progressivement, la chute des cours du sucre venant s'y ajouter, l'entraînent inexorablement vers la faillite. On en vient finalement à se demander si Cail, que l'on a si souvent célébré de son vivant, et qui s'est lui-même si volontiers auto-célébré, comme le sauveur de l'industrie sucrière antillaise, notamment en raison de l'ampleur de son engagement financier en faveur des usines créoles, n'en est pas plutôt, d'une certaine façon, le fossoyeur par anticipation ? C'est vrai qu'il a beaucoup soutenu les usines de la Guadeloupe, mais c'est un peu, en quelque sorte, comme la corde soutient le pendu.

Mais surtout, plus largement et plus gravement, il apparaît que cette politique de drainage systématique des *cash flow* vers la métropole ne concerne pas que le seul Cail. Le travail pionnier d'Alain Buffon sur les relations entre le Crédit Foncier Colonial et ses emprunteurs antillais et réunionnais dans la seconde moitié du XIX^e siècle permet d'aboutir sensiblement à la même conclusion ; c'est à une véritable mise « en coupe réglée »³⁶⁰ méthodiquement organisée de l'ensemble des ressources locales, publiques et privées, que se livre le CFC, particulièrement en Guadeloupe³⁶¹. Autrement dit, ce qui est en cause ici n'est pas tant Cail ni même le CFC en tant que tels, que la stratégie développée par le capital métro-

359. A Darboussier où il apporte d'emblée 40 % du capital de la CSPAP à la fondation de celle-ci, Cail semble davantage animé par le désir de réaliser un placement stable à long terme qu'à Beauport et Gentilly, dans lesquelles il est impliqué à son corps défendant par l'impécuniosité de ses associés créoles. Mais même à Darboussier, les conditions financières de son engagement sont excessivement coûteuses pour l'entreprise. La CSPAP est créée avec un capital social de 2 100 000 F seulement pour établir une usine dont on sait dès le début qu'elle nécessitera 4 000 000 F d'investissements au moins (et qui en coûtera effectivement 4 300 000). C'est Cail qui impose cette création d'« une grosse usine avec un petit capital », tout en s'engageant à « lui donner tous les développements nécessaires au moyen de son crédit personnel » ; un crédit qu'il fait d'ailleurs chèrement payer, tout comme ses interventions en tant que commissionnaire de l'usine. Mais il est vrai par contre que, après sa mort, ses héritiers ne font pas preuve ici de la même hâte fébrile qu'à Beauport pour « pomper » toutes les liquidités dégagées par l'exploitation. Et s'ils pressent Souques à partir dès la fin des années 1870 pour récupérer leurs capitaux engagés dans la CSPAP, c'est bien davantage en conséquence de la mauvaise situation de leurs affaires métropolitaines que par volonté *a priori*. Sur tout ceci, voir SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 87-89, 95-97 et 120-129.

360. L'expression est due au rapporteur du budget des dépenses devant le Conseil Général à propos des pratiques financières du CFC en Guadeloupe, de la façon dont il interprète la convention de 1863 sur la « garantie coloniale » accordée à ses prêts et sur les effets de celle-ci sur les finances de l'île ; *CG Gpe*, SO 1892, p. 140. Il pourrait tout aussi bien parler de pillage.

361. BUFFON, *Monnaie et crédit*, p. 245-255 et surtout 303-331. Le CFC prête à 8 % d'intérêt plus 1,20 % de commission et « frais d'administration ». Ces conditions peuvent être

politain pour s'assurer sa « soule coloniale »³⁶². Contrairement à ce que pourrait laisser croire leur histoire catastrophique après 1890, les usines génèrent une très réelle accumulation de capital en Guadeloupe entre le milieu des années 1860 et le début de la décennie 1880, mais elles ne peuvent en profiter pour consolider leur situation parce que, par le biais de divers mécanismes institutionnels et financiers, ce capital ainsi dégagé localement est exporté vers la France au lieu de pouvoir être réinvesti sur place.

Mais à partir de 1884, quand éclate la grande crise sucrière mondiale de la fin du siècle, les effets désastreux de ce processus se font très vite sentir. A la fin des années 1880, toute perspective de rentabilité dans le secteur sucrier ayant disparu dans l'immédiat, le capital métropolitain se retire de l'île³⁶³, laissant les usiniers créoles, endettés, sans ressources et impuissants face à la baisse des cours. Pendant quelques années encore, ils parviennent à « tenir » face à une conjoncture désastreuse grâce au soutien inconditionnel de la Banque de la Guadeloupe, qui s'engage à fond et au-delà de toute prudence pour les empêcher de couler, mais après la catastrophe de 1895, celle-ci, à bout de ressources, doit elle aussi réduire fortement son engagement en faveur des usines, laissant ainsi leurs propriétaires aller tout droit à la faillite. Le capital métropolitain ne réapparaît qu'une vingtaine d'années plus tard, entre le milieu de la décennie 1900 et la guerre, une fois les usiniers créoles éliminés par la crise, pour reprendre leurs établissements à des prix très inférieurs à leur

réellement qualifiées d'usuraires si l'on pense que les taux d'intérêt à long terme se situent alors autour des 5 à 6 % en métropole. Elles aboutissent à rembourser plus de deux fois le capital emprunté pour un prêt à vingt ans et plus de trois fois pour un prêt trentenaire. Et si le débiteur se montre défaillant, c'est le budget colonial qui prend en charge le remboursement en couvrant les sommes restant dues après l'expropriation forcée et la vente des biens immobiliers apportés en garantie par l'emprunteur. Il ressort des travaux de BUFFON, *ibid.*, p. 256, et des divers contrats dont nous avons trouvé trace dans les minutes des notaires et dans les avis publiés dans la presse locale que le Crédit Colonial puis le CFC ont prêté au minimum 23 300 000 F aux propriétaires d'habitations et d'usines de la Guadeloupe entre 1861 et 1888 ; d'après ce que l'on peut reconstituer de l'histoire des principaux de ces prêts, les remboursements par les emprunteurs et paiements par le budget colonial représenteraient dans les 50 à 55 millions de F.

362. Selon l'heureuse expression de divers contemporains, cités par BUFFON, *ibid.*, p. 314.

363. Rappelons que les Cail parviennent à se dégager des quatre usines guadeloupéennes dans lesquelles ils détenaient des intérêts (Darboussier, Beauport, Gentilly et Bellevue) entre 1883 et 1889 ; *supra*, points 4.4 et 6. Certes, la raison immédiate de leur désengagement réside dans la faillite de leurs affaires métropolitaines en 1881, mais c'est aussi parce que des opportunités d'investissements plus rentables pour se « refaire » s'offrent à eux hors de la Guadeloupe, sinon ils laisseraient dans l'île les capitaux qu'ils y ont déjà placés. De même, le CFC accorde ses derniers prêts en 1888. Quand il commence à connaître des difficultés et fait appel à la fraction de son capital non encore versée par les actionnaires ou essaie de placer de nouvelles obligations dans le public, les fonds espérés ne rentrent pas, et l'entreprise doit déposer son bilan en 1892 ; BUFFON, *Monnaie et crédit*, p. 310-311. Ce dénouement prouve à l'évidence que les épargnants métropolitains ne croient plus en l'avenir d'une affaire dont les perspectives de rentabilité reposent presque uniquement sur une industrie sucrière coloniale frappée de crise.

valeur réelle³⁶⁴, re-rentabilisant ainsi l'investissement sucrier par une dévalorisation brutale du capital investi. En 1913, sur les seize usines en activité en Guadeloupe, huit, dont les six premières, sont passées sous contrôle métropolitain, et celles qui appartiennent encore à des familles créoles ne fournissent plus que le quart de la production totale³⁶⁵. A la veille de la guerre, l'économie guadeloupéenne se retrouve, malgré la modernisation de l'industrie sucrière réalisée entre-temps, encore plus appauvrie et encore plus dépendante que soixante ans auparavant, au temps de l'Abolition et des habitations-sucreries « du père Labat ».

364. A Darbous sier, les fondateurs de la SIAPAP, qui succède à Souques en 1907, apportent seulement 500 000 F d'argent frais, grâce auxquels ils récupèrent une entreprise qui vaut environ quinze fois plus ; SCHNAKENBOURG, *Darbous sier*, p. 248, notes 143 et 144. A Beauport en Juillet 1908, Edmond Besse et ses associés dans la SAUB rachètent pour 300 000 F l'usine et son domaine qui sont portés pour près de 900 000 F dans le premier bilan, à la fin de l'année ; Arch. SAUB, Cahier « Titres de propriété n° 1 », p. 47-58, et dossiers des AG, 18 mars 1910 et 7 avril 1911.

365. SCHNAKENBOURG, *Darbous sier*, p. 278-279, tableau n° 6 ; AOM. Gpe, c. 222 d. 1374, rapport annuel d'ensemble du gouverneur pour 1913.

ANNEXES

Tableaux

1. Evolution de la production
2. Constitution du domaine foncier
3. Relations avec la Banque de la Guadeloupe

Graphiques

1. Cours du sucre
2. Prix de la canne

Cartes

- Les étapes de la constitution du domaine foncier
- Le domaine foncier en 1930

Tableau n° 1

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE BEAUPORT DE 1863 A 1908

	Cannes manipulées (Tonnes)	Prod. de sucre (Qx)	Rendement industriel (%)	Source
1863	8 912	9 573	10,74	AOM, 118 AQ 384, dossier 8
1864	5 000			GO Gpe, 3 juin 1873
1865	12 000			<i>Ibid.</i> , id°
1867		20 000		<i>Ibid.</i> , 18 juin 1867 (a)
1868		25 000		<i>Ibid.</i> , 19 juin 1868 (a)
1869		22 750		<i>Ibid.</i> , 16 juillet 1869 (a) (b)
1870		32 500		<i>Ibid.</i> , 19 août 1870 (a)
1871	38 000	35 000	9,21	<i>Ibid.</i> , 3 juin 1873 ; CG Gpe, SO 1871, p. 372 (a)
1874	24 694	17 935	7,26	AOM, 118 AQ 384, dossier 8
1875	37 118	34 471	9,28	<i>Ibid.</i> , id°
1876	21 363	22 212	10,40	<i>Ibid.</i> , id°
1877	28 000	27 100	9,68	BN, Impr., 4° Wz 3800, AG du 31 janvier 1878
1878	41 355	37 580	9,09	<i>Ibid.</i> , AG du 31 octobre 1879
1879	36 255	35 856	9,89	<i>Ibid.</i> , AG du 15 octobre 1880
1880	27 675	29 723	10,74	<i>Ibid.</i> , AG du 20 octobre 1881
1881		29 630		ADG, Mss J. Ballet, t. VI, p. 47
1882		40 591		<i>Ibid.</i> , id°
1883	42 304	38 792	9,17	<i>Courrier de la Gpe</i> , 11 novembre 1884
1885		45 000		<i>Ibid.</i> , 1 ^{er} mai 1885 (a)
1889	41 000			AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 11 avril 1890
1891	30 908	32 147	10,41	GAMA, <i>Grand domaine sucrier</i> , vol. I, p. 136
1892	56 741	55 658	9,80	<i>Ibid.</i> , id°
1893	48 259	46 534	9,64	<i>Ibid.</i> , id°
1894	58 124	57 315	9,85	<i>Ibid.</i> , id°
1895	38 614	35 574	9,21	<i>Ibid.</i> , id°
1896	55 262	53 052	9,60	<i>Ibid.</i> , id°
1897	54 439	50 757	9,32	<i>Ibid.</i> , id°
1898	46 481	45 835	9,86	<i>Ibid.</i> , id°
1899	48 096	48 113	10,00	<i>Ibid.</i> , id°
1900	32 706	28 549	8,72	<i>Ibid.</i> , id°
1901	42 290	38 735	9,15	<i>Ibid.</i> , id°
1902	63 527	50 631	7,97	GAMA, <i>ibid.</i> , p. 160
1903	63 008	50 721	8,05	<i>Ibid.</i> , id°
1904	46 022	37 068	8,05	<i>Ibid.</i> , id°
1905	37 141	34 429	9,27	<i>Ibid.</i> , id°
1906	61 678	48 311	7,83	<i>Ibid.</i> , id°
1907	43 309	36 250	8,43	<i>Ibid.</i> , id°
1908	44 423	36 927	8,33	<i>Ibid.</i> , id°

(a) Chiffres de production donnés en barriques. Nous avons converti sur la base de 1 buque = 5 qx.

(b) D'après le bulletin agricole du maire de Port-Louis, la production de l'usine en 1869 a été presque égale à celle de 1868 (5 000 buques), moins 400 à 500 buques. Nous avons donc compté 5 000 - 450 = 4 550 buques x 5 = 22 750 qx.

Tableau n° 2

LA CONSTITUTION DU DOMAINE FONCIER DE BEAUPORT

Ce tableau retrace les différentes étapes de la formation du domaine de Beauport ainsi que l'évolution de la concentration foncière dans le Nord de la Grande-Terre jusqu'en 1930, date à laquelle la SAUB achève de réunir sous son contrôle la quasi-totalité des terres à canne de la région, et qui est également celle jusqu'à laquelle nous avons pu accéder directement aux sources de première main. Nous y ajoutons les quelques données relatives à l'évolution de la superficie totale du domaine connues pour des périodes postérieures.

Nous considérons ici comme faisant partie du domaine de Beauport toutes les habitations exploitées en faire-valoir direct sous la responsabilité finale du gérant ou du directeur général, qu'elles appartiennent en propre à l'usine, ou aux Souques personnellement³⁶⁶, ou encore qu'elles soient louées à des tiers ; dans ce dernier cas toutefois, nous n'avons intégré dans ce tableau que les locations de longue durée qu'il est possible de suivre à travers des baux renouvelés régulièrement. Autrement dit, plutôt que le statut juridique, nous avons privilégié le critère économique ; peu importe le propriétaire d'une habitation, à partir du moment où son activité est directement contrôlée par l'usine et où celle-ci l'intègre totalement dans l'organisation générale de sa production.

Pour chaque habitation, nous avons indiqué la date et le mode d'entrée dans le domaine, ainsi que les modifications éventuelles survenues ultérieurement dans son statut juridique. En principe, une fois entrées dans le domaine, toutes les habitations y demeurent jusqu'en 1930. Les quelques rares d'entre elles qui en sortent avant cette date sont portées en *italiques* dans le tableau.

Pour certaines habitations louées, nous ne possédons pas la série complète des baux jusqu'en 1930. Nous pouvons heureusement y suppléer par le « Relevé général des propriétés », établi en 1943 à la demande de la SAUB par le géomètre J. Zénon et G. Corbin, et conservé dans les archives de l'usine, à Port-Louis³⁶⁷.

Les sources utilisées dans ce tableau sont indiquées à la fin de celui-ci, sous le nom de chaque habitation. On trouvera la localisation des différents lieux cités sur la carte en dépliant insérée à la fin de cette étude.

366. A l'exception de Casse-Moustache, pour les raisons exposées à la note 69.

367. Document aimablement communiqué par R. GAMA. Dans la liste de nos sources, nous abrégerons en « Relevé Zénon-Corbin ».

BELLEVUE

Habitation	Commune	Sup. ha	Date et mode d'entrée dans le domaine
Saint-Julien-Bellevue	PC	123	1880, acq. veuve Cail
Philisbourg	PL	275	1880, id°
Papin ou La Rochelle	AB	302	1880, id°
L'Érmitage ou Leschaloupé	PL	132	1881, id°

CLUGNY

Habitation	Commune	Sup. ha	Date et mode d'entrée dans le domaine
Sainte-Amélie ou L'Exil	PC	103	1871, acq. Rancougne
Deville ou Mancenillier	PC	290	1871, id°
Cornette	PC	130	1871, id°
<i>Beutier</i>	PL	117	1873, louée jusqu'entre 1901 et 1908
Clugny	PC	126	1877 acq Rancougne
Richelieu ou Renard	PC	60	1877, id°
<i>Plaisance ou Pelletan</i>	PL	130	1879, id° ; saisie en 1885 et rattachée à Beauport
Poyen	PC	286	1880, acq. Rancougne
Balin	PC	261	1881, id°
Kermadec ou Saint-Nicolas	PC	68	1881, id°
Maisoncelle	PC	161	1881, location, acq. SAUB 1932
Charropin	PC	91	1886, rattachée au domaine par le CFC
Beaupland	PL	281	1886, id°

DUVAL

Habitation	Commune	Sup. ha	Date et mode d'entrée dans le domaine
Michaux	PC	190	1862, acq. F. Vassort
Sargenton	PC	26	1862, id°
Duval	PC	184	1867, id°
Grand' Maison	PC	186	1880, acq. Sté Brumant & Beauperthuy
Chabert	PC	107	1880, id°
Belair ou Gaalon	PC	98	1881, id°
Lubeth	PC	175	1881, id°
Néau, Gros Cap ou Larroche	Moule	132	1881, id°
Girard	PC	171	1881, id°
Besnard	PC	102	1882, id°
Boucher ou Creuilly	Moule	218	1882, id°
Goyon ou La Duvalière	PC	139	1882, location ; acq. Brumant & Beauperthuy 1885
Saint-René ou Maudet	Moule	170	1905, id° ; acq. E. Châtel 1913
Durival	Moule	191	1905, id° ; id°
Perrin	PC	97	1905, id° ; id°
Zénon-Douillard	PC	177	1917, acq. SA Usine Duval
Gruet	PC	125	1917, id°
Bercier	PC	25	1918, id°
Gélas, Bourdon, Dupavillon	PC	308	1924, location
Basmont	PC	117	1925, id°

BEAUPORT
(Domaine propre et concentration)

Habitation	Commune	Sup. ha	Date et mode d'entrée dans le domaine
Beauport	PL	97	1836, acq. A. Souques ; location 1876 ; toujours louée en 1943
Brumant ou Malgré-Tout	PL	175	1855, location ; toujours louée en 1943
La Marinière ou Lalanne	PL	228	1860, acq. A. Souques ; location 1876 ; toujours louée en 1943
Bétin	PL	151	1865, location ; acq. SSPL 1879
L'Espérance ou Pierre-Ferrayre	PL	138	1868, id°, sans interruption jusqu'en 1930
Jolibois ou Sylvain-Montalègre	PL	198	1870, acq. A. Souques ; revente à la SSPL 1888
Paul-Aubin ou La Mahaudière	PL	146	1874, acq. Sté de la Sucrerie Beauport
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	1 133	1876, CREATION DE LA STE SUCRIERE DU PORT-LOUIS
Sans-Fenêtres	AB	188	1877, acq. SSPL
Villeneuve ou Barbotteau	PL	144	1879, id°
Blonzac	AB	166	1879, location ; toujours louée en 1943
Pistolet ou Budan	AB	381	1880, acq. SSPL
Paviot	AB	135	1881, id°
La Berthaudière	AB	189	1881, id°
La Joyeuse	AB	181	1881, id°
Lemercier ou Duclère	AB	136	1881, id°
Montrésor	AB	140	1883, id°
Nicolle ou Gaschet	PL	134	1884, id°
Saint-Guillaume ou Rodrigue	PL	190	1884, id°
Plaisance ou Pelletan	PL	130	1885, acq. E. Souques ; apport à la SASPL 1890
Lafond-Gouttière	PL	198	1890, acq. SASPL
Bellevue ou Pouzolz	PL	119	1890, id°
HABITATIONS DE BELLEVUE	-	832	1891, ANNEXEES
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	4 396	1891, APRES FUSION AVEC BELLEVUE
Saint-Jacques	AB	279	1891, location ; toujours louée en 1943
Longuerue ou Félicité	AB	215	1891, id° ; id°
Coquenda	AB	126	1891, id° ; id°
Saint-Pierre ou Pointe d'Antigue	PL	285	1891, id° ; id°

Habitation	Commune	Sup. ha	Date et mode d'entrée dans le domaine
Beauplaisir	PL	189	1892, id° ; id°
Malgré-Tout	AB	149	1892, id° ; id°
HABITATIONS DE CLUGNY	-	1 974	1901, ANNEXEES
Marie-Thérèse	AB	275	1901, acq. F. Clerc
Bonvoisin ou Marieulle-Montalègre	PL	180	1902, id°
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	8 068	1902, APRES REPRISE PAR F. CLERC
Boismorin	PC	83	Avant 1908, acq. F. Clerc
Sainte-Elise	PC	160	Avant 1908, location ; acq. SAUB 1936
Bellevue ou Laffont-Charroppin	PC	94	Avant 1908, id° ; toujours louée en 1943
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	8 288	1908, CREATION DE LA S.A. DES USINES DE BEAUPORT
Beuvallon	AB	380	1908, acq. SAUB
La Montagne	PL	140	1908, location ; toujours louée en 1943
Belin-Grand' Maison	PL	158	1908, id° ; id°
La Goguette	PL	120	Avant 1914, id° ; id°
Vermond	PC	107	1917, acq. SAUB
Macaille ou Grands-Fonds	AB	64	1917, id°
Desbonnes	AB	35	1918, id°
Beaufond	AB	147	1926, id°
HABITATIONS DE DUVAL	-	2 938	1929, ANNEXEES
Baspré	PC	75	1929, acq. SAUB
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	12 167	1930, TOTAL DES OPERATIONS PRECEDENTES
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	12 561	1948
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	8 371	1960
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	7 348	1970
ENSEMBLE DU DOMAINE	-	2 143	1978

SOURCES

Toutes habitations de Bellevue : Origines de propriété établies pour la vente du centre par la veuve de J.F. Cail à E. Souques ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 10 juillet 1889.

Beutier : Premier bail dans *ibid.*, le même, 3 avril 1873 ; renouvelé en 1883. L'habitation est encore rattachée à Clugny en 1901, mais ne figure plus dans la liste des baux repris par la SAUB à sa création, en 1908.

Plaisance ou Pelletan : Contrat d'achat dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 25 mars 1879. Rancougne n'ayant pas payé le prix convenu, l'habitation est saisie à la requête des héritiers des vendeurs et adjugée en 1885 à E. Souques, qui en fait ensuite apport à la SA des Sucreries du Port-Louis au moment de sa constitution. Histoire de propriété dans l'art. 7 des statuts ; *ibid.*, le même, 24 mars 1890.

Maisoncelle : Premier bail dans *ibid.*, le même, 5 août 1881 ; régulièrement renouvelé par la suite. Contrat de vente à la SAUB dans Arch. SAUB, cahier « Titres de propriété n° 1 », p. 139-150.

Charropin et Beaupland : Acquis par le CFC sur expropriation forcée de leurs anciens propriétaires, en 1884 ; rattachées par lui à Clugny après qu'il soit également devenu propriétaire de l'usine, en 1885. Indications données dans ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 596, n° 12, revente à F. Clerc, 1901.

Toutes autres habitations de Clugny : Origines de propriété établies pour l'expropriation forcée de Rancougne par le CFC, en 1885 ; *ibid.*, vol. 476, n° 25.

Habitations de Duval jusqu'à Boucher ou Creully : Origines de propriété établies pour l'expropriation forcée de A. Beauperthuy par le CFC, en 1905 ; *ibid.*, vol. 607, n° 52.

Goyon ou La Duvalière : Bail dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 17 octobre 1882 ; références de l'achat par Brumant & Beauperthuy dans ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 607, n° 52.

Saint-René ou Maudet, Durival et Perrin : Bail dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Graëve, 27 juin 1905 ; références de l'achat par Châtel dans ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 662, n° 1.

Zénon-Douillard, Gruet et Bercier : Origines de propriété établies pour la vente du centre Duval par la dame Aubéry à la SAUB, en 1929 ; Arch. SAUB, Cahier « Titres de propriété n° 1 », p. 110-117.

Gélas, Bourdon, Dupavillon : Bail dans Arch. SAUB, Cahier « Baux d'habitations », p. 137-140 ; toujours en vigueur au moment de l'achat de Duval par la SAUB, en 1929. *Nota* : les trois habitations, quoique séparées géographiquement, sont présentées comme un ensemble unique, et un seul chiffre global est donné pour leur superficie.

Basmont : Bail dans *ibid.*, p. 60-65 ; toujours en vigueur au moment de l'achat de Duval par la SAUB, en 1929.

Beuport : Références de l'achat par A. Souques dans ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 33, n° 2. Premier bail consenti par lui à l'usine dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 27 juillet 1876 ; régu-

lièrement renouvelé par la suite, dont la dernière fois connue en 1910. Aucune information après cette date, mais fait toujours partie du domaine en 1943 (Relevé Zénon-Corbin).

Brumant ou Malgré-Tout : Référence aux baux antérieurs dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 16 novembre 1887, renouvellement ; dernier renouvellement connu en 1910. Aucune information après cette date, mais fait toujours partie du domaine en 1943.

La Marinière ou Lalanne : Contrat d'achat par A. Souques dans *ibid.*, minutes Thionville, 31 mars 1860. Premier bail consenti par lui à l'usine dans *ibid.*, minutes L. Guilliod, 27 juillet 1876 ; régulièrement renouvelé par la suite, dont la dernière fois connue en 1910. Aucune information après cette date, mais fait toujours partie du domaine en 1943.

Bétin : Bail dans *ibid.*, minutes Thionville, 3 février 1865 ; adjudication à la Sté Sucrière du Port-Louis dans ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 399, n° 32.

L'Espérance ou Pierre-Ferrayre : Référence aux baux antérieurs dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 7 mars 1887, renouvellement ; régulièrement renouvelés par la suite, dont la dernière fois en 1927.

Jolibois ou Sylvain-Montalègre : Références de l'achat dans ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 493, n° 44.

Paul-Aubin ou la Mahaudière : *Ibid.*, vol. 356, n° 28.

Sans-Fenêtres : *Ibid.*, vol. 384, n° 28.

Villeneuve ou Barbotteau : *Ibid.*, vol. 399, n° 31.

Blonzac : Premier bail dans AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 31 décembre 1879 ; régulièrement renouvelé par la suite, dont la dernière fois connue en 1911. Aucune information après cette date, mais fait toujours partie du domaine en 1943

Pistolet ou Budan : Références de l'achat dans ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol 416, n° 39.

Paviot : *Ibid.*, vol. 419, n° 46.

La Berthaudière et La Joyeuse : *Ibid.*, vol. 421, n° 29.

Lemercier ou Duclère : *Ibid.*, vol. 422, n° 22.

Montrésor : *Ibid.*, vol. 444, n° 37.

Nicolle ou Gaschet : *Ibid.*, vol. 460, n° 28.

Saint-Guillaume ou Rodrigue : *Ibid.*, vol. 462, n° 47.

Lafond-Gouttière : *Ibid.*, vol. 516, n° 6.

Bellevue ou Pouzolz : *Ibid.*, vol. 517, n° 34.

Habitations du centre Bellevue : Apportées par E. Souques à la SA des Sucreries du Port-Louis ; AOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 24 mars 1890, statuts.

Saint-Jacques, Longuerue ou Félicité, Coquenda et Saint-Pierre ou Pointe d'Antigue : Premier bail dans *ibid.*, le même, 16 septembre 1891 ; renouvelé régulièrement par la suite jusqu'en 1957. *Nota* : les trois premières avaient déjà été gérées directement par la SSPL entre 1876 et 1879, bien qu'elles ne lui appartiennent pas en propre ni ne soient

louées par elle, en raison de la déconfiture de leurs propriétaires et de l'endettement énorme qu'ils avaient accumulé envers l'usine. Mais après leur expropriation forcée par le CFC, en 1879, celui-ci ne les loue pas immédiatement à Beauport, préférant probablement les exploiter directement pour vendre leur production de canne soit à Beauport, soit à Bellevue (alors encore en activité). En tout cas, ces trois habitations ne figurent pas dans la liste des baux repris par la SA des Sucreries du Port-Louis au moment de sa création, en 1890. Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne les faisons figurer dans le domaine de Beauport qu'à partir de 1891 seulement.

Beauplaisir et Malgré-Tout : Premier bail dans *ibid.*, le même, 8 décembre 1892 ; renouvelé deux fois, dont la dernière en 1911. Aucune information après cette date, mais font toujours partie du domaine en 1943.

Habitations du centre Clugny : ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 587, n° 18, et vol. 596, n° 12, vente par le CFC à F. Clerc.

Marie-Thérèse : Références de l'achat dans *ibid.*, vol. 588, n° 42

Bonvoisin ou Marieulle-Montalègre : *Ibid.*, vol. 592, n° 17

Boismorin : Contrat d'achat par F. Clerc non retrouvé, mais figure dans la liste des habitations reprises par la SAUB à sa création, en 1908 ; Arch. SAUB, Cahier « Titres de propriété n° 1 », p. 31.

Sainte-Elise : Figure dans la liste des baux repris par la SAUB à sa création ; *ibid.*, p. 44-45. Contrat d'achat par la SAUB dans *ibid.*, p. 154-156.

Bellevue ou Laffont-Charropin : Figure dans la liste des baux repris par la SAUB à sa création ; *ibid.*, p. 44-45. Bail renouvelé en 1913. Aucune information après cette date, mais fait toujours partie du domaine en 1943.

Beauvallon : Contrat d'achat dans *ibid.*, p. 59-76.

La Montagne et Belin-Grand' Maison : Bail dans Arch. SAUB, Cahier « Baux d'habitations », p. 66-81. Aucune information postérieure à 1908, mais font toujours partie du domaine en 1943.

La Goguette : Mention de location verbale, date exacte n. d., dans *ibid.*, p. 167. Aucune information postérieure, mais fait toujours partie du domaine en 1943.

Vermond et Macaille ou Grand-Fonds : Contrat d'achat dans Arch. SAUB, Cahier « Titres de propriété n° 1 », p. 128-138.

Desbonnes : *Ibid.*, p. 77-100.

Beaufond : *Ibid.*, p. 157-185.

Habitations du centre Duval : *Ibid.*, p. 101-127.

Baspré : *Ibid.*, p. 151-153.

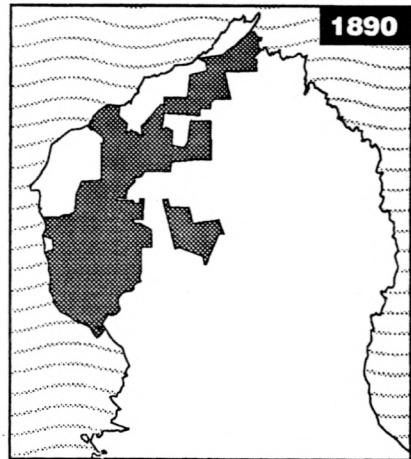
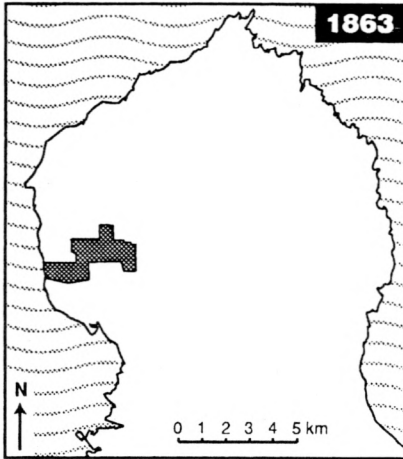
Ensemble du domaine, 1948 : G. LASSERRE, « Une plantation de canne aux Antilles : la sucrerie Beauport (Guadeloupe) », *Cahiers d'Outre-Mer*, t. V, 1952, p. 311.


Ensemble du domaine, 1960 : LASSERRE, *La Guadeloupe*, t. I, p. 408.

Ensemble du domaine, 1970 : C.A. MEDEIROS, *L'évolution récente de la sucrerie Beauport (Guadeloupe). Etude de géographie humaine*, thèse de Géographie, Bordeaux III, 1970, p. 83.

Ensemble du domaine, 1978 : GAMA, *Grand domaine sucrier*, vol. 1, p. 205.

LES ETAPES DE LA CONSTITUTION DU DOMAINE FONCIER
DE BEAUPORT DE 1863 A 1930



 domaine de Beauport

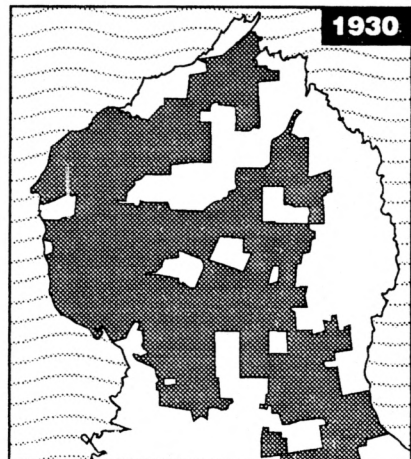
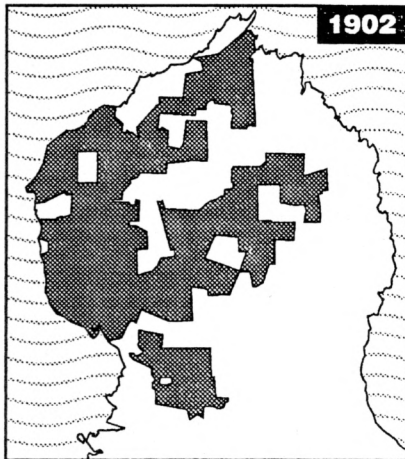


Tableau n° 3

EVOLUTION DES RAPPORTS ENTRE BEAUPORT
ET LA BANQUE DE LA GUADELOUPE PENDANT LA DECENNIE 1890

Campagne	Prêt sur récolte accordé pour la campagne (a) x 1 000 F	Arriéré en fin de campagne	
		Montant x 1 000 F	Source : Bq Gpe, CA (n° séance)
1894-95	1 300	860	Rapp. Picquié ; 22 (2401)
1895-96	960	990	Rapp. Lepreux ; 22 (2471)
1896-97	975 + 234 = 1 209	1230	Délib. CA ; 23 (2532)
1897-98	800 + 285 = 1 085	1 030	id° ; 23 (2644)
1898-99	960	810	id° ; 25 (2869)
99-1900	960 + 134 = 1 094	1 110	<i>Ibid.</i> , id°
1900-01	890	1 552	Délib. CA ; 26 (2960)

(a) Prêt principal en début de campagne + prêt supplémentaire ou complémentaire dans le courant de celle-ci.

Sources de la première colonne présentées dans SCHNAKENBOURG, *Crise de change* (II), p. 74, tableau n° 4.

Graphique n° 1

EVOLUTION DES COURS DU SUCRE DE 1860 A 1901

Nous ne connaissons pas l'évolution en longue période des prix de réalisation des sucres de Beauport dans la seconde moitié du XIX^e siècle, aussi avons-nous dû y suppléer par le recours à d'autres séries :

Période 1860-1883

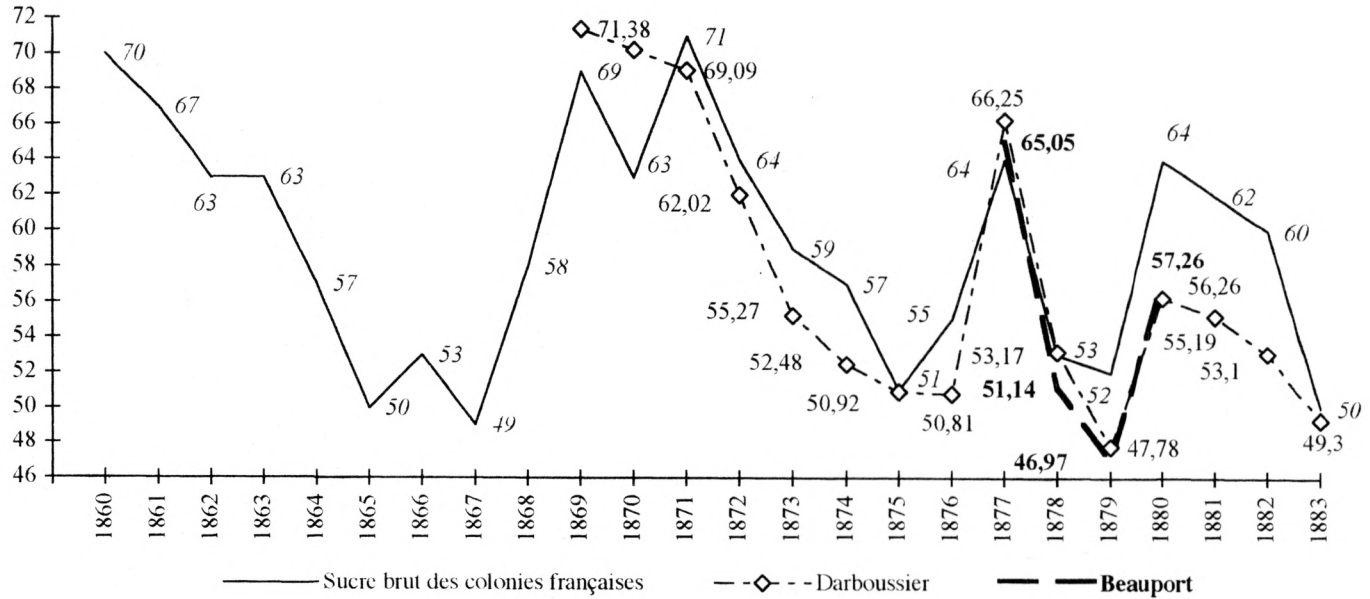
1) Prix du « Sucre brut des colonies françaises » importé en métropole ; série publiée dans INSEE, *Annuaire statistique de la France, 1966. Résumé rétrospectif*, Paris, Impr. Nationale, 1966, p. 408.

2) Prix moyen des réalisations de Darboussier ; série reproduite dans SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 264-265, tableau n° 1A.

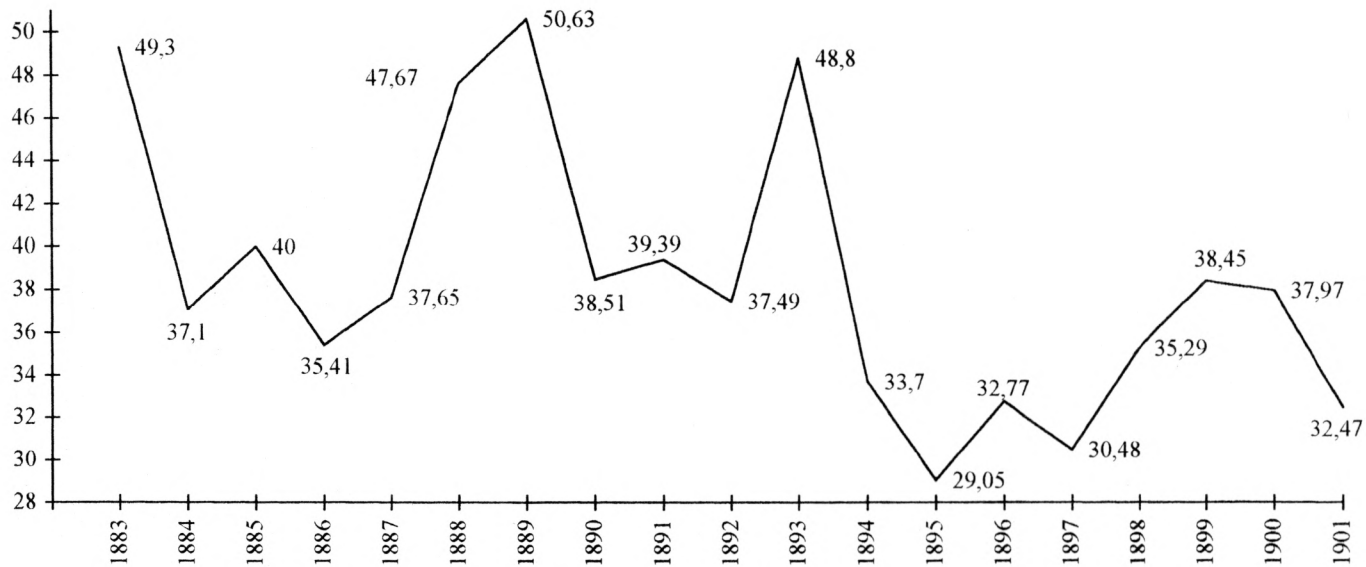
Nous avons également fait figurer sur ce graphique le prix moyen des réalisations de Beauport pour les quatre seules années où il est connu (1877 à 1880). *Source* : BN, Impr., 4° Wz 3800, rapports du Conseil d'administration à l'AG de la Sté Sucrière du Port-Louis. On constate que, au moins pour ce qui concerne ces quatre années, il n'est pas sensiblement différent de celui de Darboussier.

Période 1883-1901 : Prix moyen des réalisations de Darboussier.

EVOLUTION DES COURS DU SUCRE DE 1860 A 1883



EVOLUTION DES COURS DU SUCRE DE 1883 A 1901



Graphique n° 2

EVOLUTION DU PRIX DE LA CANNE DE 1864 A 1883

Nous ne connaissons pas non plus l'évolution du prix de la canne achetée par Beauport à ses fournisseurs. Nous y suppléons en utilisant les deux seules séries longues relatives à des usines de la Guadeloupe disponibles pour cette époque : Clugny, 1864-1878 (*Sources* : AOM, 118 AQ 384, dossier 8 ; et Arch. SIAPAP, dossier « Banque de Consignations », chemise « Affaire Rancougne ») ; et Darboussier, 1868-1883 (*Source* : SCHNAKENBOURG, *Darboussier*, p. 264, tableau n° 1A).

EVOLUTION DU PRIX DE LA CANNE DE 1864 A 1883

